



ORGANISATION POUR LA SECURITE
ET LA COOPERATION EN EUROPE

LE SECRETAIRE GENERAL

**RAPPORT ANNUEL 2000
SUR L'INTERACTION ENTRE
ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS
DANS L'ESPACE DE L'OSCE**

(1er novembre 1999 - 31 octobre 2000)

A - 1010 VIENNE, KÄRNTNER RING 5-7

TEL. : +43-1 514 36-0, FAX : +43-1 514 36-96, E-MAIL : pm-dga@osce.org

SEC.DOC/4/00
24 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. Introduction.....	1
II. Coopération au niveau du siège	8
III. Institutions de l'OSCE.....	15
1. Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	15
1.1 Union européenne	15
1.1.1 Commission européenne (CE).....	15
1.1.2 Parlement européen.....	15
1.2 Conseil de l'Europe	15
1.3 Organisation des Nations Unies.....	17
1.3.1 Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	17
1.3.2 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	17
1.3.3 Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	18
1.4 Organisation internationale pour les migrations (OIM)	18
1.5 Banque mondiale, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).....	19
1.6 Autres activités communes avec les organisations internationales	19
2. Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)	19
2.1 Conseil de l'Europe	19
2.2 Organisation des Nations Unies.....	20
2.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	20
2.2.2 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)....	20
2.3 Communauté d'Etats indépendants (CEI)	21
3. Représentant pour la liberté des médias	21
3.1 Organisation des Nations Unies et Organisation des Etats américains (OEA).....	21
3.2 Conseil de l'Europe	22
3.3 Commission européenne.....	22
3.4 Organisations non gouvernementales (ONG).....	22
4. Assemblée parlementaire de l'OSCE.....	23

	<u>Page</u>
IV. Missions de l'OSCE.....	25
1. Présence de l'OSCE en Albanie.....	25
1.1 Conseil de l'Europe	26
1.2 Organisation des Nations Unies.....	27
1.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)....	27
1.2.2 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)....	27
1.2.3 Bureau des services d'appui aux projets (ONU).....	27
1.2.4 Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	28
1.3 Union européenne	28
1.3.1 Conseil/Etats membres.....	28
1.3.2 Commission européenne	28
1.3.2.1 Mission d'assistance douanière en Albanie	28
1.3.3 Mission d'observation de la Communauté européenne	28
1.4 Banque mondiale et Fonds monétaire international (FMI).....	28
1.5 Comité international de la Croix-Rouge (CICR).....	29
1.6 Organisation internationale pour les migrations (OIM)	29
1.7 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)	29
1.8 Union de l'Europe occidentale (UEO).....	29
1.9 Coopération des bureaux extérieurs.....	29
1.10 Coopération avec les institutions de l'OSCE.....	30
1.10.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	30
2. Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.....	31
2.1 Bureau du Haut Représentant	31
2.2 Conseil de l'Europe	33
2.3 Organisation des Nations Unies.....	33
2.3.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)....	33
2.3.2 Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	34
2.3.3 Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) ...	34
2.3.4 Groupe international de police des Nations Unies (GIP).....	35

	<u>Page</u>
2.4 Union européenne	36
2.4.1 Mission d'observation de la Communauté européenne	36
2.5 Banque mondiale	36
2.6 Commission des médias indépendants	36
2.7 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)/Force de stabilisation (SFOR)	37
3. Mission de l'OSCE en Croatie	37
3.1 Conseil de l'Europe	38
3.2 Organisation des Nations Unies.....	39
3.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	39
3.2.2 Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	40
3.3 Union européenne	40
3.3.1 Mission d'observation de la Communauté européenne	40
3.4 Coopération avec les institutions de l'OSCE.....	41
3.4.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	41
3.4.2 Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)	41
3.4.3 Représentant pour la liberté des médias.....	41
4. Mission de l'OSCE au Kosovo	41
4.1 Conseil de l'Europe	42
4.2 Organisation des Nations Unies.....	44
4.2.1 Mission de l'OSCE au Kosovo, élément de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) qui participe à la structure administrative intérimaire mixte.....	44
4.2.2 Administration civile des Nations Unies	44
4.2.3 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (Composante I de la MINUK)	44
4.2.4 Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	45
4.2.5 Police de la MINUK	45
4.3 Union européenne (Composante IV de la MINUK)	45
4.3.1 Commission européenne	45
4.3.2 Mission d'observation de la Communauté européenne	45

	<u>Page</u>
4.4	Comité international de la Croix-Rouge (CICR)..... 46
4.5	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)/Force au Kosovo (KFOR)..... 46
4.6	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie..... 47
4.7	Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est 47
4.8	Union européenne de radiodiffusion et de télévision 47
4.9	Coopération avec les institutions de l'OSCE..... 47
4.9.1	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) 47
4.9.2	Assemblée parlementaire 47
5.	Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit..... 47
5.1	Conseil de l'Europe 48
5.2	Organisation des Nations Unies..... 48
5.2.1	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).... 48
5.2.2	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).... 49
5.2.3	Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) 49
5.3	Union européenne 49
5.3.1	Commission européenne 49
5.3.2	Mission d'observation de la Communauté européenne 49
5.4	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)/Force au Kosovo (KFOR)..... 49
5.5	Comité international de la Croix-Rouge (CICR)/Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 49
5.6	Banque mondiale et Fonds monétaire international (FMI)..... 50
5.7	Coopération avec d'autres organisations 50
5.8	Coopération avec les autres institutions de l'OSCE 50
5.8.1	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) 50
6.	Mission de l'OSCE en estonie..... 51
6.1	Conseil de l'Europe 51
6.2	Organisation des Nations Unies..... 51
6.2.1	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).... 51

6.2.2	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)....	51
6.2.3	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).....	52
6.3	Union européenne	52
6.3.1	Commission européenne	52
6.4	Conseil des ministres des pays nordiques.....	52
6.5	Conseil des Etats de la Baltique.....	52
6.6	Coopération avec d'autres organisations et institutions	52
7.	Mission de l'OSCE en Lettonie.....	53
7.1	Conseil de l'Europe	53
7.2	Organisation des Nations Unies.....	53
7.2.1	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)....	53
7.3	Union européenne	53
7.3.1	Commission européenne	53
7.4	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	54
7.5	Coopération avec les institutions de l'OSCE.....	54
7.5.1	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	54
7.5.2	Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN).....	54
8.	Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie.....	54
8.1	Conseil de l'Europe	54
8.2	Organisation des Nations Unies.....	55
8.2.1	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	55
8.3	Union européenne	55
8.3.1	Commission européenne	55
8.3.2	Parlement européen.....	56
8.4	Comité international de la Croix-Rouge (CICR).....	56
8.5	Union interparlementaire	56
8.6	Coopération avec les institutions de l'OSCE	56
8.6.1	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	56

	<u>Page</u>
8.6.2 Représentant pour la liberté des médias.....	57
9. Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie (Fédération de Russie).....	57
9.1 Conseil de l'Europe	57
9.2 Organisation des Nations Unies.....	58
9.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	58
9.2.2 Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	58
9.2.3 Bureau de coordination des affaires humanitaires	58
9.3 Union européenne	58
9.3.1 Commission européenne	58
9.4 Comité international de la Croix-Rouge (CICR).....	58
9.5 Programme alimentaire mondial (PAM)	59
9.6 Organisations non gouvernementales (ONG).....	59
10. Représentant Personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la conférence de Minsk est saisie	59
10.1 Conseil de l'Europe	59
10.2 Organisation des Nations Unies.....	60
10.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	60
10.3 Union européenne	60
10.3.1 Commission européenne	60
10.3.2 Parlement européen.....	60
10.4 Comité international de la Croix-Rouge (CICR).....	60
10.5 Organisation internationale pour les migrations (OIM)	61
10.6 Banque mondiale, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).....	61
10.7 Coopération avec d'autres organisations	61
10.8 Coopération avec les institutions de l'OSCE.....	61
10.8.1 Assemblée parlementaire de l'OSCE.....	61
10.9 Suggestions d'activités futures	61
11. Bureau de l'OSCE à Erevan.....	62
11.1 Conseil de l'Europe	62
11.2 Organisation des Nations Unies.....	62

11.2.1	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	62
11.2.2	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)....	63
11.2.3	Programme alimentaire mondial (PAM).....	63
11.2.4	Organisation internationale pour les migrations (OIM).....	63
11.3	Union européenne	64
11.3.1	Commission européenne	64
11.4	Banque mondiale et Fond monétaire international (FMI)	64
11.5	Comité international de la Croix-Rouge (CICR).....	65
12.	Bureau de l'OSCE à bakou	65
13.	Mission de l'OSCE en Géorgie.....	66
13.1	Conseil de l'Europe	66
13.2	Organisation des Nations Unies.....	66
13.2.1	Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme à Soukhomi (Géorgie)	66
13.2.2	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	67
13.3	OSCE/BIDDH, HCR et Conseil de l'Europe	67
13.4	Union européenne	68
13.4.1	Commission européenne	68
13.5	Coopération avec les autres organisations	68
13.6	Coopération avec les institutions de l'OSCE.....	68
13.6.1	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	68
14.	Mission de l'OSCE en Moldavie.....	69
14.1	Conseil de l'Europe	69
14.2	Organisation des Nations Unies.....	70
14.2.1	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	70
14.2.2	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)....	70
14.3	Union européenne	70
14.3.1	Commission européenne	70
14.4	Banque mondiale, Fond monétaire international (FMI)	71
14.5	Coopération avec les institutions de l'OSCE.....	71

14.5.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	71
14.5.2 Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)	72
14.5.3 Assemblée parlementaire de l'OSCE.....	72
15. Coordonnateur des projets de l'OSCE.....	72
15.1 Organisations et institutions internationales actives en Ukraine	72
15.2 Coopération avec les organisations et institutions internationales	73
15.2.1 Organisation d'une Conférence de donateurs en faveur de la Crimée	73
15.2.2 Appui au Conseil national de lutte contre la traite des êtres humains	74
15.2.3 Réforme des services de contrôle des frontières	74
15.2.4 Examen approfondi de la législation relative aux droits de l'homme	75
15.2.5 Evaluation	75
15.3 Coopération avec les institutions de l'OSCE.....	76
16. Mission de l'OSCE au Tadjikistan.....	76
16.1 Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT, jusqu'en mai 2000) et Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan (à partir de mai 2000)	77
16.2 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).....	77
16.3 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	78
16.4 Bureau des services d'appui aux projets (ONU)	78
16.5 Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC)	79
16.6 Organisation internationale pour les migrations (OIM)	79
16.7 Organisations non gouvernementales (ONG).....	79
16.7.1 Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES).....	79
16.7.2 Counterpart Consortium.....	79
16.7.3 Open Society Institute	79
16.7.4 Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC)	80
17. Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale.....	80
17.1 Organisation des Nations Unies.....	80

17.1.1	Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC)	81
17.2	Banque mondiale	81
17.3	Comité international de la Croix-Rouge (CICR).....	81
17.4	Coopération avec d'autres organisations	81
18.	Centre de l'OSCE à Almaty	82
18.1	Organisation des Nations Unies.....	82
18.1.1	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	82
18.1.2	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)....	83
18.1.3	Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA.....	83
18.2	Union européenne	84
18.2.1	Commission européenne	84
18.3	Banque mondiale	84
18.4	Organisation internationale pour les migrations (OIM)	85
18.5	Coopération avec d'autres organisations	85
18.6	Coopération avec d'autres institutions.....	85
18.6.1	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	85
18.6.2	Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)	86
18.6.3	Assemblée parlementaire de l'OSCE.....	86
19.	Centre de l'OSCE à Achkhabad.....	86
19.1	Organisation des Nations Unies.....	87
19.1.1	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)....	87
19.1.2	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	88
19.1.3	Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC)	88
19.1.4	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	89
19.1.5	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU/CEE).....	89

	<u>Page</u>
19.2 Organisation internationale pour les migrations (OIM)	89
19.3 Union européenne	89
19.4 Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	90
19.5 Coopération avec d'autres organisations	90
20. Centre de l'OSCE a Bichkek	90
20.1 Organisation des Nations Unies.....	91
20.1.1 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)....	91
20.1.2 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	91
20.2 Organisation internationale pour les migrations (OIM)	92
20.3 Coopération avec d'autres organisations	92
20.4 Coopération avec les institutions de l'OSCE.....	93
20.4.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)	93
20.4.2 Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)	94
20.4.3 Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias	94
Annexe 1	95
Annexe 2	98

I. INTRODUCTION

Depuis la fin de la guerre froide, les risques et défis auxquels l'OSCE doit faire face changent. La division de l'Europe est derrière nous, mais de nouveaux risques et défis ont surgi. La dernière décennie du vingtième siècle a été marquée par des atrocités qui ne s'étaient plus produites depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Pour relever ces nouveaux défis, le processus de la CSCE a été institutionnalisé au début des années 90, jusqu'au point où la CSCE s'est transformée en une organisation que ses Etats participants considèrent comme « un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit ».

L'OSCE fait partie intégrante d'un réseau d'institutions complémentaires qui s'occupent de la sécurité, des droits de l'homme et des problèmes économiques en Europe. Etant donné la variété et la complexité des questions et problèmes de sécurité auxquels l'Europe doit désormais faire face, l'OSCE et les autres organisations et institutions de sécurité doivent absolument coopérer pour se renforcer mutuellement. Le Document de Budapest 1994 intitulé « Vers un authentique partenariat dans une ère nouvelle » a marqué le début du débat sur un modèle de sécurité commune et globale pour l'Europe du vingt et unième siècle, qui soit fondé sur les principes et engagements de l'OSCE. Ce processus a été relancé en 1996 par la Déclaration de Lisbonne sur un modèle de sécurité commun et global pour l'Europe du vingt et unième siècle, dans laquelle les Etats participants se sont engagés à renforcer « la coopération avec d'autres organisations compétentes en matière de sécurité, qui sont transparentes et prévisibles dans leurs actions, dont les membres adhèrent à titre individuel et collectif aux principes et engagements de l'OSCE et dont la qualité de membre est fondée sur des engagements ouverts et volontaires ».

En approuvant les lignes directrices relatives à un document-charte de l'OSCE sur la sécurité européenne, le Conseil ministériel, réuni à Copenhague en 1997, a fait progresser la définition d'un cadre de coopération pragmatique entre l'OSCE et ses partenaires internationaux. Ces lignes directrices comprenaient un concept commun pour le développement de la coopération entre institutions se renforçant mutuellement, qui définissait les caractéristiques d'une plate-forme pour la sécurité coopérative devant « renforcer la nature complémentaire des rapports entre organisations et institutions s'occupant de la promotion de la sécurité globale dans la région de l'OSCE ». Dans la Charte de sécurité européenne, qui comprend la Plate-forme pour la sécurité coopérative, qu'ils ont adoptée au Sommet de l'OSCE tenu à Istanbul en novembre 1999, les Etats participants de l'OSCE se sont engagés « à renforcer et intensifier encore la coopération avec les organisations compétentes, sur un pied d'égalité et dans un esprit de partenariat ».

La Plate-forme envisage un échange suivi d'informations pragmatiques et la promotion de démarches concertées pour éviter tout double emploi et garantir l'utilisation efficace des ressources. Elle propose l'OSCE comme cadre souple de coopération ad hoc pour différents acteurs se renforçant mutuellement et comme forum de coopération sous-régionale.

Soulignant qu'il faut raffermir la nature synergique de l'interaction des organisations et institutions s'occupant de la promotion des aspects multiples de la sécurité dans l'espace de l'OSCE, les Etats participants ont chargé le Secrétaire général, dans la Plate-forme, d'établir, « à l'intention du Conseil permanent un rapport annuel sur l'interaction entre organisations et

institutions dans l'espace de l'OSCE », qui s'ajoute à son rapport annuel ordinaire sur les activités de l'OSCE. Le présent document constitue le premier rapport annuel ainsi établi.

La Plate-forme définit aussi concrètement des instruments et mécanismes servant à développer la coopération entre l'OSCE et les organisations internationales. Au niveau des sièges, elle propose le recours aux mécanismes suivants : contacts réguliers, y compris de réunions ; cadre continu de dialogue ; transparence accrue et coopération pratique, y compris la désignation d'agents de liaison ou de points de contact ; représentation réciproque aux réunions appropriées ; et autres arrangements destinés à faire mieux connaître les outils respectifs de prévention des conflits.

S'agissant des opérations sur le terrain, la Plate-forme insiste sur les échanges d'informations et les réunions régulières, les missions conjointes d'évaluation des besoins, le détachement d'experts d'autres organisations à l'OSCE, la nomination d'agents de liaison, la mise sur pied de projets d'opérations sur le terrain en commun et des activités conjointes de formation.

Ces dernières années, les mécanismes de coopération susmentionnés ont été utilisés au niveau à la fois du siège et du terrain. Les rencontres et consultations politiques au niveau du siège ont facilité le dialogue et les échanges d'informations à l'appui des activités sur le terrain.

Les consultations politiques, menées au niveau du siège, visent à promouvoir et soutenir les activités de l'Organisation sur le terrain. La coopération sur le terrain entre l'OSCE et les autres organisations internationales est axée sur l'exécution des tâches définies par les organes de décision de l'OSCE, tout en visant à prévenir les répétitions inutiles et le gaspillage de ressources. La coopération se déroule de manière pragmatique dans chaque cas particulier.

Au niveau du siège, conformément à une pratique bien établie, une multiplicité de réunions sont régulièrement organisées avec les organisations et institutions internationales, y compris les réunions tripartites de haut niveau (Organisation des Nations Unies et organismes qui lui sont reliés, OSCE, Conseil de l'Europe, Commission européenne, Organisation internationale pour les migrations et Comité international de la Croix-Rouge), les réunions thématiques avec la même participation, les réunions « 2+2 » de haut niveau (OSCE et Conseil de l'Europe) et les réunions de travail avec différentes organisations internationales, dont l'OTAN, l'Union européenne/Commission européenne, l'Union de l'Europe occidentale, la Communauté d'Etats indépendants. Un certain nombre d'organisations internationales sont invitées à assister à la réunion annuelle des chefs de mission, et à participer à des missions conjointes d'évaluation. Ce cadre de coordination et d'échange aide à délimiter les domaines de coopération et à arrêter les modalités d'interaction.

Les institutions de l'OSCE, à savoir le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) et le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, contribuent, par leurs projets opérationnels et les réunions au niveau du siège, au renforcement de la coopération avec les organisations et institutions internationales. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE concourt aussi au renforcement de l'interaction avec les organisations internationales grâce à ses « troïkas parlementaires » (composées de représentants du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE) et ses missions d'observation des élections (comprenant habituellement, outre les

représentants des mêmes institutions, ceux de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN). Les membres du personnel des institutions de l'OSCE et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont en contact suivi avec leurs homologues. L'objectif commun consiste à déterminer les moyens pratiques de garantir la complémentarité des méthodes et des actions, tout en optimisant l'emploi des ressources et en réduisant le risque d'évaluations contradictoires et de divergences de position.

Les réunions tripartites d'experts à un haut niveau, tenues depuis 1993, permettent un échange d'informations entre l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Les présidents et les secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, ainsi que le Secrétaire général adjoint, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève participent aux réunions tripartites de haut niveau annuelles. Depuis 1996, le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales et le Directeur du BIDDH, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques de l'ONU ainsi que les représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) participent aux réunions tripartites. Cette année, pour la première fois, la Commission européenne a aussi été invitée à y participer.

Les réunions thématiques, à composition tripartite élargie, ont été un autre moyen utile de coordonner des activités relatives aux problèmes intéressant une région déterminée ou à un problème majeur se posant dans différentes régions. Ces réunions *ad hoc*, comme la réunion sur la police et les services de répression tenue cette année, servent en particulier à coordonner les efforts que les organisations participantes consacrent à des problèmes particuliers. Les réunions thématiques diffèrent en ce qui concerne les organisations qui y participent mais comprennent en général les représentants du Secrétariat et des missions de l'OSCE, du BIDDH, du HCMN, de l'ONU et de ses institutions spécialisées, du CICR et du Conseil de l'Europe.

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est l'un des premiers partenaires de l'OSCE. Au Sommet de Helsinki de 1992, les Etats participants ont déclaré que l'OSCE (à l'époque la CSCE) était « un accord régional au sens du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies ». Compte tenu de directives complémentaires arrêtées par le Conseil de la CSCE réuni à Stockholm en décembre 1992, le Secrétaire général de l'ONU et le Président en exercice de la CSCE ont échangé, en mai 1993, des lettres définissant le cadre de la coopération et de la coordination entre le Secrétariat de l'ONU et la CSCE. De plus, l'ONU a octroyé la même année, le statut d'observateur à la CSCE. Les deux organisations restent en contact grâce aux consultations régulières entre l'ONU et la Présidence de l'OSCE, et aux consultations au niveau des secrétariats.

L'action de la Mission de l'OSCE au Kosovo, élément distinct de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui, assume la responsabilité d'un certain nombre de tâches définies dans l'accord OSCE-ONU, constitue peut-être le meilleur exemple d'une coopération étroite et novatrice entre l'OSCE et l'ONU. Par ailleurs, la Mission de l'OSCE participe aux institutions mixtes créées par la MINUK, qui sont chargées d'administrer la province pour la préparer à l'autonomie dans le cadre de la structure administrative intérimaire mixte. L'OSCE a assumé la responsabilité d'un service administratif, celui de l'appui à la gouvernance démocratique et à la société civile, et participe donc à l'administration de la province.

En Croatie, fait sans précédent, l'OSCE a envoyé des contrôleurs de police civile dans la région croate du Danube après l'expiration du mandat du Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies. La bonne coopération, a permis à l'OSCE d'assurer, sans heurts la relève du personnel des Nations Unies.

Le Tadjikistan offre un autre exemple important de la collaboration entre l'ONU et l'OSCE en vue de l'application d'un accord de paix. Les efforts concertés déployés par les deux organisations ont stimulé la mise en oeuvre de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan.

L'affectation d'un membre de la Mission de l'OSCE en Géorgie au Bureau des droits de l'homme des Nations Unies à Soukhoumi (Géorgie) relève d'une autre modalité de coopération mutuellement bénéfique, qui a permis aux deux organisations de consolider réellement leur coopération en matière de dimension humaine.

La mise en place de structures communes constitue un aspect novateur de la collaboration entre l'OSCE et l'ONU sur le terrain. Présidé par l'OSCE et le HCR, un groupe chargé de faciliter les retours a été, en Croatie, un mécanisme utile pour assurer la coordination du retour des réfugiés et des personnes déplacées en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, et éviter toute répétition d'efforts.

La participation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aux consultations sur le projet de décision du Conseil ministériel de l'OSCE relatif aux droits de l'enfant a été une innovation dans les relations OSCE-UNICEF, après la participation de l'UNICEF au séminaire de 2000 sur la dimension humaine, qui traitait du sort des enfants dans les conflits armés.

Les relations avec le **Conseil de l'Europe** sont très étroites. Aux réunions de l'OSCE, un représentant du Secrétariat du Conseil de l'Europe fait partie de la délégation nationale de l'Etat membre assurant la Présidence du Conseil de l'Europe. Cet arrangement a permis au Conseil de l'Europe de participer aux délibérations officielles et officieuses de l'OSCE.

Depuis 1993, les présidents et secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe tiennent régulièrement des **réunions bilatérales (« 2+2 ») à un haut niveau**. L'OSCE y est généralement représentée par le Président en exercice, le Secrétaire général, les chefs de ses institutions et le chef de la Section de la coopération extérieure. Les représentants du Conseil de l'Europe comprennent le Président du Comité des ministres, le Secrétaire général, les présidents du Groupe de rapporteurs sur les relations avec l'OSCE, et d'autres groupes de rapporteurs concernés et le Directeur des affaires politiques. Les réunions de haut niveau « 2+2 » examinent des questions concrètes intéressant la coopération sur le terrain, ou relatives au renforcement des capacités des deux organisations.

Depuis 1999, d'autres réunions « 2+2 » se sont également tenues au niveau des membres du personnel de rang supérieur pour déterminer les possibilités concrètes de coopération. Ces échanges d'informations au niveau du siège ont aidé à mieux cibler les activités des deux organisations, évitant ainsi les doubles emplois et développant la complémentarité des activités.

Conformément à une pratique remontant à 1998, la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE continue à se développer grâce à la participation de l'OSCE au Groupe

de rapporteurs des délégués des ministres (du Conseil de l'Europe) sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Ces réunions constituent un cadre important pour l'examen de la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe et l'échange d'idées à ce sujet.

En l'an 2000, la signature par les secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe d'un catalogue commun de modalités de coopération a raffermi encore la coopération avec le Conseil de l'Europe. Etabli par les secrétariats des deux organisations à la suite d'une série d'échanges de vues s'inspirant des recommandations du Comité des Sages du Conseil de l'Europe et de la Plate-forme pour la sécurité coopérative élaborée par l'OSCE, le catalogue reflète la portée et les modalités possibles d'une coopération qui cherche à préserver la mémoire institutionnelle.

Le Conseil de l'Europe et l'OSCE ont étroitement coopéré notamment dans les domaines des droits de l'homme, de l'état de droit et de l'observation des élections. Le Conseil a participé à la rédaction de textes législatifs dans de nombreux pays où l'OSCE est représentée. Ce travail a été coordonné avec les missions de l'OSCE qui ont fourni des informations de base.

Sur la base d'un mandat établi par le Conseil de l'Europe, la MINUK et la Mission de l'OSCE au Kosovo et approuvé par un échange de lettres, le 23 juin 2000, le Conseil de l'Europe a observé les élections municipales organisées par l'OSCE au Kosovo. Le mandat a également prévu l'observation, par le Conseil de l'Europe, du processus d'inscription sur les listes électorales au Kosovo.

La publication de déclarations communes est un autre moyen utile de rendre compte de faits survenant sur le terrain. Cette année, le BIDDH a publié avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe et avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe des déclarations préliminaires communes à l'occasion des élections législatives et présidentielle en Croatie et de l'élection présidentielle dans la Fédération de Russie.

En 1999, le Conseil de l'Europe a pour la première fois détaché des experts auprès de l'OSCE. En 2000, le Conseil de l'Europe a mis neuf experts au total à la disposition de la Mission de l'OSCE au Kosovo. En juillet 2000, le Conseil de l'Europe a également établi une antenne de son Secrétariat au bureau du BIDDH à Podgorica, ce qui permet une coopération étroite et pragmatique dans l'action en faveur du processus de réforme au Monténégro.

Les initiatives que le Conseil de l'Europe a prises pour appuyer l'activité de M. Kalamenov, Représentant spécial du Président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie, sont coordonnées de près avec l'OSCE/BIDDH. Le BIDDH a également fourni une assistance technique au bureau de M. Kalamenov.

L'OSCE agit aussi en association étroite avec l'**Union européenne**. Aux réunions de l'OSCE, la délégation nationale de l'Etat membre assurant la présidence de l'Union européenne - délégation qui comprend également le représentant permanent de la **Commission européenne** - prend la parole au nom de tous les Etats membres de l'Union européenne. Les représentants de la Commission européenne arrivent ainsi à suivre les discussions de l'intérieur.

La Commission européenne et l'OSCE ont coopéré dans le domaine de la dimension humaine, où les programmes de la Commission sont souvent étroitement liés aux activités de l'OSCE. Les efforts que la Commission européenne et l'OSCE ont faits en commun pour

réparer et ouvrir à la circulation le pont de Gura-Biculi (en Moldavie), qui est situé sur le principal axe routier entre Brest et Odessa, est un récent exemple de la coopération novatrice sur le terrain. Ce projet a été lancé par la Mission de l'OSCE et financé par la Commission européenne. La reconstruction est menée conjointement par les autorités moldaves et les autorités de Transnistrie.

Dans plusieurs régions desservies par des missions de l'OSCE, la coopération se fait dans le cadre de réunions régulières de membres des missions et de personnel de la Commission portant sur des projets concrets. Dans certaines régions, la Commission européenne a financé des projets issus de mémorandums d'accord conclus entre l'OSCE/BIDDH et le pays hôte.

Depuis 1996, l'interaction et la coopération entre l'OSCE et l'**Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)** est en expansion constante. Depuis 1999, des réunions de travail qui visent à cerner les possibilités concrètes de coopération, sont organisées avec l'OTAN. Ces réunions facilitent l'échange d'informations et de données d'expérience entre l'OSCE et l'OTAN.

La Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR) en Bosnie-Herzégovine a apporté un soutien essentiel à la Mission de l'OSCE au moment des élections. La coopération entre la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la Mission de l'OSCE au Kosovo a également été utile. La KFOR a établi un bureau de liaison auprès de la Mission de l'OSCE. Ce bureau communique régulièrement aux deux partenaires, des informations sur les activités de la KFOR et de l'OSCE. La KFOR a également coopéré avec la Mission de l'OSCE pour créer des conditions propres à assurer la sécurité des élections municipales.

Les réunions annuelles du Forum économique de l'OSCE offrent aux organisations internationales et à l'OSCE une occasion importante d'échanger des informations sur les questions intéressant l'économie et l'environnement.

Depuis la nomination, en 1998, d'un coordonnateur des activités économiques et environnementales au Secrétariat de l'OSCE, les liens avec les organisations et institutions économiques et financières, et notamment la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission économique et la Banque mondiale se sont sensiblement renforcés. En vertu de son mandat, le Coordonnateur a notamment pour tâche importante de renforcer l'interaction de l'OSCE avec les organisations internationales compétentes et de réduire au minimum le chevauchement des activités entreprises par l'OSCE et par les autres organisations dans le domaine économique.

Depuis 1995, **les réunions annuelles des chefs de mission** se tiennent avec la participation de représentants des organisations internationales partenaires. Ces réunions facilitent les échanges de données d'expérience, de concepts et d'idées.

Les contacts bilatéraux sont un autre aspect majeur de la coopération. Pour faciliter la coopération sur le plan bilatéral, le Secrétariat de l'OSCE a créé des points de contact qui assurent la liaison avec le siège des organisations partenaires. Des rencontres bilatérales avec les organisations partenaires se tiennent à tous les niveaux (Président en exercice, Secrétaire général, membres du personnel de rang supérieur et réunions de routine). Ces réunions

servent souvent à analyser les préoccupations particulières. Du reste, l'échange de visites a été un moyen utile d'approfondir la coopération entre les organisations.

Depuis 1998, l'OSCE coopère en outre avec d'autres organisations et institutions internationales dans les **actions de formation** de membres des missions de l'OSCE, eu égard notamment, aux questions relatives à la dimension humaine.

Le groupe des Amis de l'Albanie coprésidé par la Présence de l'OSCE en Albanie et par la Mission de l'Union européenne, constitue un exemple pratique de la **coordination, par l'OSCE, des activités que la communauté internationale** mène sur le plan national et international. Ce cadre souple de coordination des efforts internationaux est un excellent exemple de l'aptitude de l'OSCE à coopérer avec les autres organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales. Le groupe rassemble des donateurs bilatéraux et multilatéraux, et un certain nombre d'organisations non gouvernementales. Le groupe des Amis de l'Albanie s'emploie, aux niveaux local et international, à assurer la coordination et la coopération entre organisations internationales. Le groupe offre un cadre pour les échanges d'informations, les consultations et la coordination concernant les questions d'ordre politique, financier, économique et de sécurité intéressant l'Albanie.

La Plate-forme pour la sécurité coopérative propose l'OSCE comme forum de coopération sous-régionale. Un certain nombre d'initiatives nouvelles ont donc été élaborées dans le but de chercher à résoudre les problèmes régionaux de l'Europe du Sud-Est. Certaines perspectives s'ouvrent aussi en ce qui concerne l'Asie centrale.

Le **Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est**, qui a été placé sous les auspices de l'OSCE, aide à développer une coopération plus étroite entre l'OSCE et les organisations et institutions internationales dans la région. Le Conseil permanent de l'OSCE a été chargé, dans la Déclaration du Sommet d'Istanbul, d'élaborer une stratégie régionale à l'appui de ses objectifs. Le 16 mars 2000, le Conseil permanent de l'OSCE a adopté une décision sur la stratégie régionale pour l'Europe du Sud-Est. Conformément à la stratégie régionale de l'OSCE, des projets, mettant à profit les compétences disponibles au sein des missions, ont été élaborés pour traiter des problèmes dépassant les frontières nationales.

La coopération et la contribution des institutions et instruments de l'OSCE et l'expertise fournie pour les délibérations de la table régionale et des tables de travail du Pacte de stabilité ont créé d'intéressantes possibilités d'interaction avec les organisations internationales.

Pour la première fois, une **réunion pour la mise en commun d'informations sur l'Asie centrale** s'est tenue cette année. Convoquée par le Secrétaire générale en sa qualité de Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale, cette réunion a rassemblé les représentants des organisations internationales, des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux exécutant des projets en Asie centrale. La réunion a permis l'examen d'un vaste éventail de questions propres à l'Asie centrale.

On compte que la création du **Centre d'opérations** au Secrétariat de l'OSCE contribuera au développement de la coopération avec les organisations internationales. Cette nouvelle structure a fait l'objet d'un certain nombre de réunions, l'OSCE cherchant à s'informer des résultats obtenus par les organisations partenaires disposant d'instruments

analogues et à étudier la manière dont chaque partenaire pourrait contribuer aux efforts des autres.

II. COOPERATION AU NIVEAU DU SIEGE

Conformément à la Plate-Forme pour la sécurité coopérative, adoptée au Sommet d'Istanbul, qui demande à l'OSCE de « raffermir la nature se renforçant mutuellement des rapports entre organisations et institutions s'occupant de la promotion de la sécurité globale dans l'espace de l'OSCE », l'Organisation a maintenu, tout au long de l'an 2000, l'habitude de tenir des consultations avec ses partenaires au siège. La coopération et les consultations politiques au niveau du siège sont indispensables pour consolider les relations se renforçant mutuellement et pour favoriser les démarches coordonnées qui évitent tout chevauchement et garantissent l'utilisation efficace des ressources disponibles. La synergie entre organisations et institutions internationales revêt une importance cruciale dans le domaine de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des conflits et du relèvement après un conflit. Le chevauchement d'efforts provoque le gaspillage de faibles ressources et peut entraver l'action globale des organisations internationales, certaines activités risquant de retenir une attention insuffisante et d'autres d'être pratiquement laissées à l'écart. Ce chevauchement d'efforts permet aussi aux acteurs sur le terrain de susciter des dissensions entre organisations, en particulier en cas de crise.

La Plate-forme pour la sécurité coopérative expose une vaste gamme de mécanismes de consultation et de modalités de coopération avec les organisations et institutions internationales. Nombre de ces mécanismes de consultation ont été utilisés ces dernières années. Une nouvelle tendance en matière de coopération avec les organisations internationales s'est dégagée, au cours de la période considérée, à la suite de la décision qui a été adoptée au Sommet d'Istanbul de créer des équipes d'assistance et de coopération rapides (REACT) et un centre d'opérations. L'importance croissante accordée aux approches régionales a été l'une des autres tendances non négligeables observées cette année.

Comme ces dernières années, l'un des faits marquants de la coopération au niveau du siège a été une réunion tripartite de haut niveau, qui s'est tenue le 25 février 2000 à Genève, entre le Secrétaire général adjoint et le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et les présidents et secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe de même que d'autres organisations qui y ont participé. Cette rencontre a facilité un échange d'informations au sujet des activités des organisations présentes en Europe du Sud-Est, y compris au Kosovo. Le principal sujet de discussion concernait les progrès réalisés vers la paix et la stabilité en Europe du Sud-Est. Les participants ont passé en revue les activités que mène leur organisation pour appuyer le Pacte de stabilité et convenu de la nécessité d'améliorer la coordination en ce qui concerne les tables de travail, et en particulier de développer au maximum l'avantage comparatif de chaque organisation pour éviter tout chevauchement.

Les participants ont également examiné les résultats de la **réunion thématique** sur l'application des lois, en particulier sur la police, qui avait été convoquée à l'Office des Nations Unies à Genève le 24 février. Cette réunion s'est tenue au niveau des experts dans un cadre tripartite élargi. Les participants à cette réunion ont confronté les expériences acquises et les enseignements tirés en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie).

La participation d'experts de l'OSCE à cette réunion thématique était d'autant plus importante que la Charte de sécurité européenne accorde une attention particulière au contrôle de la police et à la formation de la police. La Charte souligne la nécessité de « renforcer le rôle de l'OSCE concernant les activités relatives à la police civile en tant que partie intégrante des efforts de l'Organisation dans le domaine de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement après un conflit ».

La nécessité d'améliorer les interrelations entre l'établissement de normes, le travail sur le terrain et la formation s'est dégagée des données d'expérience exposées à la réunion thématique. Il a aussi été question de l'importance des normes de recrutement et de la formation, tant avant le déploiement d'une mission qu'au cours de cette mission.

A côté de ces réunions tripartites et thématiques, le Président et le Secrétaire général de l'OSCE ont rencontré, en décembre 1999, de hauts fonctionnaires de l'ONU à New York. Ces rencontres ont porté sur la coopération institutionnelle et en particulier sur les relations novatrices existant entre la Mission de l'OSCE au Kosovo et l'Organisation des Nations Unies. D'autres possibilités importantes de coopération entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies ont été examinées au cours de consultations entre le Secrétaire général de l'OSCE et la Vice-Secrétaire générale de l'ONU Mme Louise Frechette, à New York en avril 2000.

Au cours de la période considérée, le Président en exercice et le Secrétaire général de l'OSCE ont assisté à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1999, session au cours de laquelle un rapport sur la coopération entre l'ONU et l'OSCE, établi par le Secrétariat de l'ONU, a été examiné et approuvé. Le Secrétaire général de l'ONU a également pris la parole au Sommet de l'OSCE à Istanbul.

Les questions concernant la coopération et les faits nouveaux survenus sur le terrain ont été abordées par les représentants spéciaux du Secrétaire général de l'ONU devant le Conseil permanent de l'OSCE. Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Bosnie-Herzégovine a par exemple pris la parole devant le Conseil permanent le 3 février 2000 et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo le 4 mai 2000.

Les relations entre le **Conseil de l'Europe** et l'OSCE ont continué à se développer tout au long de l'an 2000. C'est ainsi qu'a eu lieu, le 12 avril à Vienne, une réunion de haut niveau « 2+2 », qui a essentiellement porté sur la coordination des politiques et les possibilités de coopération. Une importance particulière a été accordée à l'évolution de la situation et au rôle des deux organisations en Tchétchénie, au Kosovo, au Monténégro, en Moldavie et en Biélorussie. Les autres points importants ayant retenu l'attention, concernaient notamment la dimension humaine, en particulier les problèmes des minorités, et le développement du concept REACT par l'OSCE.

A la suite de la réunion de haut niveau « 2+2 » d'avril, les secrétaires généraux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe ont signé un *Catalogue commun de modalités de coopération*, qui met l'accent sur la coopération entre les deux organisations. Ce catalogue, établi par les secrétariats de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, reflète l'engagement des deux organisations de renforcer mutuellement leur action et une tentative de sauvegarder la mémoire institutionnelle. Il montre non seulement où en sont les rapports entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe mais aussi dans quelle direction ils pourraient ou devraient évoluer.

Une autre réunion de haut niveau « 2+2 » s'est tenue à Rome le 31 octobre 2000 sous la présidence italienne du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Les participants ont examiné la situation dans la République fédérale de Yougoslavie après les élections de même que les récents événements survenus dans le Caucase et en Asie centrale.

La réunion « 2+2 », qui s'est tenue à Vienne le 18 juillet 2000, au niveau des experts, avait pour thème les faits récents survenus en Europe du Sud-Est. Elle a accordé une attention particulière aux modalités de coopération dans les situations de crise et à la coopération dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Suivant la pratique établie en 1998, la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE a continué d'être renforcée par le Groupe de rapporteurs des Délégués des ministres du Conseil de l'Europe sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Conformément à la pratique existante, l'OSCE a participé aux réunions de ce groupe de rapporteurs et y a pris la parole. Des représentants de la Présidence en exercice et du Secrétariat de l'OSCE ont apporté des contributions aux réunions, qui se sont révélées être une tribune importante pour un échange d'idées sur l'établissement d'un ordre du jour et sur la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe.

Les visites réciproques de représentants officiels de haut niveau ont donné une nouvelle impulsion à la coopération entre les deux organisations. C'est ainsi que le Président en exercice de l'OSCE a pris la parole devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en janvier 2000 et participé à la 106^{ème} session du Comité des Ministres le 11 mai 2000, et que le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a prononcé une allocution devant le Conseil permanent de l'OSCE le 30 mars 2000. Cette dynamique a encore été renforcée par l'allocution du Secrétaire général de l'OSCE à la réunion des Délégués des ministres du Conseil de l'Europe le 18 mai 2000.

Par ailleurs, la coopération avec l'**Union européenne** a continué à se développer tout au long de la période considérée. L'Union européenne élaborant une nouvelle politique en matière de gestion civile des conflits d'après des principes analogues à ceux de l'OSCE, les consultations qui se sont tenues à Bruxelles ont essentiellement porté sur les capacités de gestion des conflits et le programme REACT et sur l'interaction coopérative entre les deux organisations.

Le Secrétaire général de l'OSCE a rencontré le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune Javier Solana (Conseil Affaires générales de l'Union européenne) en décembre 1999 et avec le Commissaire aux relations extérieures à l'occasion de la prestation de serment du Président croate Mesic à Zagreb en février 2000. Ces deux rencontres ont donné lieu à des échanges de vues sur les domaines de coopération.

Les représentants du Secrétariat de l'OSCE ont été invités à participer, le 22 novembre 1999, à une réunion sur le thème des capacités de l'Union européenne en matière de gestion des conflits. Cette réunion a été suivie, au début du mois de février 2000, de discussions sur le programme REACT de même que sur les capacités de gestion des conflits et la coopération future entre représentants officiels de haut rang du Centre de prévention des conflits de l'OSCE et du Secrétariat du Conseil de l'Union européenne. Sur l'invitation du Groupe des politiques et du Groupe de l'alerte précoce du Conseil de l'Union européenne, le programme REACT et une participation éventuelle de l'Union européenne à

ce programme ont fait l'objet de discussions entre l'OSCE et l'Union européenne à Bruxelles le 16 mars 2000.

Sur l'initiative de la Présidence française de l'Union européenne, une réunion sur les aspects civils de la gestion des crises a été organisée, à Bruxelles le 24 octobre, par l'Union européenne (Commission européenne, Secrétariat du Conseil, Présidence et délégations) avec l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Cette réunion, qui a fourni l'occasion d'un premier échange d'informations et de recommandations sur la gestion civile des crises, a été suivie le 25 octobre d'une réunion sur le renforcement de l'état de droit dans le contexte de la gestion des crises. Une étroite coopération en matière d'activités relatives à la police a été considérée comme l'une des priorités, le renforcement de la coopération dans le domaine de l'état de droit ayant été reconnue comme un domaine important de coopération.

Les relations entre la Division des affaires politiques de **l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)** et le Secrétariat de l'OSCE ont continué à se développer selon les principes énoncés dans la Plate-forme pour la sécurité coopérative. La pratique consistant à tenir des réunions régulières de personnel de rang supérieur, qui avait été établie en 1999, s'est poursuivie en l'an 2000. Lors de ces rencontres, des experts ont échangé les enseignements tirés d'activités sur le terrain et examiné la coordination des activités compte tenu de l'établissement du Centre d'opérations.

Au cours de la réunion de travail de février 2000, des représentants de l'OTAN ont présenté à l'OSCE les enseignements tirés de l'engagement de l'OTAN au Kosovo. Une deuxième réunion de travail a eu lieu en juillet 2000. Cette réunion abordait des questions d'intérêt particulier pour la coopération entre l'OSCE et l'OTAN, comme par exemple la situation en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et dans le Caucase.

En février 2000, l'OSCE a été invitée à observer des exercices CRISEX 2000, qui ont permis à des représentants de l'OSCE de se familiariser directement avec les opérations de gestion des crises de l'OTAN et de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Des visites de haut niveau, comme par exemple la visite du Secrétaire général de l'OTAN Lord Robertson au Conseil permanent de l'OSCE où il a prononcé une allocution le 2 novembre 2000, relèvent d'un autre mécanisme qui sert à favoriser la coopération entre les deux organisations.

Un représentant du **Secrétariat de la Communauté d'Etats indépendants (CEI)** est venu à deux reprises au Secrétariat de l'OSCE au cours de l'année considérée. Les entretiens entre les représentants de la CEI et de l'OSCE ont aidé les deux organisations à mieux prendre conscience de leurs activités respectives.

Des organisations et institutions internationales partenaires ont aussi été invitées au **Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement, tenu à Istanbul en 1999**. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et le Secrétaire général de l'OTAN ont pris la parole au Sommet, d'autres personnalités ayant eu la possibilité de présenter des contributions écrites.

La **Réunion annuelle des chefs de mission** a constitué une autre tribune importante pour l'échange multilatéral d'informations, de données d'expérience et d'idées entre l'OSCE et ses organisations partenaires. Le Conseil de l'Europe, le Haut Commissariat des Nations

Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office des Nations Unies à Genève et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), entre autres, ont participé à la Réunion annuelle des chefs de mission, qui s'est tenue cette année en juin. Cette réunion a permis aux représentants des organisations internationales de se familiariser avec les problèmes auxquels doivent faire face les missions de l'OSCE sur le terrain et avec les possibilités de coopération.

A la suite de l'initiative du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Mary Robinson, présentée au Conseil permanent de l'OSCE en juin 1998, l'OSCE a continué cette année à participer à l'élaboration d'une approche commune de la **formation** du personnel des missions **en matière de droits de l'homme**. C'est dans ce contexte qu'a eu lieu, du 29 mai au 2 juin, une mission d'évaluation des besoins de formation dans ce domaine au Kosovo, mission comprenant des représentants de l'OSCE, du Conseil de l'Europe, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Union européenne.

La formation en matière de droits de l'homme a aussi fait l'objet de consultations, qui ont eu lieu à Strasbourg les 3 et 4 juillet 2000, entre le Conseil de l'Europe et le Groupe de formation et de renforcement des capacités de l'OSCE. Ces consultations ont porté sur les formes possibles de coopération entre les deux organisations dans le domaine de la formation aux droits de l'homme de même que dans le domaine de la formation en matière d'état de droit et de démocratisation.

Une réunion de spécialistes de la formation d'Etats participants a été organisée par l'OSCE à Vienne le 17 juillet 2000. Des représentants de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne y ont participé.

Les activités de l'OSCE concernant les **défis économiques et environnementaux pour la sécurité** constituent un autre domaine important de coopération. En abordant ces questions, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a poursuivi ses travaux tout au long de l'an 2000 pour intensifier les contacts avec des organismes internationaux et institutions économiques. Les efforts du Coordonnateur se sont traduits par plusieurs séries de consultations avec, entre autres, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies, tant au Siège que sur le terrain, comme par exemple l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC), le HCR et le Bureau international du Travail (BIT), la Commission européenne (à Bruxelles), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Conseil de l'Europe, la Banque mondiale et divers départements de l'OTAN. Le Bureau du Coordonnateur a participé à de nombreuses réunions organisées par des organisations internationales et des institutions financières internationales.

La coopération dans le domaine économique a aussi été examinée lors d'une rencontre entre le Secrétaire général de l'OSCE et des représentants de la BERD à Londres en mars 2000. Le Secrétaire a eu d'autres entretiens sur ce sujet avec des représentants du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de la BERD à l'occasion du Sommet économique eurasiatique qui s'est tenu à Almaty en avril dernier.

Dans le cadre des activités actuelles du Bureau du Coordonnateur, la **huitième Réunion du Forum économique** s'est tenue à Prague du 11 au 14 avril 2000. De grandes

organisations internationales et institutions financières internationales ont participé à ce Forum, qui avait pour thème « Aspects économiques de la reconstruction après un conflit : les défis de la transformation ». Pour donner suite à la huitième Réunion du Forum économique, la Présidence autrichienne a organisé, à Vienne, les 5 et 6 octobre, un séminaire intitulé « Comment optimiser les relations interinstitutionnelles dans le domaine économique et environnemental ».

Les efforts communs déployés dans le domaine économique et environnemental en Europe ont aussi retenu l'attention de représentants de haut niveau de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à une séance de Conseil permanent de l'OSCE, où le Directeur exécutif de la CEE (ONU) Yves Berthelot a pris la parole le 1er juin 2000. Le 14 septembre, le Secrétaire exécutif de la CEE (ONU) Danuta Hübner a prononcé une allocution à une séance spéciale du Conseil permanent consacrée à la dimension économique.

Il est intéressant de signaler qu'au cours de l'année passée la coopération avec les organisations internationales a été marquée par une nouvelle tendance, à savoir un intérêt croissant pour le renforcement d'approches régionales comme moyen de faire face aux problèmes qui se posent dans l'espace de l'OSCE.

La **coopération sous-régionale** est devenue un élément important pour consolider la sécurité dans tout l'espace de l'OSCE. Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, qui a été placé sous les auspices de l'OSCE, est un exemple du rôle actif de l'OSCE au niveau régional. Le 16 mars 2000, le Conseil permanent de l'OSCE a aussi adopté une décision sur la stratégie régionale pour l'Europe du Sud-Est. Dans le cas de l'Asie centrale, où chaque pays est différent et doit faire face à ses propres problèmes, il a été reconnu que certains sujets méritaient une attention au niveau régional.

Au cours de la période considérée, l'OSCE et ses institutions et instruments ont apporté une contribution accrue et leurs compétences aux délibérations de la table régionale et des tables de travail du **Pacte de stabilité**, qui offrent à l'OSCE un autre cadre d'interaction avec les organisations internationales, notamment avec les initiatives régionales dans les pays de l'Europe du Sud-Est.

L'OSCE s'est vu confier la direction de certaines équipes spéciales des tables de travail, comme par exemple l'Equipe spéciale sur la parité entre les sexes qui relève de la table de travail I et l'Equipe spéciale sur la traite des êtres humains qui relève de la table de travail III. Par ailleurs, la Présidence en exercice de l'OSCE préside le Groupe de travail informel sur les contacts militaires qui fait partie de la table de travail III. L'OSCE a participé à la Conférence régionale de financement du Pacte de stabilité en mars 2000. Au cours de l'an 2000, sept des 12 projets dirigés par l'OSCE (dont certains ont été élaborés conjointement avec le Conseil de l'Europe) ont été acceptés au titre des « projets à démarrage rapide » du Pacte de stabilité.

Les représentants officiels du Pacte de stabilité, les présidents des tables de travail et les présidents des équipes spéciales ont fait rapport au Conseil permanent de l'OSCE et ont eu des réunions bilatérales avec des représentants du personnel de l'OSCE. C'est ainsi que le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité Bodo Hombach a pris la parole devant le Conseil permanent le 20 janvier 2000 et que le Président de la table de travail III sur les questions de sécurité Kim Traavik a prononcé une allocution devant le Conseil permanent le 17 février et le 19 octobre 2000. Au début de l'année, le Président de la table de travail I sur les droits de

l'homme et la démocratisation Panagiotis Roumeliotis était à Vienne pour un échange de vues.

Plus récemment, le premier point à l'ordre du jour du Conseil permanent de l'OSCE du 7 septembre 2000 était l'Initiative régionale en faveur du retour, qui relève du Pacte de stabilité. M. Hans Koschnik, Président du Comité directeur du Pacte de stabilité pour le retour des réfugiés, a prononcé un discours sur la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Dans un effort pour favoriser la coopération régionale et internationale dans la lutte contre les menaces que représentent les drogues, la criminalité organisée et le terrorisme, l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et la Présidence en exercice autrichienne de l'OSCE ont coorganisé une **Conférence internationale sur le « renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : démarche intégrée de lutte contre les drogues, la criminalité organisée et le terrorisme »**, qui a eu lieu les 19 et 20 octobre à Tachkent. Des représentants de plus de 60 Etats et d'une quarantaine d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales y ont participé. Lors de la conférence, deux documents ont été approuvés par les cinq Etats d'Asie centrale. La conférence a été ouverte par la Ministre autrichienne des affaires étrangères Benita Ferrero-Waldner, Présidente en exercice de l'OSCE, et le Directeur exécutif de l'OCDPC/Secrétaire général adjoint de l'ONU Pino Arlacchi. Les délégations des cinq pays d'Asie centrale étaient dirigées par des ministres ou vice-ministres. Les cinq présences de l'OSCE en Asie centrale ont participé activement aux préparatifs et à l'organisation de la conférence.

La **réunion pour la mise en commun d'informations sur l'Asie centrale**, qui s'est tenue pour la première fois cette année, avec des organisations internationales, des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux, est une autre démarche novatrice pour aborder les problèmes régionaux. Cette réunion, qui a été convoquée en juillet 2000 par le Secrétaire général de l'OSCE en sa qualité de Représentant personnel du Président en exercice pour l'Asie centrale, a permis de procéder à un échange d'informations et d'idées sur le moyen d'améliorer la coopération entre les 15 organisations ayant des activités dans la région qui ont participé à cette réunion, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre le trafic de drogues, l'extrémisme et le terrorisme.

Cette année, la coopération au niveau du siège a permis à l'OSCE de faire face efficacement à un certain nombre de situations complexes qui demandaient une réponse multiforme et multi-institutionnelle. Des consultations politiques au siège ont aidé à renforcer les possibilités d'y répondre en établissant l'appui et le cadre de coopération nécessaires sur le terrain.

III. INSTITUTIONS DE L'OSCE

1. BUREAU DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME (BIDDH)

1.1 Union européenne

1.1.1 Commission européenne (CE)

D'après le modèle du Programme pour l'Asie centrale, le BIDDH et la Commission européenne ont commencé en l'an 2000 à exécuter, avec le Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE à Minsk, un programme commun visant à créer de meilleures conditions pour la démocratisation et la mise en place d'un système politique pluraliste en Biélorussie.

Dans le cadre de ses efforts pour établir une coopération en bonne et due forme entre organisations internationales sur les questions concernant les Roms et les Sintis en créant un groupe de contact européen sur les affaires de Roms, le Point de contact du BIDDH pour les questions concernant les Roms et les Sintis a appuyé, dans un premier temps, la création d'un groupe de contact informel sur les Roms. A côté du BIDDH et du Conseil de l'Europe, la Commission européenne était elle aussi représentée à la première réunion de ce groupe en l'an 2000.

Dans le domaine de l'observation des élections et de l'assistance technique, le BIDDH a participé aux côtés de la Commission européenne à une mission commune d'évaluation des besoins dans l'ex-République yougoslave de Macédoine pour faire le point de la situation avant les élections municipales et définir les possibilités d'entreprendre des projets d'assistance technique. La mission internationale d'observation constituée pour l'élection présidentielle russe a étroitement coopéré avec le projet sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'observation des élections, qui relève du Programme d'assistance technique de l'Union européenne pour la Communauté d'Etats indépendants (TACIS). La Commission européenne était étroitement associée aux discussions sur l'établissement d'une mission internationale d'observation en vue des élections législatives en Biélorussie.

1.1.2 Parlement européen

Le Parlement européen prend part aux missions d'observation des élections en fonction des besoins. En décembre 1999, des membres du Parlement européen ont observé les élections législatives russes, à l'issue desquelles ils ont publié une déclaration préliminaire commune avec le BIDDH. Le Parlement européen a assisté aux réunions techniques sur la mise en place d'une mission internationale d'observation des élections législatives en Biélorussie.

1.2 Conseil de l'Europe

Le BIDDH a coopéré avec le Conseil de l'Europe dans le contexte des mécanismes établis des tables de travail et des équipes spéciales, relevant du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Le BIDDH a participé au projet OSCE/Conseil de l'Europe sur une réforme pénitentiaire dans l'Europe du Sud-Est, initiative commune visant à améliorer les

conditions de détention et l'administration des prisons dans les pays de la région. Par ailleurs, les deux organisations participent à la création d'un site Web législatif à l'intention d'utilisateurs de l'Europe du Sud-Est.

En juillet 2000, un Représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe a rejoint le Bureau du BIDDH au Monténégro, conformément à une suggestion antérieure du Bureau, afin de faire progresser la coopération institutionnelle entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe sur le terrain.

En Ukraine, le BIDDH a coordonné avec le Conseil de l'Europe une révision complète de la législation du pays en matière de droits de l'homme. Plusieurs ateliers communs sur des lois spécifiques sont prévus pour l'avenir.

En Arménie et en Azerbaïdjan, le BIDDH et le Conseil de l'Europe ont coopéré à des projets de formation à l'exercice de fonctions dans des établissements pénitentiaires. Des réunions communes avec des experts des deux organisations et des deux pays sont prévues pour l'avenir.

Pour ce qui est de l'appui aux institutions de médiateur, le BIDDH et le Conseil de l'Europe coordonnent leurs activités sur une base continue informelle.

Les initiatives entreprises par le BIDDH pour appuyer les activités du Représentant spécial du Président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie M. Kalamanov ont été étroitement coordonnées avec le Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe et le BIDDH se sont concertés pour organiser un « séminaire international sur une action coordonnée contre la traite des êtres humains dans l'Europe du Sud-Est : vers un plan d'action régional ». Le Conseiller du BIDDH pour les questions de traite des êtres humains a fait fonction de modérateur pour le groupe de travail du séminaire sur les activités de prévention. A l'avenir, le BIDDH s'efforcera de coordonner avec le Conseil de l'Europe la révision des textes législatifs dans ce domaine et de collaborer avec lui à des projets d'assistance en matière de réforme judiciaire.

Le BIDDH a préparé, en coopération avec le Conseil de l'Europe et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, un commentaire sur le projet de loi géorgienne concernant la restitution de biens et de droits d'habitation aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Au cours de l'an 2000, le Point de contact du BIDDH pour les questions concernant les Roms et les Sintis a consolidé sa coopération avec le Conseil de l'Europe. Le BIDDH et le Conseil de l'Europe ont notamment élaboré en commun, dans le cadre du Pacte de stabilité, un programme commun sur les Roms, qu'ils ont présenté à différents donateurs. Le Conseil de l'Europe était représenté aux premières réunions d'un groupe de contact informel pour les Roms, groupe dont le Point de contact du BIDDH pour les questions concernant les Roms et les Sintis avait appuyé la création dans le cadre de ses efforts pour établir une coopération entre organisations internationales au sujet des questions concernant les Roms et les Sintis en créant un groupe de contact européen pour les affaires des Roms.

Pour ce qui est de l'observation des élections, le BIDDH a publié conjointement avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe des déclarations préliminaires sur plusieurs élections, notamment sur les élections

législatives et présidentielle en Croatie et sur l'élection présidentielle dans la Fédération de Russie. Les deux organisations ont régulièrement échangé des informations sur les questions d'élections concernant des pays comme l'Azerbaïdjan, la Biélorussie et la République fédérale de Yougoslavie. Le Secrétariat du Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se sont joints aux délibérations et aux consultations sur l'observation internationale éventuelle des élections législatives en Biélorussie.

Le BIDDH a échangé avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (Conseil de l'Europe) des informations sur les élections locales, par exemple sur celles qui ont eu lieu dans la République yougoslave de Macédoine et en Albanie.

Le BIDDH a intensifié sa coopération et la concertation avec la Commission de Venise au sujet de la révision des lois électorales. La Commission de Venise et le BIDDH se sont concertés et ont échangé des observations au sujet de la révision de la loi biélorusse sur les élections législatives, du référendum constitutionnel en Ukraine et de la loi azerbaïdjanaise sur les élections législatives. La Commission de Venise s'est également associée à la table ronde, organisée en Albanie, sur l'élaboration du nouveau code électoral.

1.3 Organisation des Nations Unies

1.3.1 Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

La coopération entre le BIDDH et le Haut Commissariat aux droits de l'homme a été officialisée avec la signature d'un accord de coopération en 1998.

Dans le contexte de la coopération existant entre le BIDDH et le siège du Haut Commissariat, le bureau du Haut Commissariat en Bosnie-Herzégovine a fourni les services d'un expert qui a collaboré avec le personnel du BIDDH et la Présence de l'OSCE en Albanie à l'élaboration d'un nouveau module de formation qui porte sur la surveillance de la situation relative aux droits fondamentaux des femmes.

Le Point de contact du BIDDH pour les questions concernant les Roms et les Sintis a établi des contacts avec le Haut Commissariat pour préparer la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, conférence qui aura lieu en Afrique du Sud en 2001.

Au Kazakhstan et au Kirghizistan, le BIDDH a coopéré avec le Haut Commissariat à l'appui de projets de médiateur. Le BIDDH et le Haut Commissariat se sont aussi étroitement concertés pour mettre au point des initiatives de réforme judiciaire au Tadjikistan.

1.3.2 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La coopération entre le BIDDH et le HCR est fondée sur un échange officiel de lettres qui a eu lieu en 1998.

En l'an 2000, le Point de contact du BIDDH pour les questions concernant les Roms et les Sintis a étroitement coopéré avec le HCR à des activités intéressant les réfugiés Roms du Kosovo et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. En septembre, deux réunions communes sur la personnalité juridique des réfugiés Roms du Kosovo se sont tenues à Skopje. En outre, le BIDDH a organisé, en collaboration avec le HCR, des réunions du

groupe de travail pour les réfugiés du Kosovo dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Le BIDDH a également coopéré avec le HCR à la préparation de consultations internationales sur les réfugiés et les demandeurs d'asile Roms, qui se sont tenues le 23 octobre à Varsovie.

Le HCR a travaillé avec le BIDDH et le Conseil de l'Europe à l'élaboration d'un commentaire sur le projet de loi géorgienne concernant la restitution de biens et de droits d'habitation aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Le BIDDH a continué à coparrainer, avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) le suivi de la Conférence régionale sur l'examen des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans les pays de la Communauté d'Etats indépendants et dans certains Etats voisins, qui s'est tenue à Genève en 1996.

Le BIDDH et le HCR ont coorganisé en Ouzbékistan trois stages sur les normes de droit international à l'intention des juges, procureurs et défenseurs.

En Arménie, le BIDDH a établi avec l'appui du HCR, dans le cadre d'un projet de sensibilisation du public aux droits de l'homme, un programme sur les droits des réfugiés.

1.3.3 Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

La participation de représentants de l'UNICEF au séminaire sur la dimension humaine en l'an 2000 et leur participation aux consultations sur le projet de décision du Conseil ministériel de l'OSCE concernant les droits des enfants a ouvert la voie à l'établissement de relations de travail entre les deux organisations.

1.4 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le BIDDH a exécuté, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), des projets de lutte contre la traite des êtres humains, notamment un projet de recherche au Kirghizistan et un projet prévoyant l'octroi d'une assistance technique au Conseil national ukrainien pour la prévention de la traite des êtres humains. A l'avenir, le BIDDH prévoit d'intensifier sa coordination et de resserrer sa collaboration avec l'OIM dans ce domaine, surtout dans les Balkans, en Asie centrale, en Fédération de Russie et en Moldavie. Le BIDDH et l'OIM ont aussi échangé des informations sur des cas particuliers de personnes victimes de la traite et se sont associés pour faciliter le rapatriement de ces personnes.

Le BIDDH a exécuté, en coopération avec l'OIM, son programme de formation aux droits de l'homme pour les responsables du service kirghiz des frontières. Le BIDDH a également apporté son concours à l'exécution du programme de l'OIM sur le retour volontaire des personnes dont la demande d'asile a été rejetée par la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et la Roumanie.

Le BIDDH a été avec l'OIM et le HCR, l'un des coorganisateur des activités de suivi à la Conférence régionale pour l'examen des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des

rapatriés dans les pays de la Communauté d'Etats indépendants et dans certains Etats voisins, qui a eu lieu à Genève en 1996.

1.5 Banque mondiale, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

En l'an 2000, le BIDDH a intensifié son échange d'informations avec la Banque mondiale et avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Le BIDDH a convenu avec le Ministre kazakh de la justice de compléter le projet de la Banque mondiale concernant la création d'un établissement de formation judiciaire en dispensant une formation aux juges qui enseigneront dans cet établissement et en contribuant à l'élaboration d'un programme de cours de droit pénal.

1.6 Autres activités communes avec les organisations internationales

Dans un premier effort de coopération avec le Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies chargé d'examiner la question des personnes déplacées, le BIDDH a organisé conjointement un atelier régional sur le déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays dans le Caucase du Sud.

Le BIDDH a apporté une contribution à la Conférence sur la lutte contre les drogues, la criminalité organisée et le terrorisme en Asie centrale, qui a été organisée conjointement par l'OSCE et l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, en élaborant un document sur le rôle de la démocratisation dans la lutte contre les drogues, la criminalité organisée et le terrorisme.

En janvier, l'Organisation des Nations Unies et le BIDDH ont constitué une mission commune d'observation des élections au Tadjikistan pour suivre les premières élections législatives depuis la fin de la guerre civile dans ce pays.

Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants a prononcé une allocution d'ouverture au séminaire du BIDDH sur cette question. Le Rapporteur spécial de l'ONU sur la question de la torture a également fait partie du Groupe d'experts du BIDDH sur la prévention de la torture.

2. HAUT COMMISSAIRE POUR LES MINORITES NATIONALES (HCMN)

2.1 Conseil de l'Europe

Au cours de la période considérée, le Haut Commissaire pour les minorités nationales a entretenu une coopération fructueuse, constructive et concertée avec le Conseil de l'Europe sur les questions relevant de son mandat, ce qui a donné lieu à de fréquentes consultations au niveau des experts.

C'est à la première réunion de la table de travail du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est sur la démocratisation et les droits de l'homme qu'a été créée l'Equipe spéciale sur les droits de l'homme et les minorités nationales. Les activités de l'Equipe spéciale sont

coordonnées par un groupe directeur du HCMN et par le Conseil de l'Europe. Le 16 décembre 1999, le Haut Commissaire a rencontré le Directeur politique du Conseil de l'Europe Furrer à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine) pour s'entretenir des projets de l'Equipe spéciale. Celle-ci a concentré ses efforts sur la rédaction du rapport sur la promotion d'une société multiethnique et d'une citoyenneté démocratique dans l'Europe du Sud-Est, rapport qui a été présenté à la conférence sur les relations interethniques et les minorités en l'Europe du Sud-Est, tenue à Portozož (Slovénie) les 16 et 17 mars 2000.

Le 6 janvier, le HCMN a eu des entretiens sur une vaste gamme de questions avec le Secrétaire général du Conseil de l'Europe Schwimmer et avec le Comité des représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Le 8 avril, un représentant du Conseil de l'Europe a participé à une rencontre avec le HCMN et ses experts à Bruxelles en vue de l'élaboration d'une étude de faisabilité sur l'enseignement supérieur en langue albanaise dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

S'agissant de la Lettonie, le HCMN a coopéré très étroitement avec les juristes de la Direction des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Trois missions communes ont été envoyées en Lettonie pour aider les autorités lettones à élaborer les décrets d'application de la loi sur la langue officielle adoptée en décembre 1999. En avril, juin et août 2000, ces missions ont initialement examiné les projets de décret d'application avec deux commissions de rédaction relevant du Ministère de la justice, et en août avec le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la justice de Lettonie, si bien qu'à la fin du mois d'août, le Gouvernement letton a adopté les décrets d'application, qui sont fondamentalement conformes au droit international et aux obligations internationales de la Lettonie.

2.2 Organisation des Nations Unies

Le HCMN a continué, en coopération avec le BIDDH, à appuyer les efforts du PNUD et du HCR pour mettre en place des institutions de médiateur au Kazakhstan et au Kirghizistan.

2.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La coopération entre le HCMN et le HCR est fondée sur un arrangement officiel établi par un échange de lettres entre M. Max van der Stoep et Mme Sadako Ogata. Des consultations ont eu lieu à deux reprises, au niveau des experts, en décembre 1999 et en mai 2000. Au cours de la période considérée, les deux bureaux ont continué d'échanger des informations sur les tensions et instabilités que risque d'engendrer la situation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans l'espace de l'OSCE.

2.2.2 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le HCMN prépare actuellement avec le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations la troisième conférence des donateurs sur les anciens déportés de Crimée, prévue pour le 6 décembre 2000.

En novembre 1999, un Représentant du HCMN a participé, à Almaty, en tant qu'invité spécial, à la cinquième réunion régionale du Bureau régional du PNUD pour

l'Europe et la CEI sur le rôle du médiateur et d'institutions nationales en ce qui concerne la prévention des conflits dans des cas impliquant des minorités nationales.

2.3 Communauté d'Etats indépendants (CEI)

Le Bureau du HCMN participe au suivi de la Conférence de la CEI sur les migrations. Le Bureau du HCMN est l'institution chef de file s'occupant des anciens déportés de Crimée et, dans le cadre de son mandat, des questions concernant les Meskhètes et les Turcs meskhètes. C'est à ce titre que le HCMN sert de centre de coordination pour l'Organisation internationale pour les migrations, le Conseil de l'Europe, le HCR et le PNUD, de même que pour les ONG intéressées.

3. REPRESENTANT POUR LA LIBERTE DES MEDIAS

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Freimut Duve, travaille en étroite coopération avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales compétentes. Le Bureau du Représentant reçoit et analyse des informations provenant du réseau des ONG qui s'occupent des médias. A cet égard, certains de ses principaux partenaires sont Reporters sans frontières, l'Institut international de la presse, l'Association des médias électroniques indépendants en Serbie (ANEM), et la *Fondation Glasnost*. Dans le cadre de son travail avec les organisations gouvernementales internationales, le Représentant de l'OSCE se concentre sur les questions relevant de son mandat et coopère le plus souvent avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe.

3.1 Organisation des Nations Unies et Organisation des Etats américains (OEA)

Le Représentant de l'OSCE a établi des contacts réguliers avec le Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies sur la liberté d'opinion et d'expression Abid Hussain, ainsi qu'avec le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression de l'Organisation des Etats américains Santiago Canton, et il a signé, le 26 novembre 1999, une Déclaration commune sur les mécanismes internationaux de promotion de la liberté d'expression, premier document du genre publié par les trois institutions internationales chargées de protéger la liberté d'expression.

La Déclaration commune abordait, entre autres questions, la situation critique des médias dans les Etats membres de ces organisations. Les signataires ont noté que « Certains Etats ont continué à exercer une pression inadmissible sur les médias de leurs pays ». Ils ont également souligné que les médias devraient s'abstenir de toute apologie de la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la violence ou de toute autre action similaire.

Le 3 mai 2000, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, Freimut Duve, Abid Hussain et Santiago Canton ont publié une déclaration commune sur le harcèlement et le meurtre de journalistes dans les situations de conflit. Ils ont demandé instamment aux gouvernements de respecter pleinement et de protéger le droit à la liberté d'expression et en particulier le droit d'accès à l'information en garantissant la sécurité des journalistes dans les zones de conflits ou se relevant d'un conflit. Ils se sont également déclarés préoccupés par l'absence de principes communs régissant l'accès des journalistes

aux zones de conflit ou de tension et ont demandé à la communauté internationale de prendre des mesures appropriées pour instaurer des normes minimales applicables à tous.

Le 3 mai 2000, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a rencontré la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Mary Robinson, afin d'examiner la possibilité d'une coopération plus poussée entre l'ONU et l'OSCE pour promouvoir la liberté d'expression.

Le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias a fourni à l'ONU des informations sur la situation des médias dans certains Etats participants de l'OSCE.

3.2 Conseil de l'Europe

Le Représentant travaille en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe sur un certain nombre de questions concernant des pays spécifiques et de problèmes structurels, notamment pour l'échange d'informations et de l'organisation de réunions communes. Le 2 décembre 1999, le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le Conseil de l'Europe et Irex/ProMedia ont organisé en coopération avec le Gouvernement ukrainien et le Bureau du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine une table ronde publique à Kiev sur la liberté des médias et la législation ukrainienne en matière de diffamation. Tenue à l'Institut des affaires étrangères de l'Université de Kiev, la table ronde a réuni plus d'une centaine de participants dont des représentants du Gouvernement et du Parlement, des juges, des juristes et des journalistes. A la suite de cette table ronde, des recommandations concrètes sur la promotion de la liberté des médias et la réduction du nombre de procès pour diffamation ont été formulées à l'intention du Gouvernement ukrainien.

3.3 Commission européenne

Avec le concours financier de la Commission européenne, le Représentant de l'OSCE a publié un rapport sur l'assistance internationale aux médias en Slovénie, en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et au Kosovo. Rédigé par l'éminent spécialiste des médias Mark Thompson, ce rapport, qui constitue une étude unique en son genre de l'évolution de la situation des médias en Europe du Sud-Est après le conflit, sert actuellement de manuel technique aux spécialistes des médias de l'OSCE sur le terrain et au personnel intéressé de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Les rapports et les conclusions du Représentant sont régulièrement transmis aux Etats membres de l'Union européenne.

3.4 Organisations non gouvernementales (ONG)

En raison de la nature même de ses activités, le Représentant de l'OSCE entretient des contacts étroits avec les ONG qui s'occupent des médias. Ces dernières fournissent à son bureau des informations concernant des cas concrets de harcèlement des médias par les Etats participants de l'OSCE. Parmi les plus proches collaborateurs du Représentant figurent notamment les Reporters sans frontières, l'Institut international de la presse, l'Association des médias électroniques indépendants en Serbie, la Fondation Glasnost et le Freedom Forum. Dans son annuaire intitulé *Freedom and Responsibility* (Liberté et responsabilité), le Représentant de l'OSCE fournit un aperçu général des ONG s'occupant des médias.

Avant les élections en République fédérale de Yougoslavie, le Représentant de l'OSCE a travaillé en étroite coopération avec des ONG serbes qui l'ont informé des

nombreux cas de pressions exercées sur les médias indépendants. En 1999, il a également bénéficié du soutien de l'ONG allemande Cap Anamur pour publier des livres pour enfants destinés aux écoles et aux bibliothèques kosovares. Ces livres ont été distribués dans toute la province au début de l'an 2000.

4. ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

A la conférence sur la création de l'Assemblée parlementaire de la CSCE tenue à Madrid en 1991, il avait été décidé que l'un des principaux critères pour le travail de l'Assemblée consisterait en la disposition à recourir aux ressources d'autres institutions parlementaires européennes, comme l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Parlement européen. La nécessité d'établir des liens étroits entre l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et d'autres institutions parlementaires internationales avait également été soulignée.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE plaide continuellement en faveur d'une coopération accrue entre l'OSCE et d'autres organisations internationales. Dans les déclarations adoptées au cours de ces dernières années, l'Assemblée a reconnu le rôle essentiel qui incombe à l'OSCE dans la promotion de tous les aspects de la sécurité européenne parmi les Etats participants, tout en soulignant en même temps que la coopération entre institutions régionales était indispensable pour des actions se renforçant mutuellement. Les parlementaires de l'OSCE ont par conséquent recommandé à l'OSCE de recourir aux capacités organisationnelles, à l'expérience et aux infrastructures d'autres organisations régionales telles que l'Union de l'Europe occidentale (UEO), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union européenne (UE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Conseil de l'Europe et la Communauté d'Etats indépendants (CEI).

En 1999, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a recommandé que « des efforts soient déployés pour parvenir à une coopération et à une coordination encore plus étroites avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale afin que l'OSCE s'acquitte efficacement de ses tâches dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention des conflits du règlement des crises et du rétablissement au sortir des guerres ». En 2000, il a été souligné que la Plate-forme pour la sécurité coopérative adoptée au Sommet d'Istanbul pouvait servir de fondement au renforcement des relations entre organisations dans l'espace de l'OSCE.

Depuis sa création en 1991, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a établi des contacts réguliers de haut niveau avec d'autres institutions de l'OSCE ainsi qu'avec les organes parlementaires d'autres organisations internationales.

Les déclarations, résolutions, observations et recommandations des sessions annuelles de l'Assemblée parlementaire sont transmises à la Présidence en exercice de l'OSCE et au Conseil ministériel de l'Organisation. L'Assemblée est représentée à tous les niveaux des réunions officielles de l'OSCE et entretient des liens étroits avec les dirigeants de l'OSCE ainsi qu'avec les institutions de l'OSCE et l'ensemble de ses missions sur le terrain. Les dirigeants de l'OSCE et les représentants des autres institutions de l'OSCE sont régulièrement invités aux réunions de l'Assemblée pour présenter leur travail aux membres de l'Assemblée parlementaire. Le Président en exercice prend la parole à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et répond aux questions des participants comme les

autres hauts représentants qui assistent à la session. Récemment, les parlementaires de l'OSCE ont bénéficié d'exposés des responsables de l'OSCE à la réunion de la Commission permanente tenue à Vienne en janvier 2000 et à la session annuelle de Bucarest en juillet 2000.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE coopère étroitement avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, l'Union interparlementaire, le Parlement européen et l'Assemblée interparlementaire de la Communauté d'Etats indépendants. Ces institutions parlementaires ont le statut d'observateur officiel auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, et les représentants de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont régulièrement invités à participer à leurs principales réunions.

Des représentants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, du Parlement européen, de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, de l'Assemblée interparlementaire de la CEI, du Conseil nordique et de l'Assemblée parlementaire de la Coopération économique de la mer Noire ont assisté à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Bucarest en juillet 2000.

Au cours des missions d'observation électorale, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE coopère aussi avec les institutions parlementaires, notamment le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, dont les membres participent souvent aux missions d'observation de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE coopère en outre avec d'autres institutions de l'OSCE dans le cadre de son programme d'observation des élections. En 1997, le Président en exercice de l'OSCE et le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont signé un accord de coopération entre le BIDDH et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Copenhague. Cet accord visait à renforcer la coopération entre les deux institutions dans le cadre de l'observation des élections.

L'année dernière, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a créé un groupe de travail ad hoc chargé d'améliorer les procédures d'observation électorale de l'Organisation et d'élaborer une stratégie commune d'observation électorale pour la communauté internationale. Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et a introduit une procédure de suivi pour quelques missions d'observation électorale. Des représentants du BIDDH, du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN ont participé à ces discussions.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE a créé des « troïkas parlementaires » afin d'améliorer la coordination entre les projets parlementaires internationaux et de leur donner davantage de poids. En Albanie, une troïka parlementaire composée du Parlement européen, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE s'est employée avec le concours de la Mission de l'OSCE à Tirana à aider le Parlement albanais à adopter des pratiques parlementaires démocratiques et à élaborer une nouvelle constitution. En Biélorussie, une troïka parlementaire, composée de membres de ces trois mêmes institutions parlementaires, a été chargée de promouvoir le dialogue et la démocratie avant les élections législatives.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE organise en outre des séminaires et des ateliers en coopération avec d'autres institutions, notamment l'OSCE. Un séminaire sur le renforcement des commissions parlementaires de la défense en Bosnie-Herzégovine, organisé conjointement par la Mission de l'OSCE en Bosnie et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, s'est tenu à Bled (Slovénie), les 27 et 28 janvier 2000. La Mission de l'OSCE à Almaty, le BIDDH et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ont organisé en coopération avec le Parlement et la Commission électorale centrale kazakhs une table ronde s'inscrivant dans le prolongement des élections au Kazakhstan.

Récemment, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a assisté à la Conférence des présidents des parlements nationaux organisée conjointement par l'Union interparlementaire et l'Organisation des Nations Unies. La conférence, qui s'est tenue au siège des Nations Unies à New York, du 30 août au 1er septembre, a réuni les présidents des parlements de plus de 140 pays.

Dans sa première allocution au Conseil permanent de l'OSCE, le 31 août 2000, le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Adrian Severin, a fait part de sa détermination à renforcer non seulement la cohérence et la coopération au sein de l'OSCE et des institutions de l'OSCE mais également la coopération avec d'autres organisations paneuropéennes et euro-atlantiques. Le Président Séverin a déclaré : « J'estime qu'il n'y a pas concurrence objective mais complémentarité objective et partenariat entre l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Nous devons, dès lors, élaborer une doctrine sur la manière d'utiliser cette complémentarité afin de mieux définir nos actions et d'accroître notre efficacité commune. A cet égard, il faudrait moins de rivalité et davantage de coopération. Il ne devrait pas non plus y avoir de place pour l'égoïsme ou l'exclusivisme. »

IV. MISSIONS DE L'OSCE

1. PRESENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Installée désormais depuis près de trois ans en Albanie, la Présence y est considérée comme l'une des organisations internationales les plus anciennes et les plus respectées. Elle occupe peut-être une position exceptionnelle parmi les missions de l'OSCE, dans la mesure où, en vertu de son vaste mandat, elle est spécialement appelée à fournir un cadre de coordination souple dans lequel d'autres organisations peuvent jouer leur rôle dans leurs domaines de compétence respectifs. La Présence est ainsi associée à une multiplicité d'activités (y compris, depuis le début de cette année, en contribuant aux tables de travail du Pacte de stabilité). Il s'ensuit que la Présence est amenée à coopérer étroitement avec un grand nombre d'organisations internationales et nationales.

La Présence agit en coopération étroite avec : le Conseil de l'Europe (qui est installé dans le même immeuble que la Présence de l'OSCE à Tirana), le Programme des Nations pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Elément multinational de conseil en matière de police (EMCP) de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), et l'Union européenne/Commission européenne, et notamment sa Mission de conseil en douane et la Mission d'observation de la Communauté européenne. En outre, la Présence bénéficie sur place d'étroites relations de travail avec les

autorités albanaises, les ambassades et les missions d'assistance bilatérales. Cette coopération se manifeste par la tenue régulière de réunions de coordination, organisées ou non dans le cadre du groupe des Amis de l'Albanie, au cours desquelles les problèmes et progrès relevés dans la mise en oeuvre des réformes et une multiplicité de programmes et de projets bilatéraux ou multilatéraux sont examinés.

Il y a peu, la Présence a porté de sept à dix le nombre de ses bureaux extérieurs, qui l'aident à exécuter son programme d'activités et à coopérer également sur le plan local avec les organisations internationales.

Le groupe des Amis de l'Albanie a été la principale enceinte de coopération entre organisations internationales. Le chef de la Présence de l'OSCE préside le groupe local des Amis de l'Albanie. Ce groupe rassemble les représentants de nombreux donateurs bilatéraux et multilatéraux, dont plusieurs organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, et d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales importantes. Sur le plan international, le Groupe s'est réuni à tour de rôle à Vienne et à Bruxelles sous la présidence commune de l'OSCE et de la Présidence de l'Union européenne. La Présence de l'OSCE à Tirana assure le secrétariat des réunions locales. Le groupe des Amis de l'Albanie poursuit, aux niveaux local et international, l'échange d'informations afin d'améliorer la coordination des actions d'assistance internationales. Il permet l'examen suivi des questions politiques et des stratégies de réforme intéressant la démocratisation, la gestion avisée des affaires publiques, le développement économique, la sécurité et l'ordre public.

La Présence à Tirana demeure la première « escale » pour la quasi-totalité des organisations arrivant en Albanie. En vertu de son vaste mandat, la Présence dispose de collaborateurs spécialisés dans toute une gamme de domaines et l'action menée par ses bureaux extérieurs lui permet également de tenir compte d'activités menées loin de la capitale. La Présence est donc en mesure de faire, si besoin est, des exposés généraux sur la situation dans le pays et de fournir également des analyses approfondies spéciales sur une multiplicité de questions intéressant notamment la politique et la sécurité.

1.1 Conseil de l'Europe

L'OSCE et le Conseil de l'Europe coopèrent étroitement dans de nombreux domaines. Dans le passé, ils ont notamment organisé en commun des tables rondes pour la rédaction de la Constitution en 1998 et d'un code électoral au printemps 2000. Au cours des récentes réunions de coordination des donateurs, les deux bureaux sont convenus d'intensifier les communications en ce qui concerne à la fois la rédaction d'autres projets de textes législatifs et le renforcement des institutions. Les deux bureaux ont récemment concentré leur coopération sur les domaines suivants :

- a) Réforme judiciaire : La Présence de l'OSCE et le Conseil de l'Europe continuent à appuyer le processus de réforme électorale en Albanie grâce à leur projet d'assistance électorale. Les deux bureaux coordonnent l'aide apportée à la mise au point de nouveaux projets de loi, comme le projet de loi sur le Haut Conseil de justice.
- b) Développement de l'institution du médiateur : le Conseil de l'Europe, l'American Bar Association par l'intermédiaire de la Central and East European Law Initiative et l'Ambassade du Danemark sont les principales organisations partenaires apportant

leur appui à l'institution du médiateur en Albanie. La Présence de l'OSCE participe aux réunions de coordination mensuelles.

- c) Visites des prisons : depuis 1997, le Conseil de l'Europe et le BIDDH ont tenu des réunions régulières avec les représentants des services publics et visité régulièrement les prisons afin d'améliorer le service pénitentiaire en Albanie. Le programme du Conseil de l'Europe est axé sur la formation des fonctionnaires de prison, alors que le BIDDH a entamé un dialogue avec le Directeur des prisons et le Vice-Ministre de la justice.

1.2 Organisation des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies est représentée au groupe des Amis de l'Albanie et ses organismes coopèrent de près avec la Présence de l'OSCE dans des domaines définis d'un commun accord.

1.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

En 1998-1999, au cours de la crise des réfugiés, des liens très étroits se sont instaurés entre la Présence de l'OSCE et le HCR. Dans ses efforts pour faire face à la crise des réfugiés, le HCR a bénéficié de l'appui des bureaux extérieurs de la Présence, qui observaient la situation des réfugiés et l'exécution des projets à démarrage rapide mis en train au lendemain de la crise. La Présence soutient le HCR dans son action pour doter l'Albanie de dispositifs efficaces en matière de demandes d'asile et de migrations. Cette question est étroitement liée au programme de lutte contre la traite des êtres humains et à l'observation de la situation dans les prisons effectués par la Présence.

1.2.2 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

La Présence coopère étroitement avec le PNUD dans différents domaines. Le PNUD dirige actuellement le programme d'assistance électorale. Un certain nombre d'organisations internationales, dont l'USAID, la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) et la Présence sont représentées au sein du conseil de direction du programme d'assistance électorale.

La Présence de l'OSCE coopère avec le PNUD pour observer le programme de collecte d'armes.

1.2.3 Bureau des services d'appui aux projets (ONU)

Le Bureau des services d'appui aux projets (BSP) a mis en place un programme d'activités à l'appui de la population albanaise et de la population de réfugiés pour financer un grand nombre de petits et moyens projets dans les préfectures de Vlorë, Durrës et Shkodra. Ce programme encourage les autorités régionales et locales à jouer un rôle actif. Toutes les décisions relatives aux projets et à l'allocation des ressources sont prises d'une manière décentralisée, au niveau des préfectures, par les groupes de travail créés dans le cadre du programme. La Présence y est représentée par ses bureaux extérieurs dans les provinces.

1.2.4 Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

Pour mettre en commun les informations, la Présence a instauré des relations étroites avec le bureau de la MINUK à Tirana. Le bureau extérieur de la Présence à Kukës participe régulièrement aux réunions mensuelles de la Commission mixte des frontières qui rassemble les représentants de la police et des douanes albanaises et les représentants des services de police civile de la MINUK et de la KFOR.

1.3 Union européenne

1.3.1 Conseil/Etats membres

La Présence coopère avec les Etats membres de l'Union européenne et le Conseil européen par l'intermédiaire du groupe des Amis de l'Albanie. Le chef de la Présence informe régulièrement le Comité des Balkans occidentaux à Bruxelles.

1.3.2 Commission européenne

La Commission européenne est un partenaire important de la Présence de l'OSCE. Elle préside avec la Présence le groupe des Amis de l'Albanie au niveau international et coopère donc étroitement avec la Présence de l'OSCE dans tous les domaines examinés par le groupe, en ce qui concerne en particulier la lutte contre la corruption et la gestion avisée des affaires publiques.

1.3.2.1 Mission d'assistance douanière en Albanie

La Mission d'assistance douanière en Albanie constitue un programme de la Direction générale de la fiscalité et de l'Union douanière de la Commission européenne. La Présence coopère étroitement avec la Mission dans les domaines intéressant la réforme du service des douanes. La Présence et la Mission disposent de conseillers auprès de la commission centrale chargée de l'audit du classement du personnel des douanes et sont récemment devenues observateurs auprès de la commission d'audit sur les déclarations des biens du personnel de l'administration des douanes.

1.3.3 Mission d'observation de la Communauté européenne

La Présence et la Mission d'observation de la Communauté européenne échangent régulièrement des informations et collaborent sur le terrain. La Mission fournit régulièrement une analyse de la situation sécuritaire et politique.

1.4 Banque mondiale et Fonds monétaire international (FMI)

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont l'une et l'autre membres du groupe des Amis de l'Albanie. La Présence coopère avec ces institutions financières internationales pour ce qui est des questions intéressant la lutte contre la corruption et la réforme de la fonction publique, de la police et du service des douanes. Il y a peu de temps, la Présence a coopéré avec la Banque mondiale à la mise au point des modalités d'application du document exposant une stratégie de réduction de la pauvreté.

1.5 Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

La Présence coopère de près avec le CICR au sujet de la situation dans les prisons, du retour des réfugiés et de la traite des êtres humains.

1.6 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

La Présence entretient avec l'OIM des relations de travail étroites et constructives qui visent à définir des stratégies de lutte contre la traite des êtres humains.

1.7 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

La cellule OTAN/Partenariat pour la paix à Tirana est membre du groupe des Amis de l'Albanie et joue un rôle de premier plan au sein de son groupe de la démilitarisation qui examine les questions relatives à l'élimination des munitions, au déminage ou à la collecte et à la destruction des armes légères et de petit calibre. La cellule du Partenariat pour la paix est chargée de faciliter la coordination entre les organisations internationales et les forces armées albanaises. La Présence coopère actuellement avec la cellule du Partenariat pour la paix et le Comité international de secours pour aider le Gouvernement albanais à élaborer une stratégie qui permette de faire face à des catastrophes. Deux membres du personnel du siège de la Présence ont participé à la direction d'un exercice de simulation qui a eu lieu en octobre 2000, soutenu par le bureau extérieur d'Elbasan.

1.8 Union de l'Europe occidentale (UEO)

La Présence de l'OSCE coopère étroitement avec l'Elément multinational de conseil en matière de police (UMCP) de l'UEO. L'UMCP, agissant avec le groupe des Amis de l'Albanie, organise périodiquement à un niveau élevé des réunions sur la sécurité et l'ordre public. L'UMCP préside également le groupe chargé de l'action de police dans le cadre du programme anti-traite du groupe des Amis de l'Albanie. La Présence et le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine ont élaboré en commun du matériel didactique intitulé « Policing the Rights of Women: Domestic Violence, Prostitution, and Trafficking » que l'UMCP utilise pour ses stages de formation.

1.9 Coopération des bureaux extérieurs

Le nombre des organismes représentés en Albanie est très grand. Il s'agit dans la plupart des cas d'ONG humanitaires qui, au lendemain de la crise du Kosovo, sont restées en Albanie. Avec nombre de ces organisations, les premiers contacts ont été établis au cours de la crise des réfugiés du Kosovo. Les bureaux extérieurs de l'OSCE se sont employés à aider ces organisations en leur fournissant des informations, en leur apportant un soutien logistique et en assurant la liaison avec les pouvoirs locaux. A présent, les dix bureaux extérieurs de la Présence sont régulièrement en contact avec la quasi-totalité des organisations dans la région dont ils ont la responsabilité. Les organisations internationales et les organisations non gouvernementales qui viennent d'arriver demandent souvent une aide et des conseils sur la situation locale aux bureaux extérieurs de l'OSCE, dont les bonnes relations avec les collectivités et les pouvoirs locaux sont bien connues. Il s'agit d'une tâche continue, qui a montré son utilité en particulier au moment de l'arrivée massive de réfugiés en Albanie, en 1999. Les bureaux extérieurs fournissent volontiers des renseignements sur les autres organisations agissant dans leur secteur et aident à établir des contacts avec elles. Ils font

aussi des exposés sur la situation de sécurité et la situation politique et présentent les nouvelles organisations aux représentants de l'administration locale.

Les bureaux extérieurs sont établis dans des régions isolées, où les organisations internationales présentes doivent rester en contact et s'appuyer les unes les autres si besoin est. Les bureaux extérieurs de l'OSCE adoptent à cet égard une attitude dynamique et entretiennent des contacts officiels réguliers avec toutes les organisations dans la région dont ils sont chargés. Certains des bureaux extérieurs président une ou deux fois par mois une réunion de coordination des ONG. Ouvertes aux ONG nationales et internationales, ces réunions servent à encourager le dialogue et l'établissement de réseaux entre ONG. L'ordre du jour des réunions varie en fonction de l'implantation du bureau extérieur, mais comprend en général les points suivants : exposé de l'OSCE sur la situation sécuritaire et politique, présentation de nouveaux projets et de l'état d'avancement des projets en cours par les ONG, mise en commun d'informations sur les nouveaux financements proposés par les donateurs, examen de problèmes communs, échange d'informations sur les meilleures pratiques et distribution d'une liste mettant à jour les informations sur les points de contact des ONG. Les minutes des réunions font l'objet d'une vaste diffusion. Ces liens étroits se sont révélés extrêmement utiles pour les bureaux extérieurs de l'OSCE, car ils permettent au personnel de l'OSCE de réagir promptement aux situations d'urgence.

Dans l'ensemble, les bureaux extérieurs de la Présence entretiennent d'excellents rapports avec les organisations internationales dans la zone dont ils sont chargés. En général il n'est pas aisé d'assurer des communications et de rester en contacts étroits, le réseau albanais des télécommunications connaissant des problèmes et l'état des routes étant médiocre. Les mandats varient considérablement d'une organisation à l'autre et les possibilités de travailler en synergie sont souvent difficiles à détecter. Le temps nécessaire pour assister à des réunions de coordination n'est pas toujours facile à trouver. La crise des réfugiés du Kosovo a cependant montré qu'il avait été sage de développer des filières de communication et de coordination et les bureaux extérieurs de l'OSCE sont résolus à maintenir ces liens.

1.10 Coopération avec les institutions de l'OSCE

1.10.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

La Présence de l'OSCE a coopéré avec les institutions de l'OSCE dans le cadre d'un certain nombre de projets. En particulier, le BIDDH a prêté conseil et participé activement aux groupes de travail sur la rédaction du nouveau code électoral. Les représentants du BIDDH ont rendu visite à la Présence et aident régulièrement ses collaborateurs chargés des ONG, des droits de l'homme et de la parité entre les sexes à exécuter leurs programmes.

Le Conseiller du BIDDH pour la réforme pénitentiaire a effectué un certain nombre de visites dans le pays et apporté un soutien opérationnel au directeur du service pénitentiaire et au Vice-Ministre de la justice. Il a aidé le Gouvernement albanais à réunir les renseignements nécessaires pour répondre à des demandes faites par le Comité européen pour la prévention de la torture et d'autres peines ou traitements inhumains dégradants, en ce qui concerne en particulier la situation des prisonniers condamnés à mort. Il a également aidé à rédiger le règlement interne des prisons, qui garantit les droits fondamentaux des prisonniers.

2. MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZEGOVINE

Dans l'exécution de ses tâches, la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine coopère avec les organisations internationales suivantes : Bureau du Haut Représentant, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) - y compris le Groupe international de police (GIP) et le Programme d'évaluation du système judiciaire qui en relèvent - Conseil de l'Europe, Commission des médias indépendants, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord/Force spéciale (OTAN/SFOR), Mission d'observation de la Communauté européenne et Banque mondiale.

Le chef de mission de l'OSCE et le chef de mission adjoint rencontrent chaque semaine les chefs du Bureau du Haut représentant, de la SFOR, du HCR, de la MINUBH et du GIP pour échanger des informations et coordonner leur action.

Le Conseiller juridique en chef de la Mission assiste aux réunions du Groupe de planification interinstitutions (auxquelles assistent également des représentants du Bureau du Haut Représentant, de la MINUBH, du HCR et de la SFOR) pour élaborer des documents qui sont ensuite présentés pour examen aux chefs de mission ou de bureau. En outre, toutes les organisations internationales coopèrent étroitement chaque jour, au niveau des sièges et sur le terrain, dans le cadre de réunions périodiques ou par courrier électronique.

2.1 Bureau du Haut Représentant

Le Bureau du Haut Représentant est chargé de coordonner les grandes orientations concernant les questions civiles en Bosnie-Herzégovine et la Mission travaille en étroite coopération avec les différents services dudit Bureau.

Le Département des droits de l'homme de la Mission travaille essentiellement avec le Département des droits de l'homme/de l'état de droit du Bureau du Haut Représentant et avec son Groupe pour la reconstruction et le retour, qui concentre son attention sur la reconstruction, la collecte de fonds et l'application du régime foncier. Dans certains cas, il travaille aussi avec les services politique, économique et juridique du Bureau du Haut Représentant. Etant donné que ce dernier n'est pas représenté sur le terrain en matière de droits de l'homme et n'accepte pas de dossier individuel, il dépend beaucoup de l'OSCE pour toute information concernant la situation en matière de droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine. L'OSCE, le Bureau du Haut Représentant, le HCR, la MINUBH, le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Conseil de l'Europe élaborent en commun les grandes orientations en la matière dans le cadre du Centre de coordination pour les droits de l'homme (CCDH), qui est présidé par le Bureau du Haut Représentant.

L'OSCE, le HCR et la MINUBH ont chacun détaché un membre du personnel auprès du CCDH, qui est installé avec le Bureau du Haut Représentant. Ce centre de coordination est chargé d'élaborer des rapports périodiques sur la situation des droits de l'homme. Il rédige également des principes directeurs sur diverses questions relatives aux droits de l'homme à l'intention du personnel hors siège de toutes les organisations et appuie le Comité directeur pour les droits de l'homme (composé des principaux spécialistes des droits de l'homme de la MINUBH, du HCR, du Haut Commissariat aux droits de l'homme, du Programme d'évaluation du système judiciaire, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE).

Le groupe de coordination « société civile » a été créé dans le cadre du Centre de coordination pour les droits de l'homme. Les membres de ce groupe de coordination sont des représentants du Bureau du Haut Représentant, de l'OSCE, du Conseil de l'Europe, du HCR et de l'USAID. Ce sont les départements de la démocratisation et des droits de l'homme de la Mission qui représentent l'OSCE. Le principal objectif du groupe est de mettre au point un concept coordonné de société civile durable en Bosnie-Herzégovine afin d'éviter tout double emploi dans le cadre de la communauté internationale. En poursuivant cet objectif, le groupe de coordination travaille à l'adoption, au niveau de l'Etat et des entités, de lois sur les associations et fondations, qui n'existent pas encore en Bosnie-Herzégovine.

Le groupe sur les droits économiques et sociaux a une composition analogue mais plus vaste. Il constitue la principale tribune pour les questions de durabilité du retour et est présidé par le Département des droits de l'homme de la Mission. Il est devenu le principal élément moteur d'autres initiatives interinstitutionnelles eu égard aux questions de durabilité. Le groupe sert également à faire progresser la dimension des droits de l'homme en ce qui concerne les problèmes dont s'occupe le Bureau du Haut Représentant, comme par exemple la réforme de la législation du travail au niveau des entités.

Le Département des droits de l'homme/de l'état de droit du Bureau du Haut Représentant comprend une équipe « éducation » avec laquelle la Mission de l'OSCE coopère étroitement pour ce qui est des aspects des droits de l'homme dans l'enseignement primaire et secondaire. Le Département des droits de l'homme de la Mission participe, avec la Banque mondiale, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, aux réunions du Groupe de travail sur l'éducation présidé par le Bureau du Haut Représentant.

S'agissant du rôle que joue le Groupe pour la reconstruction et le retour pour faciliter la reconstruction de l'infrastructure sociale à titre d'appui au retour des réfugiés, le Département de la démocratisation de la Mission de l'OSCE se concerta avec ledit groupe sur le projet de financement et de mise en place de l'infrastructure municipale. Les membres du Département de la démocratisation coprésident les réunions locales du groupe.

Le Département des médias de la Mission de l'OSCE a élaboré, en coopération avec le Département des droits de l'homme de la Mission de l'OSCE et le Département du développement des médias du Bureau du Haut Représentant, un projet de loi sur la liberté d'information à l'intention de l'Etat et des deux entités. Au niveau de l'Etat, la loi a été adoptée par les deux chambres du Parlement de Bosnie-Herzégovine en octobre 2000. Un projet de loi sur la diffamation est en cours d'élaboration. Ces projets ont été présentés par un groupe consultatif dont font notamment partie des experts indépendants nationaux et internationaux de la Commission des médias indépendants. En outre, l'OSCE surveillera, en coopération avec le Bureau du Haut Représentant, les activités financières de certains médias pendant la période qui précède et suit les élections.

Le Bureau du Haut Représentant a souscrit au financement de la station de radio FERN dans le cadre des initiatives du Pacte de stabilité. La Mission de l'OSCE essaie, en coopération avec le Bureau du Haut Représentant, d'inclure en l'an 2000 la station FERN et le réseau de radiodiffusion libre dans les plans de restructuration des principaux médias de Bosnie-Herzégovine.

Le Département des médias est chargé de la permanence téléphonique de la Mission pour les médias libres, qui sert à faciliter des actions appropriées de lutte contre les violations de la liberté des médias. La permanence téléphonique des médias libres coordonne son action

avec la Commission des médias indépendants, le Groupe international de police, le Département des droits de l'homme de l'OSCE et le Bureau du Haut Représentant pour répondre à certaines menaces ou à des actes d'intimidation des médias.

Le Secrétariat de la Commission électorale provisoire, qui relève de la Mission de l'OSCE, est en contact permanent avec le Département juridique du Bureau du Haut Représentant en ce qui concerne les questions électorales. Les travaux concernant le projet de loi électorale, la loi sur la succession présidentielle, la loi sur le financement des partis politiques et la loi sur les conflits d'intérêt et la transparence ont été coordonnés avec le Bureau du Haut Représentant. Le groupe de mise en oeuvre de la Mission coopère étroitement avec le Département politique du Bureau du Haut Représentant pour ce qui est des problèmes municipaux et cantonaux, notamment des questions d'évaluation et des sanctions à l'encontre d'agents publics. Il se concerta également avec le Département juridique du Bureau du Haut Représentant au sujet des questions concernant l'autonomie locale.

Compte tenu de l'expérience de l'OSCE dans le domaine de la constitution d'administrations municipales, le Centre de l'OSCE à Brcko a aidé le Bureau du Haut Représentant pour appliquer la sentence arbitrale de Brcko en trouvant et en interviewant des candidats pour le gouvernement du district de Brcko, qui a été formé le 8 mars 2000, son mandat restant provisoire jusqu'à l'élection de l'assemblée du district. Les postes à pourvoir avaient été annoncés dans les bureaux de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine de même qu'à l'étranger pour permettre à des réfugiés et à des personnes déplacées de présenter leur candidature.

2.2 Conseil de l'Europe

Le Département des droits de l'homme de la Mission a informé à plusieurs reprises les rapporteurs du Conseil de l'Europe des problèmes d'adhésion. La Mission travaille également avec la Commission de Venise (Conseil de l'Europe) lorsqu'il s'agit d'élaborer des textes législatifs. La Mission a bénéficié d'avis qui lui ont été donnés par la Commission de Venise (Conseil de l'Europe) à propos de la loi sur le service judiciaire et de la loi sur le médiateur de la Republika Srpska. La Commission de Venise conseille actuellement le Département des droits de l'homme sur ce qu'il doit finalement advenir de la Cour constitutionnelle et de la Chambre des droits de l'homme et sur l'agencement idéal de la Cour des droits de l'homme de la Fédération.

Le Département de la démocratisation de la Mission travaille également avec le Conseil de l'Europe à des initiatives concernant la bonne gestion des affaires publiques, comme par exemple la formation à l'administration publique, ou encore la promotion des femmes dans la vie politique et le développement de la société civile. Le Conseil de l'Europe fournit des informations générales destinées à être diffusées dans les centres de l'OSCE pour la démocratie et finance le Centre pour la démocratisation à Capljina.

2.3 Organisation des Nations Unies

2.3.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

En tant qu'institution chargée d'organiser les retours et les visites d'évaluation, le HCR est le chef de file pour les questions de retour. En raison de son mandat, le HCR concentre toutefois en grande partie son attention sur le logement et la reconstruction. La

Mission travaille donc avec le HCR sur les questions relatives à la durabilité des retours, comme par exemple les questions d'emploi, d'éducation, d'obstacles administratifs, d'enregistrement, d'accès à des documents et d'accès aux services publics.

Le Département des élections de la Mission est en liaison avec le HCR à propos des questions concernant les électeurs réfugiés et l'implantation des bureaux de vote, qui ne doivent absolument pas être dans des lieux où ont été perpétrés des violations des droits de l'homme, le HCR veillant à ce que des sites du genre ne soient pas utilisés.

La Mission de l'OSCE a également mis ses centres de ressources politiques à la disposition du HCR pour des manifestations spéciales et des conférences de presse.

Le HCR et le Centre d'opérations communes de l'OSCE échangent des informations pour déceler d'éventuels « point névralgiques » et fournissent des informations de base sur les préoccupations générales en matière de sécurité. Les questions de retour prenant une plus grande importance, cette étroite coopération se poursuivra. Le réseau de communication du HCR a été mis à la disposition des observateurs de l'OSCE au cours des élections d'avril, et il en a été de même pour les élections générales de novembre.

2.3.2 Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Le Département de la démocratisation de la Mission travaille avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à l'élaboration de stratégies sur la parité entre les sexes, en identifiant les participants appelés à y coopérer et en leur assignant des responsabilités.

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est chef de file pour ce qui est des questions concernant la traite des femmes et compte sur la présence des agents du Groupe international de police dans tout le pays pour exécuter sa politique en la matière. L'OSCE a accepté que ses spécialistes des droits de l'homme transmettent les affaires de traite des femmes à ce Groupe.

2.3.3 Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)

La Mission de l'OSCE coopère avec la MINUBH, le Bureau du Haut Représentant, le HCR et la Commission chargée d'examiner les réclamations concernant les biens fonciers de réfugiés et de personnes déplacées en coordonnant le Plan d'application du régime foncier, qui résulte d'un effort commun des membres de la communauté internationale pour éliminer les obstacles à l'application des lois sur le retour. Ce plan d'application est doté d'une structure à la fois centralisée et décentralisée, les spécialistes des droits de l'homme de la Mission de l'OSCE en assumant souvent la coordination.

La Mission de l'OSCE et le Bureau du Haut Représentant ont élaboré, en corrélation avec le projet d'évaluation du système judiciaire de la MINUBH, des textes législatifs en vue d'une réforme du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine, qui prévoit l'examen des dossiers de tous les juges et procureurs. Par le passé, le Département des droits de l'homme de la Mission de l'OSCE se partageait avec la Mission de l'ONU l'observation des procès et les activités sur le terrain.

2.3.4 Groupe international de police des Nations Unies (GIP)

Le GIP assume la direction des questions de police. Le Département des droits de l'homme de la Mission de l'OSCE peut avoir à intervenir lorsque il faut aborder des problèmes relatifs aux droits de l'homme et que le GIP ne dispose pas de spécialistes en la matière à un endroit géographique donné. Le GIP a récemment accepté d'assister à toutes les expulsions. Le GIP a remis à l'OSCE et au HCR toutes les affaires de biens fonciers en rapport avec des agents de police locaux, étant donné que les membres du groupe n'ont pas les compétences nécessaires pour analyser ce genre d'affaires.

Le Département des droits de l'homme de la Mission de l'OSCE connaît maintenant bien les obligations de la police au cours d'évacuations des lieux. Des spécialistes des droits de l'homme assistent aux expulsions afin de vérifier que la police locale s'acquitte de ses obligations (par exemple qu'elle arrête les personnes s'y opposant). Le GIP a récemment demandé à la Mission de l'OSCE de remplir des formulaires sur le comportement de la police lors de ces expulsions, de manière à pouvoir identifier les agents de la police locale qui refusent de veiller à ce que les opérations d'évacuations soient menées à bien. Il a été convenu que, pour le moment, les membres de la Mission de l'OSCE continueraient à assister aux expulsions aux côtés des membres du GIP.

Le Centre d'opérations communes de la Mission de l'OSCE assure la liaison avec le GIP grâce à un échange quotidien d'informations en matière d'opérations et de renseignement. Ces relations de travail aident le GIP à superviser les réactions de la police locale à des troubles et violences civiles éclatant à l'occasion d'expulsions et de retours. La présence du GIP à travers toute la Bosnie-Herzégovine sert de « filet de sécurité » pour le personnel de l'OSCE sur le terrain, en particulier au moment de troubles. Le Centre d'opérations communes reçoit chaque jour un rapport de situation du GIP avec un résumé des activités de la police locale en Bosnie-Herzégovine au cours des dernières 24 heures.

Durant les élections, le GIP travaille avec la police au niveau local pour fournir par écrit un plan de sécurité à chacun des 3 700 bureaux de vote. Il assure aussi étroitement la liaison avec le Centre d'opérations communes de l'OSCE pour veiller à ce que la police locale couvre suffisamment les « points névralgiques » le jour du scrutin.

Le Département de la démocratisation de la Mission de l'OSCE se concerte avec le GIP sur les mesures à prendre pour lutter contre la corruption dans le cadre de son Programme de financement et de mise en place de l'infrastructure au niveau municipal.

Le Département des médias de la Mission a récemment mis au point des principes directeurs à l'intention de la police et des journalistes, principes qui ont été publiés et diffusés dans toute la Bosnie-Herzégovine. Le GIP tiendra compte de ces principes dans ses activités de formation de la police. Les renseignements sur les menaces proférées à l'encontre de journalistes et de médias qui demandent qu'une enquête soit effectuée par la police locale sont transmis au GIP par le Département des médias de la Mission de l'OSCE après avoir été enregistrés par la permanence téléphonique de la Mission pour les médias libres.

2.4 Union européenne

2.4.1 Mission d'observation de la Communauté européenne

Un officier de liaison de la Mission d'observation de la Communauté européenne assiste aux réunions quotidiennes des membres du personnel de l'OSCE et travaille plusieurs heures par jour au Centre d'opérations communes. Au cours des élections municipales d'avril 2000, la Mission d'observation a fourni à l'OSCE un appui pour les communications et des répéteurs VHF supplémentaires. Plusieurs membres de la Mission de la Communauté européenne ont assisté aux élections en qualité d'observateurs dans les bureaux de vote. Cette coopération devrait se poursuivre pour les élections générales de novembre 2000.

2.5 Banque mondiale

La Mission de l'OSCE a consulté la Banque mondiale pour l'élaboration du projet « Infrastructures municipales, financement et exécution » du Département de la démocratisation. De son côté, la Banque mondiale organise, en concertation avec la Mission de l'OSCE et d'autres organisations internationales, des stages de formation à l'intention des banques et des services publics afin de compléter la formation dispensée par l'OSCE au personnel municipal pour l'élaboration de projets infrastructurels viables et finançables.

Dans le cadre du Fonds de développement local de la Banque mondiale, la Mission de l'OSCE a également élaboré en concertation avec la Banque mondiale un cadre de référence pour l'aménagement des municipalités. Le Département de la démocratisation et la Banque mondiale ont continué de coopérer à l'établissement de critères compatibles pour déterminer la solvabilité des municipalités en l'an 2000.

La Mission de l'OSCE s'est employée avec la Banque mondiale à assurer des retours durables. En tant que président du groupe sur les droits économiques et sociaux, le Département des droits de l'homme de la Mission a fourni des avis et des conseils sur la réforme de la législation du travail et la corruption. Il a également travaillé sur un projet pilote exécuté en coopération avec la Société financière internationale (SFI) (membre de la Banque mondiale) visant à évaluer les conditions d'emploi d'éventuels bénéficiaires d'un crédit de la SFI.

2.6 Commission des médias indépendants

Le Département des médias de la Mission de l'OSCE s'est employé en coopération avec la Commission des médias indépendants à créer un conseil de la presse, qui devrait servir de mécanisme d'autorégulation de la presse. La Mission de l'OSCE a rédigé les statuts de ce conseil qui devrait être opérationnel d'ici la fin de l'an 2000. Le Département des médias a en outre élaboré en coopération avec la Commission des médias indépendants un mécanisme de transmission des plaintes concernant les violations du Code de radiodiffusion et d'autres normes du journalisme professionnel. En 2001, le Département des médias de la Mission de l'OSCE élaborera, en coopération avec la Commission des médias, un dispositif d'observation des médias faisant appel aux ONG locales. Un projet d'observation des médias en période électorale est actuellement exécuté sous les auspices de l'OSCE et les communiqués de presse quotidiens sont transmis non seulement à la Commission des médias mais également à l'ensemble de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine.

2.7 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)/Force de stabilisation (SFOR)

La Mission de l'OSCE coordonne ses activités de stabilisation régionale, en vertu de l'Article II de l'Annexe 1-B de l'Accord de paix de Dayton, avec le Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour l'application des Articles II et IV. La Mission coopère également étroitement avec la SFOR, le siège de l'OTAN à Bruxelles et le Bureau du Haut Représentant afin d'aider les entités à réduire et à restructurer leurs forces et à élaborer une politique commune de défense et de sécurité. La Mission de l'OSCE a travaillé avec la SFOR sur le Programme DARE (échange de données informatisées) et coprésidé, avec la SFOR, le Comité directeur pour la restructuration des forces armées des entités.

La Mission de l'OSCE a coopéré avec le Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, avec la SFOR, le Centre de coordination des opérations aériennes de l'OTAN, l'Armée de l'air danoise et l'Armée de l'air tchèque pour la conduite de vols d'observation en Bosnie-Herzégovine.

Le Centre d'opérations communes de la Mission travaille en liaison étroite avec la SFOR pour les questions de sécurité. Dans chaque organisation, un officier de liaison est chargé à plein temps ou à temps partiel de la coordination des activités et de l'échange d'informations. Le plan d'action d'urgence de l'OSCE (avec différents niveaux d'alerte) est étroitement aligné sur celui de la SFOR.

Pour les élections municipales d'avril 2000, organisées par l'OSCE, la SFOR a assuré la protection des personnes bénéficiant d'un statut spécial (superviseurs des élections, observateurs internationaux et personnel électoral de base). Le personnel de la SFOR a participé à la formation des superviseurs de l'OSCE en organisant des réunions d'information sur la situation et de sensibilisation aux dangers des mines. Des équipes de liaison de la SFOR ont été détachées auprès du Centre d'opérations communes ainsi que dans tous les centres régionaux et bureaux extérieurs de l'OSCE afin de fournir des conseils sur place et d'assurer la liaison avec les formations de la SFOR sur le terrain et à l'Etat major. Cette coopération se poursuivra également pour les élections générales de novembre 2000.

3. MISSION DE L'OSCE EN CROATIE

Pour s'acquitter de son mandat, la Mission de l'OSCE en République de Croatie coopère essentiellement avec le Conseil de l'Europe, la Mission d'observation de la Communauté européenne, la Mission du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

La Mission coopère régulièrement ou au cas par cas avec plusieurs autres organisations internationales représentées en Croatie : la Commission internationale des personnes disparues et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), pour les personnes disparues ; le Bureau de liaison du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI), en ce qui concerne la coopération de la Croatie avec le tribunal de La Haye ; l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), pour les projets liés aux retours ; le Groupe international de police (GIP) en Bosnie-Herzégovine pour les questions de police ; la SFOR pour les questions de sécurité transfrontalière ; le Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour les accords politiques conclus entre le Gouvernement et l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental

(ATNUSO) en ce qui concerne la région du Danube ; le Programme des Nations Unies pour l'action contre les mines, l'Elément multinational de conseil en matière de police (EMCP) de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour le déminage et la sensibilisation aux dangers des mines.

Dans le cadre de sa contribution à la dimension régionale du Pacte de stabilité, la Mission a renforcé ses contacts avec ses partenaires internationaux dans le domaine du maintien de l'ordre, notamment l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est et Interpol. Des consultations axées sur la traite des êtres humains ont également eu lieu avec des experts du Conseil de l'Europe.

La Mission ne disposant pas des ressources nécessaires pour financer un grand nombre de projets de démocratisation dignes d'intérêt, elle a, en mai 2000, présenté la base de données qu'elle a établie à ce sujet aux ambassades et organismes internationaux basés à Zagreb.

3.1 Conseil de l'Europe

La Mission et le Conseil de l'Europe coopèrent dans le domaine de la réforme législative et de la mise en oeuvre des obligations découlant des traités. Les deux organisations ont étroitement coopéré en ce qui concerne la liberté des médias (domaine dans lequel le Conseil est l'organe normatif en Europe). La Mission continue d'agir en fonction des obligations contractées par la Croatie à son entrée au Conseil de l'Europe en 1996, notamment l'obligation de « poursuivre les réformes pour mettre l'ensemble de la législation et de la pratique en conformité avec les principes et les normes du Conseil de l'Europe » (Avis No 195 (1996) de l'Assemblée parlementaire, paragraphe 9 (xviii)).

La Mission a eu des échanges de vues et d'informations avec le personnel concerné au sein du Conseil eu égard aux progrès faits par la Croatie dans la révision de sa législation afin de satisfaire « aux normes les plus élevées reconnues sur le plan international », comme stipulé dans le mandat de la Mission. Le personnel de la Mission informe également les représentants des comités d'experts indépendants qui surveillent le respect par la Croatie de ses engagements en matière de droits de l'homme (Comité pour la prévention de la torture, Comité pour les langues régionales et des minorités).

Les experts de la Mission contribuent régulièrement aux programmes de formation et d'enseignement exécutés par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Gouvernement croate ou des organisations non gouvernementales. Les liens entre le droit national croate et la législation et la pratique de la Cour européenne des droits de l'homme constituent l'un des principaux thèmes de ces programmes.

La Mission communique de temps à autre des informations aux représentants du Secrétariat du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée parlementaire et du Comité des Ministres, notamment à ceux qui surveillent le respect par la Croatie de ses obligations à l'égard de l'Organisation.

La Mission et le Conseil de l'Europe ont étroitement coopéré dans le domaine de la législation des médias. La Mission est bien placée pour suivre l'évolution de la situation à cet égard et en informer le Conseil de l'Europe tout en consultant, de son côté, les experts du Conseil pour l'élaboration de projets de lois. Les 26 et 27 juin, la Mission a prêté son concours à une délégation d'experts du Conseil de l'Europe, qui a effectué une visite en

Croatie pour examiner avec les autorités et les médias croates le projet de loi du Gouvernement sur la radiotélévision croate. Cette visite constitue un exemple parmi d'autres de la fructueuse coopération entre les deux organisations, la Mission fournissant des informations sur l'état d'avancement du débat public et le Conseil de l'Europe apportant aux autorités son expérience dans le domaine des médias.

Le Chef de la Mission de l'OSCE en Croatie a effectué une visite au Conseil de l'Europe les 13 et 14 avril pour y prendre la parole devant le groupe de rapporteurs élargi sur la stabilité démocratique et s'entretenir avec de hauts responsables du Conseil de l'Europe. L'adjoint du Chef de mission a fait aux rapporteurs un exposé sur la situation en Croatie à l'occasion de leur visite d'inspection à Zagreb en avril 2000.

Le Conseiller de la Mission pour les droits de l'homme et les questions juridiques a représenté à la fois l'OSCE et le Conseil de l'Europe dans le cadre d'un programme commun ONU/Union européenne/OSCE/Conseil de l'Europe axé sur l'élaboration d'une formation aux droits de l'homme pour les personnes qui observent la situation des droits de l'homme dans le cadre des missions sur le terrain. Cette initiative, qui devrait donner lieu à la publication d'un manuel de formation aux droits de l'homme et de formation continue pour le personnel des grandes missions, comme par exemple la Mission au Kosovo, se poursuivra tout au long de l'an 2000.

3.2 Organisation des Nations Unies

3.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Les missions de l'OSCE et du HCR en Croatie ont chacune des mandats bien spécifiques mais complémentaires et elles coopèrent activement, tant au niveau du siège que sur le terrain, pour les questions liées aux retours. La coopération entre la Mission et le HCR consiste aussi à donner des conseils et à fournir une assistance au nouveau Gouvernement au sujet des réformes législatives concernant le retour des réfugiés et des personnes déplacées. La Mission et le HCR tiennent des conférences de presse conjointes.

La Mission coopère avec le HCR, le Bureau du Haut représentant en Bosnie-Herzégovine et la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine dans le but de fournir au public des informations sur les procédures de restitution des biens, l'octroi d'aides à la reconstruction et l'application de la loi d'amnistie ainsi que sur d'autres questions importantes pour les personnes envisageant de retourner en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

Conformément à son mandat et aux dispositions de l'Accord-cadre général pour la paix (Annexe 7), le HCR est l'organisme chef de file pour le rapatriement des personnes déplacées par le conflit de 1991 à 1995 dans l'ex-Yougoslavie. En ce qui concerne les questions de retour, le mandat de la Mission de l'OSCE l'autorise à contribuer à l'application des accords et des engagements contractés par le Gouvernement croate au sujet du retour dans les deux sens des réfugiés et des personnes déplacées et à en observer le respect. Le mandat de la Mission de l'OSCE et celui du HCR se chevauchant dans certains domaines essentiels, les deux organisations ont convenu, en juillet 1998, de créer un organisme régional chargé d'appuyer et de coordonner les opérations et les activités communes. C'est à la suite de cette initiative, que le Groupe chargé de coordonner le retour et les groupes chargés de faciliter le retour dans les différents secteurs ont été créés.

Ces structures ont permis à la Mission de l'OSCE et au HCR d'exploiter au maximum les ressources disponibles, d'éviter le chevauchement entre leurs activités afin de soutenir plus efficacement le processus des retours dans la région et d'adopter une position internationale commune dans les rapports avec le Gouvernement croate et les partenaires régionaux. La Mission de l'OSCE et le HCR ont également clairement réparti les tâches en ce qui concerne l'observation du processus de retour, garantissant ainsi que les discussions et les activités reposent fermement sur une bonne compréhension et le respect mutuel des mandats des deux missions.

Le Groupe chargé de coordonner le retour, qui est coprésidé par le HCR et l'OSCE, a été créé non seulement pour coordonner les activités de la communauté internationale mais également pour faire pendant au Groupe pour la reconstruction et le retour en Bosnie-Herzégovine afin de faciliter les rapatriements de part et d'autre de la frontière. Au niveau national, le Groupe chargé de coordonner le retour a pour rôle de coordonner les démarches internationales sur des problèmes clés tels que les lois et pratiques discriminatoires. Au niveau régional, le Groupe échange des informations avec ses homologues internationaux en Bosnie-Herzégovine et en République fédérale de Yougoslavie. Le HCR et l'OSCE élaborent conjointement des stratégies régionales dans le but de faire en sorte que la reconstruction, l'aide humanitaire et la restitution des biens ne fassent pas obstacle au retour, comme c'était jusqu'à présent et c'est en fait encore le cas.

Les groupes chargés de faciliter le retour (dans les secteurs de Knin, de Sisak et de Voukovar), qui sont coprésidés par la Mission de l'OSCE et le HCR, constituent les structures de terrain chargées de définir des stratégies opérationnelles et des activités et de prêter leur concours pour encourager des retours durables. La répartition des tâches entre les deux organisations ainsi qu'entre les partenaires d'exécution et les organisations non gouvernementales s'est faite en fonction de leur mandat respectif, de leur expérience et des ressources disponibles. Les groupes chargés de faciliter le retour ont observé les activités du Gouvernement pour le compte de l'OSCE et du HCR et ont prêté leur concours aux activités liées au rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Ces groupes se sont avérés particulièrement utiles pour les actions communes de l'OSCE et du HCR.

3.2.2 Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Dans le contexte du retour des réfugiés en Croatie, la Mission organise régulièrement des réunions conjointes avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (et le CICR) afin d'assurer le suivi des arrestations pour crimes de guerre et des procès en cours. La Mission informe le Haut Commissariat à Zagreb et lui fournit aussi d'autres informations sur les droits de l'homme et les normes en la matière.

3.3 Union européenne

3.3.1 Mission d'observation de la Communauté européenne

Dans le domaine des affaires politiques, la Mission d'observation de la Communauté européenne et la Mission de l'OSCE échangent régulièrement des rapports et des informations pertinentes, tant sur le terrain qu'au niveau du siège. Les membres de la Mission d'observation de la Communauté européenne assistent régulièrement aux réunions de coordination organisées par la Mission de l'OSCE, auxquelles participent également plusieurs organisations internationales bien connues, des ambassades et des ONG.

La Mission de l'OSCE échange avec la Mission de la Communauté européenne des informations sur les résultats obtenus par les commissions municipales du logement, qui sont chargées de mettre en oeuvre la politique du gouvernement en matière de restitution des biens aux réfugiés et aux personnes déplacées. Les équipes de la Communauté européenne sont invitées à se joindre aux équipes des bureaux extérieurs de l'OSCE lorsque celles-ci participent aux réunions des commissions du logement.

Pour les questions concernant le retour et la reconstruction, la Mission coopère également avec le Arbeiter-Samariter-Bund (ASB), l'un des agents d'exécution de l'Union européenne/Communauté européenne.

3.4 Coopération avec les institutions de l'OSCE

3.4.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Au cours des campagnes pour les élections législatives et présidentielles en 1999 et 2000, la Mission a coopéré étroitement avec la Mission d'observation des élections établie en Croatie par le BIDDH en novembre 1999. Avec le BIDDH et la Commission européenne, la Mission a prêté son concours à un projet d'observation des médias exécuté par l'Institut européen des médias sis à Düsseldorf. La Mission a également mis une soixantaine de membres de son personnel à la disposition de la Mission internationale d'observation des deux tours de l'élection présidentielle et a également fourni du personnel pour l'observation des élections en Bosnie-Herzégovine en avril 2000.

3.4.2 Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)

Les spécialistes des droits de l'homme de la Mission travaillent avec le Bureau du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. Ils informent le Haut Commissaire lors de ses visites en Croatie et prennent également l'avis des juristes du Bureau du Haut Commissaire pour des initiatives dans le domaine législatif. Le cas échéant, la Mission contribue ou participe aux réunions sur la dimension humaine et à d'autres conférences et séminaires organisés sous les auspices du BIDDH.

3.4.3 Représentant pour la liberté des médias

La Mission a de temps à autre des contacts avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.

4. MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Le Kosovo est administré par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), comme le prévoit la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies. La MINUK comprend le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, qui rend compte au Secrétaire général de l'ONU, et les trois composantes suivantes : Administration civile des Nations Unies, OSCE (renforcement des institutions) et Union européenne (reconstruction). Jusqu'en juillet 2000, le HCR était la première des composantes, mais la période des secours d'urgence étant considérée comme terminée, cette composante n'existe plus. En outre, un grand nombre d'organisations internationales et d'ONG internationales sont représentées au Kosovo.

La Mission de l'OSCE au Kosovo fait partie intégrante de la MINUK et a des rapports particuliers à la fois avec les autres composantes de la MINUK et avec les autres acteurs internationaux au Kosovo. Représentée par le chef de Mission, l'OSCE participe également aux institutions mixtes que la MINUK a créées pour administrer la province et s'emploie à préparer la province à l'autonomie en vertu de l'accord au sujet de la création d'une structure administrative intérimaire mixte, en date du 15 décembre 1999. Au sein de la structure administrative intérimaire mixte, l'OSCE a assumé la responsabilité d'un service administratif, celui de la gouvernance démocratique et de la société civile.

Dans son travail, la Mission de l'OSCE a pu tirer parti de la grande expérience accumulée par les missions antérieures au Kosovo. La coopération avec les organisations internationales, qui occupe une place centrale dans les activités de l'OSCE et dans la communication (au niveau central et opérationnel), est en règle générale étroite et professionnelle.

4.1 Conseil de l'Europe

La Mission de l'OSCE et le Conseil de l'Europe coopèrent étroitement dans les domaines de l'état de droit, de la démocratisation, des droits de l'homme, des médias et des élections. Dans le bâtiment où se trouve le siège de sa Mission à Pristina, l'OSCE a également mis des locaux à la disposition du Conseil de l'Europe. A la demande du Conseil de l'Europe, les bureaux sont situés dans une zone annexe du siège, ce qui en accroît la visibilité. Le partage des locaux a conforté la coopération entre les deux organisations dans le cadre de plusieurs projets. La coopération sur le terrain continue à être excellente.

Personnel détaché par le Conseil de l'Europe auprès de la Mission de l'OSCE au Kosovo

A différents moments de l'année, le Conseil de l'Europe a mis neuf experts à la disposition de la Mission de l'OSCE, dont trois étaient encore au service de la Mission, au début de novembre 2000.

Rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine législatif : Commission de Venise, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, agissant par l'intermédiaire de la Commission de Venise et du réseau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, et l'OSCE ont coopéré dans le domaine législatif au Kosovo. Le Conseil de l'Europe a contribué à faire connaître les normes de protection des données applicables en matière d'immatriculation et de précieux avis de spécialistes sur d'autres projets de législation intéressant notamment l'institution du médiateur, la loi relative aux municipalités et le Code pénal. La loi relative aux municipalités a également été examinée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe. Pour l'élaboration du projet de code de l'audiovisuel, la Mission a bénéficié de contributions et recommandations du Conseil de l'Europe.

Formation et travail de sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme

En ce qui concerne la formation dans le domaine des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe a proposé des matériels et des instructeurs pour les activités de renforcement des capacités en matière de droits de l'homme. Il a fourni à l'OSCE un échantillon de tous ces matériels et, par la suite, les matériels et ouvrages appropriés pour l'éducation et le travail de sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme. Un consultant mis à disposition par le

Conseil de l'Europe a conçu une campagne de sensibilisation aux droits de l'homme pour l'an 2000. Le bureau de Pristina du Conseil de l'Europe coopère étroitement avec la Section de la formation dans le domaine des droits de l'homme pour fournir du matériel de formation et coordonner les visites d'experts participant aux séances de « formation de formateurs » organisées à l'intention des spécialistes des droits de l'homme sur le terrain. En menant une campagne de sensibilisation aux droits de l'homme, le bureau du Conseil de l'Europe a aidé à préparer la conférence sur les droits de l'homme au Kosovo, qui s'est tenue les 10 et 11 décembre 1999. En outre, le Conseil de l'Europe a détaché un rapporteur pour la conférence.

Activités relatives à l'état de droit

Le Conseil de l'Europe a poursuivi la coopération étroite avec la Section de la formation judiciaire pour organiser et exécuter des stages de formation pour juges et procureurs. Les experts du Conseil ont fait des cours sur les droits de l'homme et le droit pénal et participé à la planification de stages futurs. Le Conseil de l'Europe a proposé de détacher un expert chargé de faire fonction de directeur ou de coordonnateur du programme de l'institut judiciaire. Le Conseil de l'Europe contribue également à d'autres initiatives de la Mission et participe aux échanges de vues sur l'appui à la faculté de droit et sur le développement futur du centre juridique du Kosovo. Le Conseil est représenté au Conseil d'administration de ce Centre.

Activités relatives aux élections

Par l'intermédiaire du centre mixte des opérations électorales, qui relève de lui, le département des opérations électorales de la Mission a ouvert au Conseil l'accès aux informations sur la situation de sécurité dans la province.

Pour entretenir un dialogue soutenu, Victor Ruffy (chef du bureau du Conseil de l'Europe au Kosovo) et Jeff Fischer (directeur des opérations électorales de la Mission) sont aussi convenus de se rencontrer chaque semaine.

Dans l'intérêt de la transparence, le Conseil de l'Europe a été invité à observer toutes les réunions de la Commission électorale centrale et du Forum consultatif des partis politiques ainsi que tous les événements essentiels du calendrier électoral, dont les stages de formation organisés par le Département à l'intention des commissions électorales municipales, du personnel d'encadrement international, etc. Les représentants du Conseil de l'Europe ont été présents dans les centres et bureaux de vote le jour du scrutin. Ils ont observé le décompte des bulletins au niveau des bureaux de vote et du centre de dépouillement central.

Le Conseil de l'Europe a également observé les opérations de vote par correspondance dirigées par l'OIM en Albanie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro et au siège de l'OIM à Vienne. La Mission a participé à la formation des observateurs du Conseil à Skopje.

4.2 Organisation des Nations Unies

4.2.1 Mission de l'OSCE au Kosovo, élément de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) qui participe à la structure administrative intérimaire mixte

Le chef de la Mission de l'OSCE fait fonction d'adjoint du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, chargé du renforcement des institutions. Le chef de la Mission de l'OSCE assiste régulièrement aux réunions où toutes les composantes sont représentées (réunions quotidiennes du Comité exécutif) et représente la composante OSCE au Conseil administratif intérimaire et au Conseil transitoire du Kosovo (CTK). Il veille ainsi à ce que le mandat de l'OSCE soit pris en compte dans la définition de la politique générale de la MINUK et procure à la Mission des informations essentielles pour ses activités opérationnelles. Même si les composantes ne sont pas représentées, en tant que telles, au niveau municipal, les centres régionaux et bureaux extérieurs de l'OSCE n'en entretiennent pas moins des liens étroits et de nature complémentaire avec l'Administration civile des Nations Unies.

Au titre des obligations qui lui incombent en tant qu'élément de la MINUK, l'OSCE, composante III, de la MINUK fait rapport au bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur une base journalière, hebdomadaire, mensuelle et trimestrielle. Outre les rapports de routine présentés aux structures de l'OSCE, la Mission apporte aussi une contribution aux rapports réguliers du Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité des Nations Unies.

4.2.2 Administration civile des Nations Unies

Mettant en commun les ressources de l'OSCE et de l'Administration civile des Nations Unies, l'Equipe spéciale conjointe chargée de l'enregistrement des faits d'état civil et de la constitution des listes électorales a été un exemple sans précédent de coopération opérationnelle entre l'OSCE et l'ONU, dont on dégagera de nombreux enseignements utiles. L'Equipe spéciale conjointe a été dissoute début septembre après avoir mené à bien la première phase de l'opération d'enregistrement des faits d'état civil et de constitution des listes électorales et que la période de confirmation, d'inscription additionnelle et de contestation était passée.

4.2.3 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (Composante I de la MINUK)

Le HCR ayant cessé de diriger la composante I, la responsabilité de la « protection des minorités » sera transférée à l'OSCE

La coopération entre l'OSCE et le HCR a été particulièrement étroite. Les bases en ont été jetées au cours de la crise des réfugiés dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Albanie (1999). La convergence des buts et des méthodes est due à ce que les mandats de l'OSCE (protection et promotion des droits de l'homme) et du HCR (protection des minorités) se recouvrent en partie. Depuis que le HCR a cessé en juillet 2000 d'être l'une des composantes de la MINUK, l'OSCE s'est chargée de la protection des minorités en vertu de ses attributions dans le domaine des droits de l'homme. L'OSCE préside désormais aussi avec le HCR le groupe spécial des minorités et en assumera seule la

présidence après les élections municipales. Le HCR n'en reste pas moins représenté sur place et continue à être l'un des principaux partenaires de la Mission de l'OSCE. L'étroite coopération entre l'OSCE et le HCR dans les domaines des minorités et des droits de l'homme s'est manifestée dans la publication de cinq rapports communs sur les minorités.

Politique en matière de retours et droits de l'homme

L'OSCE a soutenu le HCR en ce qui concerne sa politique en matière de retour de personnes déplacées et de réfugiés, en particulier dans des zones où ils constituent une minorité ethnique.

4.2.4 Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

L'OSCE participe deux fois par mois aux séances de la commission des prisonniers et détenus présidée par le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Jusqu'aux élections dans la République fédérale de Yougoslavie, l'OSCE ne pouvait pas entrer directement en contact avec les représentants serbes pour s'enquérir des personnes détenues en Serbie, et appuyait donc oralement ou en présentant des rapports communs le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le CICR dans leurs demandes de renseignements sur les personnes détenues en Serbie (voir ci-dessous la section concernant le CICR).

4.2.5 Police de la MINUK

La coopération avec la police de la MINUK, qui est en général excellente en ce qui concerne l'accès à l'information, est facilité par la présence au siège de la Mission d'un officier de liaison de la police de la MINUK. La formation de spécialistes des droits de l'homme en matière de contrôle de la police fait une grande place à une coopération avec la police visant à observer des normes protégeant à la fois les civils et les policiers.

4.3 Union européenne (Composante IV de la MINUK)

4.3.1 Commission européenne

L'Union européenne (UE) est responsable de quatre des services administratifs de la structure administrative intérimaire mixte. En sa qualité de responsable de la composante IV, l'Union européenne est également représentée au Conseil administratif intérimaire. L'OSCE et la composante UE sont ainsi en interaction permanente.

L'Union européenne agit aussi en dehors de la structure de la MINUK : l'Agence européenne pour la reconstruction a pris la relève du Groupe spécial UE pour le Kosovo et est désormais le principal bailleur de fonds destinés aux projets de reconstruction au Kosovo. Dans ce domaine, un accord s'est fait sur la coopération avec l'OSCE et la Mission s'emploie actuellement à se procurer des ressources pour des projets de renforcement des institutions, en particulier dans le cadre de ses activités en faveur du développement des médias.

4.3.2 Mission d'observation de la Communauté européenne

La Mission d'observation de la Communauté européenne et l'OSCE échangent régulièrement des informations sur la situation politique au Kosovo.

4.4 Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le Département des droits de l'homme de la Mission coopère étroitement avec le bureau de Pristina du CICR pour ce qui concerne les personnes disparues, les personnes emprisonnées en Serbie, les détentions présumées au Kosovo et l'exhumation et l'identification de restes humains au Kosovo. Le CICR, chef de file pour les questions relatives aux personnes disparues, préside les réunions de coordination auxquelles l'OSCE participe. Au cours de ces réunions qui se tiennent deux fois par mois, toutes les organisations intéressées fournissent aux autres des informations récentes sur leur action touchant aux personnes disparues et cherchent à détecter les insuffisances du processus et à y remédier. L'OSCE s'emploie avec le CICR à sensibiliser le grand public au problème des personnes disparues. Par exemple, la Conférence sur les droits de l'homme organisée par l'OSCE, à laquelle le CICR a participé, comprenait une partie consacrée aux personnes disparues et aux détenus.

Il a été convenu qu'une commission locale, agissant sous les auspices de la MINUK, devait contribuer aux opérations d'exhumation et d'identification. L'OSCE a participé à un groupe restreint (CICR, OSCE, MINUK et Commission internationale pour les personnes disparues), qui a rédigé le mandat de la nouvelle commission d'identification et de recherche des victimes, qui relève de la MINUK.

4.5 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)/Force au Kosovo (KFOR)

Le Commandant de la KFOR participe aux réunions du Comité exécutif, du Conseil administratif intérimaire et du Conseil temporaire du Kosovo en qualité d'observateur. L'OSCE, représentée par son chef de mission, est donc en contact constant avec la KFOR.

Groupe mixte de planification : L'OSCE participe au groupe mixte de planification au sein duquel la KFOR joue également un rôle actif. Le groupe mixte de planification coordonne les activités menées par les composantes de la MINUK

Officiers de liaison : La KFOR a établi un bureau de liaison auprès de la Mission de l'OSCE. Deux officiers assurent l'échange régulier d'informations sur leurs activités respectives entre la KFOR et l'OSCE.

Opérations électorales : La Mission de l'OSCE a engagé la coopération avec la KFOR afin de prendre les mesures de sécurité spéciales en vue des élections municipales de fin octobre 2000. Cette coopération technique /opérationnelle au niveau des experts a fonctionné sans heurts. L'OSCE a particulièrement bien coopéré avec la KFOR dans le cadre de la cellule mixte des opérations électorales.

Droits de l'homme : Dans le cadre des réunions hebdomadaires du groupe spécial des minorités présidé désormais par l'OSCE et le HCR, l'OSCE est en contact suivi avec la KFOR. Au cours de ces réunions, les spécialistes des droits de l'homme de l'OSCE sont informés des questions de sécurité, tout en faisant aux représentants de la KFOR des exposés sur des questions relatives aux droits de l'homme et sur les problèmes des communautés minoritaires.

Niveau opérationnel : Les centres régionaux et bureaux extérieurs de l'OSCE sont régulièrement en contact avec la KFOR au niveau des brigades et des bataillons en échangeant des informations et des recommandations.

4.6 Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Le Tribunal a effectué en 2000 un nombre considérable d'exhumations. Avec le Tribunal et la MINUK, la Mission a mis en place la Commission d'identification et de recherche des victimes, qui est chargée de déterminer ce qui est arrivé aux personnes portées disparues. La Mission s'emploie également à donner aux institutions locales les moyens de se charger de ces tâches à partir de 2000.

4.7 Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

En 2000, les membres de la Mission ont participé à un certain nombre de conférences ou ateliers liés à la définition de la dimension régionale des activités que la communauté internationale mène en Europe du Sud-Est. La Mission a marqué un intérêt particulier pour les activités relatives au développement des médias, à la formation et au perfectionnement des membres de la police, à la parité entre les sexes et à la criminalité organisée.

4.8 Union européenne de radiodiffusion et de télévision

L'Union européenne de radiodiffusion et de télévision, sise à Genève, a été le sous-traitant chargé d'établir un organisme public de radiodiffusion et de télévision au Kosovo. Depuis septembre 1999, elle a permis à la Radiotélévision Kosovo (RTK) d'avoir accès aux communications par satellite. Le 30 juin 2000, la Mission a signé avec l'Union un accord qui la chargeait de gérer, d'exploiter et de développer RTK jusqu'à la fin 2000.

4.9 Coopération avec les institutions de l'OSCE

4.9.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

La Mission a établi d'étroites relations de travail avec le BIDDH grâce à ses activités intéressant les droits de l'homme et les élections. La publication d'un rapport sur les droits de l'homme intitulé « As seen, as told in December 1999 », peut être considérée comme un modèle de la coopération entre une mission de l'OSCE sur le terrain et une institution de l'OSCE. En ce qui concerne l'action en faveur de la minorité Rom au Kosovo, la coopération avec le BIDDH a été particulièrement bonne.

4.9.2 Assemblée parlementaire

En août 2000, la Mission a accueilli l'équipe pour la démocratie au Kosovo constituée de membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

5. MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A SKOPJE CHARGÉE D'ÉVITER LE DÉBORDEMENT DU CONFLIT

Le mandat de la Mission - l'une des deux premières missions de la CSCE sur le terrain - qui n'a pas changé depuis 1992 est actuellement exécuté par une équipe composée

de huit personnes recrutées sur le plan international (le maximum en vertu du mandat) et de six employés recrutés localement. La fonction première de la Mission consiste à observer les événements survenus dans la région qui sont susceptibles de « déborder » sur le pays hôte et de compromettre sa stabilité.

Dans le cadre des activités de la Mission, l'accent est mis sur le développement économique dans le pays hôte. La stabilité économique est considérée comme un élément clé pour la stabilité générale du pays, d'où la tendance à renforcer les relations existant entre la Mission et des organisations donatrices afin de déceler des possibilités de création de petites entreprises devant servir de base à un développement coopératif régional, une importance particulière étant accordée aux régions riveraines des lacs Prespa, Ohrid et Dojran.

En dépit de l'intérêt essentiellement axé sur le développement économique comme moyen d'étayer la stabilité, il n'en est pas moins indispensable de procéder à une réforme fondamentale des structures judiciaires et administratives du pays pour créer des conditions propices à une croissance économique durable. La Mission joue le rôle de catalyseur et de centre de coordination pour des projets se rapportant à la création d'une nouvelle académie de police à orientation fortement régionale. Elle participe à des projets concernant la réforme des médias et du système judiciaire et sert également de centre de coordination des questions relatives à la traite des êtres humains pour les organisations gouvernementales et non gouvernementales résidentes.

Dans le cadre de son mandat, la Mission a établi d'étroites relations de travail avec les organisations énumérées ci-après, qu'elle rencontre au moins une fois par semaine : Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, Conseil de l'Europe, Commission européenne, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Organisation des Nations Unies, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et représentants locaux de la MINUK et de l'OTAN (KFOR).

5.1 Conseil de l'Europe

La Mission et le Conseil de l'Europe coopèrent pour améliorer la situation de la minorité Rom dans le pays et pour établir de meilleures relations avec les pays voisins de part et d'autre des frontières. Le personnel de la Mission informe régulièrement les représentants officiels du Conseil de l'Europe.

5.2 Organisation des Nations Unies

5.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

La Mission accueille chaque semaine des réunions avec le HCR, réunions au cours desquelles toutes les questions d'intérêt commun sont examinées. Elle participe également aux réunions d'information organisées par le HCR. Une coopération trilatérale s'est établie entre la Mission, le HCR et le Conseil de l'Europe au sujet de questions concernant la situation de la minorité Rom. Les deux organisations coopèrent par ailleurs à la mise au point et à l'exécution de programmes de formation à l'intention des journalistes, l'objectif étant la création de médias libres et crédibles. Le HCR a aidé à organiser des visites d'inspection au siège de l'OSCE, permettant ainsi aux médias locaux d'observer et de comprendre le fonctionnement d'une organisation internationale.

5.2.2 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le PNUD assiste à la réunion hebdomadaire organisée par la Mission pour faire le point de la situation. La Mission de l'OSCE et le PNUD se concertent sur les besoins en matière de projets dans les régions reculées du pays.

5.2.3 Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

La Mission organise des rencontres régulières avec un représentant de la MINUK pour examiner des questions d'intérêt et de préoccupation communs. Elle communique ses rapports d'activité à la MINUK qui, de son côté, lui transmet un aperçu de la situation du moment. Des réunions ad hoc sont organisées, selon les besoins, entre la Mission et la MINUK.

5.3 Union européenne

5.3.1 Commission européenne

La Mission échange quotidiennement des informations avec les représentants de la Commission. Il existe entre les deux organisations une relation mutuellement avantageuse fondée sur des compétences complémentaires. L'un des membres de la Mission qui s'occupe des minorités et des médias travaille avec la Commission européenne à un projet commun sur la démocratisation des médias et sur le choix d'éventuels séminaires - ateliers, qui en sont encore à la phase de planification.

5.3.2 Mission d'observation de la Communauté européenne

L'échange hebdomadaire régulier d'informations avec des membres de cette mission d'observation porte sur des questions d'intérêt commun, en particulier sur la situation aux frontières et sur des questions politiques. Des réunions ad hoc ont lieu au fur et à mesure des besoins. Cette année, la Mission de la Communauté européenne a envoyé plusieurs équipes pour observer les élections municipales.

5.4 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)/Force au Kosovo (KFOR)

La Mission organise des rencontres hebdomadaires avec l'attaché de liaison de l'OTAN. Une étroite relation existe entre la Mission et les éléments d'appui de la KFOR dans le pays. Les contingents de la KFOR ont fourni, directement et par l'intermédiaire de leur base arrière, un appui aux initiatives de la Mission comme par exemple à la course annuelle « Blossom Run » et ont offert un appui logistique exceptionnel pour l'observation des élections.

5.5 Comité international de la Croix-Rouge (CICR)/Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le CICR et la Fédération internationale rendent régulièrement visite à la Mission. Une rencontre hebdomadaire avec le CICR et la Fédération internationale donne lieu à l'examen de questions d'intérêt commun et à un échange de vues informel sur certaines

questions. La Mission de l'OSCE et le CICR/Fédération internationale ont évalué les effets de certains projets dans les zones frontières sensibles, les questions d'hébergement et de statut juridique des réfugiés de même que la situation en matière d'acheminement de l'aide. La démarche commune adoptée face à ces problèmes s'est traduite par des résultats concrets.

5.6 Banque mondiale et Fonds monétaire international (FMI)

La Mission apporte des contributions régulières aux réunions de la Banque mondiale. L'excellente relation qui existe entre le spécialiste des affaires économiques de la Mission d'une part et la Banque mondiale et le FMI de l'autre permet à la Mission de se faire une idée plus claire des questions d'environnement et aux deux organisations d'être mieux informées.

5.7 Coopération avec d'autres organisations

Le développement économique est un autre facteur important pour maintenir la stabilité dans le pays et appuyer ses efforts pour se joindre au processus d'intégration européenne. C'est dans cette perspective que la Mission a renforcé ses relations avec les organisations donatrices. L'accent a été mis sur la définition de projets de création de petites entreprises devant servir de base à un développement coopératif régional (lacs de Prespa, Ohrid, etc.). A cet égard, la Mission coopère étroitement avec la Commission européenne et avec les organisations de financement et de développement national (the Swedish International Development Co-operation Agency, l'agence nationale de promotion des petites et moyennes entreprises du pays hôte, Enterprise Support Agency, etc.).

La Mission travaille aussi directement à nombre de petits projets avec, entre autres, les ambassades de Norvège, d'Autriche, de Roumanie, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de Suisse (Pro Helvetia), de Suède et du Royaume-Uni. Elle entretient de bonnes relations de travail avec d'autres ambassades dans le pays comme par exemple avec l'Ambassade de France, avec laquelle existent des échanges bilatéraux suivis.

La Mission organise des réunions d'information périodiques et coopère étroitement avec des organisations non gouvernementales telles que CARITAS, l'Open Society Institute, le Constitutional and Legal Policy Institute, la Fondation SOROS, Interkerkelig Vredensverband et le National Democratic Institute, tout en travaillant très étroitement avec les ministères du pays hôte.

5.8 Coopération avec les autres institutions de l'OSCE

5.8.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

La réforme judiciaire est l'un des importants processus en cours dans le pays hôte. La Mission est en mesure de faciliter la coopération entre les services publics et les organisations internationales. Elle travaille en coopération avec des collègues du BIDDH à des initiatives visant à s'attaquer à des problèmes comme la violence dans la famille et à élaborer des programmes pour lutter contre la traite des êtres humains ou renforcer la condition et les droits de la femme, tout en favorisant les relations entre les groupes nationaux de femmes et la communauté internationale.

Le BIDDH participe également à la réalisation d'un film Rom, à la constitution d'une ONG de jeunes ainsi qu'à l'organisation d'une conférence de la jeunesse Rom et à une conférence régionale sur les Roms.

La Mission travaille par ailleurs avec le BIDDH, l'Open Society Institute et le Constitution Legal Police Institute (Fondation SOROS) à des projets concernant la formation et le perfectionnement de la police dans le cadre d'une nouvelle académie de police.

6. MISSION DE L'OSCE EN ESTONIE

6.1 Conseil de l'Europe

La Mission en Estonie entretient des contacts avec le personnel du Conseil de l'Europe en ce qui concerne les questions relatives à la communication d'informations en matière d'aptitude linguistique, d'enseignement des langues, d'exigences linguistiques, de nationalité et de résidence et à la marche à suivre à cet égard.

6.2 Organisation des Nations Unies

6.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Tant au niveau local que régional, la Mission échange des informations et examine diverses questions avec la représentation du HCR. La Mission échange en particulier avec le HCR des informations et des statistiques sur les questions de citoyenneté et de résidence et lui adresse aussi de temps à autre des particuliers qui ont besoin d'une aide.

6.2.2 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le PNUD est l'une des organisations internationales les plus importantes avec laquelle la Mission de l'OSCE coopère. Le bureau du PNUD à Tallinn coordonne plusieurs programmes, dont le programme PHARE de la Commission européenne pour l'enseignement de la langue estonienne, qui a démarré en septembre 1998, après la signature d'un accord par les représentants du Gouvernement estonien, le PNUD et la délégation de la Commission européenne. Le programme a pour but d'enseigner l'estonien en tant que seconde langue et de soutenir les cours de langue pour adultes et la formation linguistique dans l'enseignement scolaire. Il vise également à sensibiliser davantage le public au processus d'intégration. La Mission de l'OSCE est l'un des membres du comité directeur de ce programme et participe aux réunions mensuelles organisées pour en examiner les progrès.

Le PNUD fait également fonction de bureau de coordination pour un projet du Conseil nordique, du British Council et du PNUD qui a démarré en août 1998 à la suite d'un accord conclu entre le Gouvernement estonien, les pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède) et le PNUD. Le British Council a adhéré au Programme en l'an 2000. L'objectif du projet est de promouvoir l'intégration des résidents non-Estoniens dans une société estonienne ouverte, démocratique, cohésive et multiculturelle. La politique d'intégration menée par le Gouvernement estonien a pour but d'assurer une modernisation rapide de la société dans l'optique d'une adhésion à l'Union européenne tout en préservant la stabilité et en restant attaché à la protection et au développement de la culture estonienne. Ce projet vise également à supprimer les barrières qui empêchent bon nombre de non-Estoniens de participer pleinement à la société estonienne. La Mission s'entretient régulièrement avec le personnel du PNUD chargé d'exécuter ce programme.

6.2.3 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

La Mission a des contacts avec l'UNESCO avec laquelle elle a occasionnellement exécuté des programmes communs. En 1998 et 1999, la Mission a coorganisé et/ou participé à des séminaires de formation parrainés par l'UNESCO en Estonie.

6.3 Union européenne

6.3.1 Commission européenne

Pour les questions d'intérêt commun, la Mission a régulièrement des contacts directs et échange des informations avec la représentation locale de la Commission européenne.

Comme mentionné ci-dessus, la Mission est membre du comité directeur du programme PHARE de l'Union européenne, qui finance des cours de langue en Estonie. Cela signifie qu'elle coopère constamment avec les représentants du programme PHARE et les autres membres du comité directeur, dont la délégation de la Commission européenne, le Ministère de l'éducation, le Bureau du Ministre des affaires ethniques et la table ronde présidentielle sur les minorités.

6.4 Conseil des ministres des pays nordiques

La Mission entretient des contacts avec le Conseil des ministres des pays nordiques, avec lequel elle a occasionnellement exécuté des programmes communs, notamment des séminaires et des stages de formation à la création d'ONG.

6.5 Conseil des Etats de la Baltique

La Mission coopère avec le Commissaire du Conseil des Etats de la Baltique pour les droits de l'homme et les droits des minorités nationales. La Mission a dirigé des personnes qui se plaignaient de violations des droits de l'homme vers le Bureau du Commissaire.

Le Bureau du Commissaire demande de temps à autre à la Mission de l'OSCE des informations sur l'évolution de la situation en Estonie.

La Mission coopère avec l'initiative baltique d'éducation « Eurofaculty » du Conseil des Etats de la Baltique en mettant à la disposition de la Faculté européenne de l'Université de Tartu un membre de la Mission en tant qu'assistant pour les droits de l'homme.

6.6 Coopération avec d'autres organisations et institutions

La Mission de l'OSCE coopère également étroitement avec les institutions suivantes :

Fondation Friedrich-Naumann : La Fondation Friedrich Naumann, l'une des quatre fondations politiques allemandes actives à l'échelle mondiale, entretient des liens politiques étroits avec le Parti libéral allemand. En Estonie, la Fondation favorise l'autodétermination, la participation, la décentralisation et l'intégration de tous les citoyens à la société et à la politique en attachant une attention particulière aux minorités. La Fondation a ainsi participé aux tables rondes et aux séminaires parrainés par l'OSCE.

Fondation Konrad-Adenauer : Comme la Fondation Friedrich-Naumann, la Fondation Konrad-Adenauer est l'une des principales fondations politiques allemandes. Elle est étroitement liée à l'Union des démocrates chrétiens. En Estonie, elle s'occupe de questions relatives à la modernisation des structures politiques et économiques.

Centre estonien d'étude et de documentation sur la condition féminine (ENUT) à Tallinn : L'ENUT est le seul centre d'étude de la condition féminine en Estonie. Très actif, il s'intéresse, entre autres, aux problèmes spécifiques des femmes appartenant à des groupes minoritaires en Estonie. Dans ce domaine, l'ENUT est devenu l'un des partenaires de la Mission de l'OSCE.

7. MISSION DE L'OSCE EN LETTONIE

La Mission a régulièrement fourni des informations au Comité international de la Croix-Rouge, au Commissaire des droits de l'homme du Conseil des Etats de la Baltique et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. En règle générale, la Mission bénéficie du soutien des organisations internationales et des autorités lettones.

7.1 Conseil de l'Europe

La Mission fournit au Conseil de l'Europe des informations sur les développements récents intéressant le Conseil, notamment la loi sur la langue officielle, l'application de la loi de 1998 sur l'éducation et le programme d'intégration officiel. La visite de deux membres de la Mission au Conseil de l'Europe, en février 2000, a renforcé encore la compréhension et la coopération mutuelles.

7.2 Organisation des Nations Unies

7.2.1 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le PNUD est un important partenaire de la Mission de l'OSCE. Les deux bureaux ont un intérêt commun pour les droits de l'homme et la mise en place d'institutions démocratiques. La Mission et le bureau du PNUD ont coopéré à la promotion du programme d'intégration officiel et ont aidé le Bureau national des droits de l'homme dans son travail. En outre, la Mission a soutenu activement le Programme national d'apprentissage du letton, dû à l'initiative du PNUD, et a aidé le PNUD à obtenir des fonds supplémentaires pour les cours de langue organisés dans le cadre du programme.

7.3 Union européenne

7.3.1 Commission européenne

La Mission fournit régulièrement à la délégation de la Commission européenne des informations sur des questions d'intérêt commun. La coopération entre ces deux institutions est double. D'une part, les deux bureaux ont un intérêt commun pour l'infrastructure juridique lettone et assurent par conséquent conjointement le suivi de textes juridiques spécifiques et fournissent des conseils en la matière. D'autre part, la Mission fournit occasionnellement des informations générales pour le développement ultérieur de différents programmes de l'Union européenne/PHARE.

7.4 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

En coopération avec l'OIM, un projet visant à rapatrier les Russes de Lettonie a été porté à l'attention de la communauté internationale des donateurs.

7.5 Coopération avec les institutions de l'OSCE

7.5.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Le spécialiste de la dimension humaine de la Mission maintient des contacts avec les différentes sections du BIDDH. La Mission a, à la demande du BIDDH, établi des rapports sur des sujets spécifiques. Avec l'appui du BIDDH, elle exécute deux projets : un manuel sur les droits de l'homme en langue lettone et une brochure intitulée « Dix questions sur l'intégration ».

7.5.2 Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)

Compte tenu de l'importance des questions liées aux minorités nationales (citoyenneté, éducation, langues et intégration), le travail du bureau du Haut Commissaire est essentiel pour la Mission en Lettonie.

La Mission travaille en étroite coopération avec le bureau du Haut Commissaire en vue d'aider le Gouvernement letton dans l'élaboration et/ou la modification de textes de loi.

La Mission contribue aux analyses juridiques que le bureau du Haut Commissaire rédige. En outre, la Mission et le bureau du Haut Commissaire préparent ensemble des séminaires sur les questions intéressant les minorités et l'intégration.

8. GROUPE DE CONSEIL ET D'OBSERVATION DE L'OSCE EN BIELORUSSIE

8.1 Conseil de l'Europe

En février 2000, la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a invité des délégations du Parlement en place et du 13ème Conseil Suprême ainsi que le chef du Groupe de conseil et d'observation en Biélorussie et le Président du groupe de travail ad hoc de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur la Biélorussie à assister aux séances consacrées à la Biélorussie.

La Commission de Venise a fourni une évaluation des projets et de la version définitive du Code électoral biélorusse qui est entré en vigueur en mars 2000.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe a détaché des experts pour six conférences régionales organisées par le Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie sur l'autonomie locale, la primauté du droit et le développement économique régional. Ces conférences régionales se sont tenues entre novembre 1999 et mars 2000.

Au début de mars 2000, le Président et le Rapporteur de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont effectué avec les membres du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (Troïka parlementaire) une mission d'enquête à Minsk.

Ils ont entrepris une autre mission d'enquête du 31 juillet au 4 août 2000 à l'occasion des élections législatives en Biélorussie qui se sont tenues le 15 octobre 2000. Parmi les membres de cette mission figuraient le Président de la Commission des questions politiques Terry Davis, le Rapporteur de ladite commission Wolfgang Behrendt ainsi que le Rapporteur de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme Cyril Svoboda.

8.2 Organisation des Nations Unies

8.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le Groupe de conseil et d'observation en Biélorussie et le HCR ont coopéré efficacement dans le cadre d'un programme - défini et organisé en commun - d'intégration de jeunes Afghans dans la société biélorusse. La plupart de ces Afghans étaient très jeunes à leur arrivée en Union soviétique, au cours de la guerre d'Afghanistan. Ils ont reçu une instruction et une formation professionnelle en Union soviétique et dans les Etats successeurs. Certains d'entre eux se sont trouvés bloqués en Biélorussie et n'ont pas bénéficié du soutien nécessaire pour s'intégrer dans la société biélorusse. Leur intégration a été menée à bien grâce à la coopération de l'OSCE et du HCR avec des organisations nationales à Minsk. Les étudiants afghans ont reçu le statut international de réfugié et des autorisations de séjour, ce qui leur a permis de suivre une formation et de subvenir à leurs besoins. La Société de la Croix-Rouge de Bélarus et le Bureau national des migrations ont appuyé les actions communes de l'OSCE et du HCR à cet égard.

8.3 Union européenne

8.3.1 Commission européenne

S'appuyant sur un accord conclu entre la Commission européenne et le BIDDH, le Groupe de conseil et d'observation en Biélorussie a réussi à exécuter sept projets portant sur le renforcement des institutions démocratiques. Pour la première année du programme, l'Union européenne a alloué 350 000 EUR et le BIDDH 150 000 EUR. L'exécution du programme a démarré le 1er mars 2000 et comprend les projets ci-après :

- Mise en place d'un centre d'études européennes et transatlantiques à la Faculté européenne indépendante des lettres de Minsk ;
- Etablissement de liaisons électroniques avec des établissements internationaux d'enseignement supérieur et de recherche, à la Faculté européenne des lettres ;
- Organisation d'une série de conférences sur la société civile et la démocratie pluraliste ;
- Amélioration des conditions sanitaires et de l'hygiène dans les prisons ;
- Soutien et formation des « défenseurs du citoyen » et soutien des personnes faisant l'objet de poursuites pénales ou administratives pour des actes ayant des incidences politiques ;
- Appui logistique aux organisations non gouvernementales et appui aux activités liées aux médias en rapport avec les élections législatives ;

- Conférences sur les conflits et le règlement des différends.

8.3.2 Parlement européen

Les assemblées parlementaires de l'OSCE et du Conseil de l'Europe et le Parlement européen ont établi une Troïka parlementaire pour la Biélorussie. Les parlementaires des trois institutions suivent de près la situation en Biélorussie. La Troïka parlementaire pour la Biélorussie appuie les efforts menés par le Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE en Biélorussie pour développer les institutions démocratiques et veiller au respect des engagements européens contractés par le pays. Une délégation de haut niveau de la Troïka parlementaire s'est rendue pour la première fois en mars 2000 en Biélorussie où elle a été reçue par le Président Loukachenko.

En mai 2000, des délégations du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE se sont rendues à Minsk une deuxième fois pour soutenir le dialogue entre les forces politiques de l'opposition.

8.4 Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le Groupe de conseil et d'observation en Biélorussie et le Bureau du CICR à Kiev sont parvenus à un accord sur la visite de médecins dans les établissements pénitentiaires. L'objectif de ces visites est d'inspecter les prisons pour y déceler les insuffisances en matière de santé et d'hygiène en vue de jeter les bases de mesures correctives. Au cours de la période allant du 26 août au 8 septembre 2000, une délégation composée de représentants du CICR, d'experts de l'administration pénitentiaire biélorusse et du Groupe de conseil et d'observation de l'OSCE, s'est rendue dans une douzaine de prisons. Ces visites ont été à l'origine de la décision relative à un programme de modernisation/rénovation qui doit être mis en oeuvre dans les douze prochains mois.

8.5 Union interparlementaire

Le Comité des droits de l'homme de l'Union interparlementaire s'est rendu en Biélorussie dans le cadre d'une mission d'enquête en février 2000. Cette mission visait à déterminer les mesures juridiques prises par les autorités biélorusses suite à la controverse constitutionnelle qui plane sur le pays depuis novembre 1996. Le Groupe de conseil et d'observation a appuyé les efforts de cette mission avant, pendant et après la visite. Lors de sa 166ème session à Amman (Jordanie), l'Union interparlementaire a adopté le 6 mai 2000 une résolution sur les cas de Victor Gonchar, Andrei Klimov, Vladimir Koudinov et Valery Stchoukine. L'Union interparlementaire continuera à examiner des affaires biélorusses.

8.6 Coopération avec les institutions de l'OSCE

8.6.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Le Groupe de conseil et d'observation a étroitement coopéré avec le BIDDH, notamment à l'occasion des élections législatives en Biélorussie (15 octobre 2000). Le Groupe et le BIDDH ont organisé trois « conférences techniques » des institutions européennes (Conseil de l'Europe, Union européenne, OSCE) et de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) qui se sont tenues à Vienne (en avril, juin et août 2000) sous la présidence de l'OSCE.

Ces conférences ont grandement contribué à harmoniser les positions des institutions au sujet de la participation d'observateurs recrutés sur le plan international aux élections du 15 octobre 2000 en Biélorussie. Plusieurs conférences BIDDH/Groupe de conseil et d'observation ont été axées sur ce sujet durant l'été 2000. En août 2000, au cours d'une visite à Minsk, des experts du BIDDH ont passé en revue les conditions électorales lors de réunions avec de hauts responsables du Gouvernement biélorusse, la Commission électorale centrale et l'opposition.

Il convient de mentionner à cet égard l'étroite coopération avec le BIDDH lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets en Biélorussie dans le cadre de l'accord conclu en 2000 entre le BIDDH et la Commission de l'Union européenne.

8.6.2 Représentant pour la liberté des médias

Le Représentant pour la liberté des médias continue à suivre de près la situation insatisfaisante concernant les médias indépendants ainsi que le monopole de l'Etat sur les médias électroniques. Il est intervenu dans un certain nombre d'affaires et continue d'appuyer les efforts du Groupe pour parvenir à un accord entre le Gouvernement et l'opposition sur l'accès aux médias. Le Bureau du Représentant pour la liberté des médias a également contribué à fournir au Groupe des exemples de textes législatifs en provenance d'autres pays.

9. GROUPE D'ASSISTANCE DE L'OSCE EN TCHETCHENIE (FEDERATION DE RUSSIE)

L'interaction entre le Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie et d'autres organisations internationales s'est fortement accrue au cours des derniers mois du fait des préoccupations croissantes de la communauté internationale au sujet de la situation qui règne dans la république déchirée par la guerre. Le nombre très élevé de personnes déplacées en Tchétchénie, dans l'Ingouchie voisine et d'autres régions adjacentes reste un grave sujet d'inquiétude. Le Groupe d'assistance, qui emploie sur place du personnel tchétchène à Nazran et participe à Znamenskoye (district de Nadteretchny) à l'acheminement d'aide humanitaire aux personnes déplacées continue de fournir des informations, des analyses et des évaluations de la situation dans la république. Le Groupe d'assistance de l'OSCE espère que la coopération avec les organisations internationales se renforcera considérablement après le redéploiement du Groupe, la cessation des hostilités en Tchétchénie et la reprise des activités par les organisations internationales.

9.1 Conseil de l'Europe

Le Groupe d'assistance a tenu des consultations avec toutes les délégations de haut niveau du Conseil de l'Europe qui se sont rendues à Moscou. En janvier 2000, le Groupe a tenu des consultations avec Lord Russel-Johnston, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et avec Lord Judd, Président de la Commission des questions politiques de ladite assemblée. En mars 2000, une autre réunion a été organisée avec Lord Judd. Des échanges de vues ont eu lieu avec M. Walter Schwimmer, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, au cours de sa visite en juin 2000.

9.2 Organisation des Nations Unies

9.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le Groupe d'assistance participe à des réunions régulières organisées par le HCR et le Bureau de coordination des affaires humanitaires sur des sujets concernant l'aide humanitaire aux personnes déplacées dans le Nord-Caucase. De plus, le chef du Groupe d'assistance, le chef du HCR en Russie et le chef du CICR en Russie ont convenu de se rencontrer régulièrement afin de coordonner les actions menées dans certains domaines d'intérêt commun. Le 27 juillet 2000, le Représentant régional des Nations Unies auprès de la Fédération de Russie John Mc Callin a convenu de coopérer avec le Groupe d'assistance à l'exécution du programme de réadaptation psycho-médicale destiné à une centaine d'enfants de déplacés tchéchènes et à leurs mères et à la fourniture de tentes du HCR aux camps de déplacés à Znamenskoye.

9.2.2 Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Le Groupe a tenu deux réunions avec la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Mary Robinson, afin de l'informer de la situation des droits de l'homme en Tchétchénie.

9.2.3 Bureau de coordination des affaires humanitaires

Le Groupe d'assistance participe à des réunions régulières organisées par le HCR et le Bureau de coordination sur des sujets concernant l'aide humanitaire aux personnes déplacées dans le Nord-Caucase. De plus, le Bureau et le Groupe coordonnent leurs efforts pour faciliter les actions menées par les ONG.

9.3 Union européenne

9.3.1 Commission européenne

Le Groupe d'assistance tient des réunions régulières avec la Commission européenne, qu'il informe de la situation politique en Tchétchénie. En février 2000, le Groupe a également informé Paul Nielson, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, de la situation humanitaire en Tchétchénie.

9.4 Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

En mars 2000, le Groupe d'assistance a proposé de poursuivre sa coopération indirecte avec le CICR par l'intermédiaire de la Croix-Rouge et de la Société du Croissant-Rouge tchéchènes dans le cadre d'un programme d'aide alimentaire aux déplacés tchéchènes. Toutefois, le CICR a conseillé à la branche tchéchène de la Croix-Rouge russe d'arrêter pour l'heure de faire fonction de partenaire d'exécution du Groupe d'assistance de l'OSCE. Des rencontres régulières ont lieu entre le chef du Groupe et le chef de la délégation du CICR basée à Moscou afin de coordonner les actions menées dans certains domaines d'intérêt commun.

9.5 Programme alimentaire mondial (PAM)

Depuis le 1er août 2000, le PAM fournit une aide humanitaire à plus de 300 000 personnes en Tchétchénie et à près de 75 000 déplacés tchétchènes en Ingouchie. Il a été demandé au Groupe d'assistance d'aider le PAM en lui donnant des informations sur la situation en Tchétchénie, notamment sur le sort des personnes déplacées dans les camps de Znamenskoye (district de Nadterechny) en Tchétchénie. Le Groupe d'assistance a également convenu d'échanger avec le PAM des informations sur ses activités en Tchétchénie.

9.6 Organisations non gouvernementales (ONG)

Le Groupe participe à des réunions bihebdomadaires convoquées par le Bureau de coordination des affaires humanitaires à Moscou et occasionnellement à Nazran (Ingouchie) et à Vladikavkaz (Ossétie-du-Nord) avec les ONG internationales ci-après:

Action contre la faim (ACF), et d'autres organisations, dont le groupe russe de défense des droits de l'homme « Memorial » et l'organisation humanitaire « Human Rights Watch ».

10. REPRESENTANT PERSONNEL DU PRESIDENT EN EXERCICE POUR LA QUESTION DU CONFLIT DONT LA CONFERENCE DE MINSK EST SAISIE

Le Représentant personnel a pour mandat de « coopérer, selon qu'il conviendra, avec les représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales actives dans la zone du conflit ». Conformément à ce mandat, le Représentant personnel et son équipe ont, depuis leur déploiement en septembre 1995, maintenu des contacts étroits avec les organisations et institutions internationales actives dans la région.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sont les deux principaux partenaires du Représentant personnel. La coopération avec ces organisations porte notamment sur un échange régulier d'informations concernant la situation humanitaire, les mesures de confiance, les détenus et les personnes disparues, l'évaluation des dégâts causés par les combats et d'autres aspects de la situation à l'intérieur ou à proximité des territoires occupés. La complexité politique du processus de paix sur lequel le Représentant personnel concentre ses efforts impose des restrictions à l'échange d'informations. Le caractère particulier du mandat du Bureau en ce qui concerne le Haut-Karabakh proprement dit limite aussi la coopération avec les organisations internationales qui ne sont pas actives sur ce territoire.

En mai 2000, les coprésidents du Groupe de Minsk ont organisé à Genève une réunion qui a permis d'intensifier l'échange d'informations sur les activités de chacune des organisations. Une équipe doit se rendre dans la région pour y évaluer les dégâts et les besoins en matière de reconstruction dans les zones touchées par le conflit. Pratiquement toutes les organisations internationales actives dans la région étaient représentées à la réunion et le Représentant personnel y a également présenté son analyse de la situation locale.

10.1 Conseil de l'Europe

En mars 2000, le Représentant personnel a rencontré les plus hauts responsables du Conseil de l'Europe, en l'occurrence le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil

Lord Russell-Johnston et le Secrétaire général du Conseil Walter Schwimmer, pour s'entretenir de l'évolution du conflit au Haut-Karabakh.

10.2 Organisation des Nations Unies

Le Représentant personnel maintient des contacts avec les représentants de l'ONU à Bakou et Erevan ainsi qu'avec les représentants résidents du PNUD dans la région.

10.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le Représentant personnel et son équipe ont des contacts fréquents avec les bureaux du HCR à Bakou, Erevan et Tbilissi. Ces relations étroites ont permis à l'OSCE de se tenir au courant des travaux de reconstruction et de relèvement effectués par le HCR en Arménie et en Azerbaïdjan. De son côté, le Représentant personnel a informé les bureaux concernés du HCR de l'évolution du processus de Minsk. A cet égard, les informations que le Représentant personnel est en mesure de fournir sur la situation au Haut-Karabakh et dans les territoires occupés avoisinants revêtent une importance particulière étant donné que les institutions de l'ONU n'ont pas accès à ces régions.

10.3 Union européenne

10.3.1 Commission européenne

Le Représentant personnel et les membres de son équipe rencontrent de temps à autre le représentant régional de la Commission européenne afin de recueillir des informations sur l'assistance économique apportée à la région dans le cadre du règlement du conflit.

En avril 2000, le Représentant personnel a eu des réunions à la Direction générale des relations extérieures de la Commission européenne à Bruxelles, ainsi qu'au Bureau du Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune du Conseil « Affaires générales » de l'Union européenne. Le but de ces réunions était d'échanger des informations sur l'évolution du conflit au Haut-Karabakh.

10.3.2 Parlement européen

A l'invitation du Parlement européen, le Représentant personnel a effectué une visite à Bruxelles en avril 2000. Au cours de cette visite, il a pris la parole devant le groupe de travail du Parlement européen sur le Caucase à propos de l'évolution de la situation dans la région.

10.4 Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le Représentant personnel rencontre régulièrement les représentants du CICR à Bakou, Erevan et Stepanakert/Khankendi dans le but de coordonner les efforts visant à atténuer les conséquences humanitaires du conflit. Le dialogue entre l'OSCE et le CICR porte essentiellement sur la question des détenus et des prisonniers de guerre, qui n'a toujours pas été résolue. Le Représentant personnel peut obtenir du CICR des chiffres récents sur le nombre de détenus visités sur chaque site et fait rapport à ce sujet au Président en exercice.

Le Représentant personnel fournit un appui politique précieux au CICR dans la région en se servant de ses contacts de haut niveau avec toutes les parties, en soulignant le soutien de l'OSCE en faveur d'une solution globale du problème des détenus et des prisonniers de guerre sur la base des Conventions de Genève (échange immédiat et inconditionnel « tous pour tous ») et en engageant toutes les parties à coopérer pleinement avec les représentants du CICR dans la région.

La coopération avec le CICR a donné des résultats positifs eu égard à la libération de prisonniers de guerre par toutes les parties au conflit.

10.5 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le Bureau du Représentant personnel maintient également des contacts avec l'OIM.

10.6 Banque mondiale, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Le Représentant personnel et les membres de son équipe rencontrent occasionnellement les représentants régionaux de la Banque mondiale et de la BERD dans le but de recueillir des informations sur l'aide économique à la région. Dans ce contexte, le parrainage, par la Banque mondiale, d'un projet de déminage en Azerbaïdjan, qui pourrait présenter un intérêt pour une éventuelle future opération de maintien de la paix de l'OSCE dans la région, fait l'objet d'une attention particulière.

10.7 Coopération avec d'autres organisations

Le Représentant personnel et les membres de son équipe maintiennent des contacts avec plusieurs ONG actives dans le domaine humanitaire (notamment, Helsinki Citizens' Assembly, Oxfam, Médecins sans frontières, Fondation HALO). Le Représentant personnel insiste sur le fait que ces contacts servent exclusivement à rassembler des informations et n'affectent pas la confidentialité des activités diplomatiques menées dans le cadre de l'exécution de son mandat.

10.8 Coopération avec les institutions de l'OSCE

10.8.1 Assemblée parlementaire de l'OSCE

L'ancienne présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Mme Helle Degn, a effectué une visite au Bureau du Représentant personnel à Tbilissi en avril dernier. Au cours de cette visite, elle a été mise au courant des activités du Bureau et de l'évolution du processus de Minsk.

10.9 Suggestions d'activités futures

Le maintien et le renforcement des contacts évoqués ci-dessus constituent une partie essentielle de la contribution du Représentant personnel aux efforts de l'OSCE pour aboutir à un règlement durable du conflit. Il est par conséquent important de veiller à une coordination étroite et à la compatibilité de toutes les activités internationales dans la région. Cela vaut en particulier pour la coordination entre le déploiement d'une éventuelle mission de maintien de la paix de l'OSCE et la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés ainsi que les

activités de déminage entreprises par d'autres institutions. Il a été suggéré à cet égard d'établir en temps voulu un comité d'organisations internationales chargé de gérer cette coordination.

11. BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

Le bureau de l'OSCE à Erevan a été ouvert fin février 2000. Depuis son ouverture, il s'est employé en priorité à établir des contacts avec les organisations internationales (résidentes et non résidentes en Arménie) dans le but de définir des domaines de coopération et d'appui réciproque. Un vaste programme de travail est d'ores et déjà en cours.

11.1 Conseil de l'Europe

La République d'Arménie a présenté une demande d'adhésion au Conseil de l'Europe. Ce processus entre à présent dans sa phase finale. Le chef du Bureau de l'OSCE a effectué une visite de travail au Conseil de l'Europe en mars 2000. Au cours de cette visite, les entretiens ont essentiellement porté sur l'aide que le Bureau à Erevan pouvait apporter à l'Arménie pour préparer son entrée au Conseil de l'Europe et pour exécuter les engagements contractés. Cette initiative a été accueillie favorablement par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe.

Les membres de la Direction des affaires juridiques du Secrétariat du Conseil de l'Europe travaillent actuellement avec le Bureau dans une vaste gamme de domaines tels que la législation anticorruption et sa mise en oeuvre, les médias et les questions intéressant le médiateur et la police. A l'avenir, la coopération portera aussi sur la décentralisation, domaine pour lequel le bureau de l'OSCE a établi un groupe international de coordination à Erevan.

Le niveau de coopération est certes satisfaisant dans les domaines où des projets sont en cours, mais l'éventail des activités du Conseil de l'Europe en Arménie est tellement vaste que le Bureau de l'OSCE n'est parfois pas tenu au courant des manifestations qui présentent un intérêt pour ce dernier. Il faut espérer qu'une meilleure connaissance de leurs centres d'intérêts réciproques pourrait contribuer à atténuer ce problème.

11.2 Organisation des Nations Unies

11.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Les bureaux de l'OSCE et du HCR ont établi des contacts étroits en ce qui concerne les questions relatives aux réfugiés. Les deux bureaux ont déjà identifié les domaines de coopération et de coordination spécifiques suivants :

- Le Bureau de l'OSCE fournira des conseils pour la préparation d'un nouveau recensement des réfugiés en Arménie, qui sera effectué par le HCR et le département public pour les migrations et les réfugiés ;
- Les deux bureaux aideront le département pour les migrations et les réfugiés à élaborer et à exécuter des programmes spécifiques de réinsertion et d'intégration des réfugiés ;

- Les deux bureaux apporteront leur soutien aux activités des ONG qui s'occupent des questions de réfugiés, au moyen notamment d'un renforcement de leurs capacités et d'un échange d'informations ;
- Le Bureau de l'OSCE participera à des activités concernant les migrations (par exemple aux activités de suivi de la Conférence régionale de 1996 pour l'examen des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans la CEI, dont le BIDDH est à la fois l'un des organisateurs et un participant actif), l'apatridie, la nationalité, la naturalisation des réfugiés, etc.

A ce jour, la coopération entre les deux bureaux a été étroite et efficace.

11.2.2 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

La représentation du PNUD et le Bureau de l'OSCE ont examiné des moyens de contribuer, dans le cadre de leurs activités, à renforcer l'efficacité des programmes de bonne gouvernance. Les contacts du Bureau aux niveaux politiques les plus élevés sont considérés comme particulièrement importants à cet égard. A ce jour, les deux bureaux ont examiné en commun des questions liées à la promotion de la coordination entre les ministères et institutions qui bénéficient d'une aide technique et financière étrangère et des questions concernant les mesures de lutte contre la corruption.

En coopération avec le PNUD et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux, le Bureau a engagé des discussions sur des amendements à la législation électorale arménienne. Ses interlocuteurs sont, du côté arménien, la Commission parlementaire permanente des affaires publiques et juridiques et la Commission électorale centrale. A cet égard, le Bureau de l'OSCE assure le suivi d'une activité réalisée jusqu'ici par le BIDDH, qui fournit depuis plusieurs années des conseils sur la législation électorale.

Le Bureau de l'OSCE a aussi pris l'initiative de faire avancer un projet du BIDDH sur l'inscription des résidents permanents. Ce projet présente un intérêt à la fois pour les activités du PNUD et celles du HCR.

11.2.3 Programme alimentaire mondial (PAM)

Le Programme alimentaire mondial est actif en Arménie depuis plusieurs années. Le Bureau de l'OSCE à Erevan a examiné avec le PAM son projet « Vivres contre travail ». Le Bureau de l'OSCE et celui du PAM ont convenu d'organiser régulièrement des réunions en vue d'identifier des domaines dans lesquels la présence de l'OSCE pourrait utilement compléter les activités du PAM.

11.2.4 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Le Bureau de l'OSCE finance conjointement avec l'OIM un projet dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. Ce projet fera également appel à la participation de l'UNICEF en Arménie.

11.3 Union européenne

11.3.1 Commission européenne

La Commission européenne assure le fonctionnement d'un bureau à Erevan, qui dispose d'une seule personne et qui est supervisé de Tbilissi. Le Bureau de l'OSCE a eu des entretiens avec le représentant de la Commission européenne et des membres des différents projets TACIS à Erevan sur la manière dont le spécialiste des questions économiques et environnementales du Bureau pourrait coopérer avec la Commission, notamment à l'élaboration de propositions d'activités économiques et environnementales à l'échelle régionale.

A l'occasion de sa visite à Bruxelles en mai 2000, le chef du Bureau de l'OSCE a eu des entretiens avec des experts de la Commission et avec des membres du Groupe des politiques - récemment établi - du Conseil européen, auquel le Bureau de l'OSCE a, à plusieurs reprises, fourni de la documentation et des informations.

La représentation de la Commission européenne à Erevan coopère actuellement avec le Bureau de l'OSCE à la lutte contre la corruption et à la mise en place de l'institution du médiateur.

11.4 Banque mondiale et Fond monétaire international (FMI)

Le Bureau de l'OSCE s'emploie, en coopération avec des institutions financières internationales, à améliorer la coordination de l'aide internationale à l'Arménie. Toutefois, comme dans de nombreux autres pays, les organismes donateurs sont peu disposés à divulguer des informations à propos de leurs programmes bilatéraux.

Peu de temps après l'établissement du bureau de l'OSCE à Erevan, des représentants de la Banque mondiale ont proposé que la Banque et le Bureau de l'OSCE élaborent ensemble des mesures pour combattre la corruption. Un groupe de travail international, qui relève de la présidence de l'OSCE, a par la suite été créé. Il comprend la Banque mondiale et le FMI. Le Président et le Premier Ministre se sont déclarés favorables à la formation de ce groupe. Le gouvernement a de ce fait accepté d'établir une équipe spéciale conjointe avec les institutions internationales afin de définir une stratégie de lutte contre la corruption.

A l'occasion d'une visite à Erevan en juin, des représentants de la Banque mondiale ont eu des consultations avec le Bureau au sujet de l'élaboration d'une étude de faisabilité sur le relèvement après le conflit en Arménie et dans la région. Le Bureau pourrait constituer un important partenaire pour cette étude, compte tenu de ses capacités d'analyse politique et de promotion des principes fondamentaux du relèvement après un conflit, qui impliquent, entre autres, la nécessité d'établir un ordre de priorité entre les programmes et les activités tout en atténuant l'espoir, qui prévaut dans la région, d'obtenir immédiatement un « dividende de la paix » sous forme d'aide financière.

Le Bureau de l'OSCE examine actuellement avec le FMI d'autres possibilités de coopération, notamment pour promouvoir, au niveau politique, la nécessité de points de repère structurels, définis par les pouvoirs publics, qui deviendraient des critères de performance pour la mise en oeuvre de réformes. Ces critères pourraient impliquer l'élaboration d'un programme à moyen terme de réduction de la pauvreté et, surtout, la

recherche du concours de la société civile à la mise en chantier et au suivi de l'exécution de tels programmes.

Les représentants du FMI ont exprimé leurs remerciements au Bureau de l'OSCE pour l'aide apportée au Gouvernement afin de permettre à la délégation arménienne de participer plus efficacement à la réunion annuelle du Forum économique de l'OSCE à Prague.

Les représentants du Bureau de l'OSCE participent aux réunions mensuelles de la communauté internationale des donateurs.

11.5 Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Les spécialistes des droits de l'homme et de la démocratisation de l'OSCE ont établi de bonnes relations avec les représentants du CICR en Arménie et sont sur le point de se mettre d'accord sur les domaines dans lesquels l'OSCE pourrait apporter son concours au CICR.

12. BUREAU DE L'OSCE A BAKOU

Le Bureau de l'OSCE à Bakou n'a commencé à fonctionner qu'au cours de la seconde moitié de l'an 2000 et, au moment de l'établissement du présent rapport, son effectif n'est toujours pas complet. La promotion de la coopération avec les organisations internationales est l'une des principales fonctions inscrites dans le mandat du Bureau, qui s'y emploiera activement dans le cadre de son programme de travail.

Cet objectif s'applique en particulier au **Conseil de l'Europe**. Les engagements contractés par l'Azerbaïdjan dans le contexte de sa demande d'adhésion au Conseil constituent le principal point de référence pour l'établissement d'un programme d'activités dans les domaines concernés. Les premiers contacts ont été établis à cet effet avec le Secrétariat du Conseil. Dans le cadre des préparatifs des élections législatives de novembre 2000, des contacts ont été établis, en fonction des besoins, avec l'Assemblée parlementaire du Conseil.

Le Bureau coopérera avec l'**Organisation des Nations Unies** ainsi qu'avec les institutions spécialisées et les programmes du système des Nations Unies. Le HCR, le PNUD, l'UNICEF et le PAM sont notamment représentés en Azerbaïdjan. Le but poursuivi sera de promouvoir une approche plus concertée des initiatives de l'OSCE et des programmes de l'ONU en Azerbaïdjan, dans la mesure où les moyens institutionnels et les ressources le permettent. Il est prévu de faire appel aux conseils de l'OSCE, de ses institutions et du siège de l'ONU pour définir la portée de cette coordination. On s'efforcera d'harmoniser les préoccupations de l'OSCE dans les dimensions politique, économique et humaine de la sécurité avec les moyens institutionnels dont disposent l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Pour des questions spécifiques relevant de la dimension humaine, le Bureau se propose de coopérer avec la représentation locale de l'**Organisation internationale pour les migrations** ainsi qu'avec les bureaux du **Comité international de la Croix-Rouge** et de la **Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge** et du **Croissant-Rouge**.

La **Banque mondiale**, le **FMI** et la **BERD** sont représentés au niveau local en Azerbaïdjan. La proximité de leur présence à Bakou facilitera la communication sur toute nouvelle question d'intérêt commun.

13. MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE

La Mission de l'OSCE en Géorgie maintient une coopération étendue et des contacts étroits avec les autres organisations internationales dans la région.

En Ossétie-du-Sud, la Mission coordonne les questions de sécurité. La Mission travaille étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au maintien de contacts avec le commandement des Forces conjointes chargées du maintien de la paix avec lesquelles des exercices d'évacuation sont régulièrement organisés.

Les contacts avec d'autres organisations sont moins fréquents, mais il ne se passe guère un jour sans qu'au moins une des organisations internationales ne se rende au siège de la Mission à Tbilissi. L'échange d'informations et d'idées crée une synergie constructive qui se traduit par des projets communs, surtout dans le domaine de la dimension humaine.

13.1 Conseil de l'Europe

La Mission continue de travailler étroitement avec le Conseil de l'Europe. Cette coopération s'est intensifiée à la suite de l'entrée de la Géorgie au Conseil de l'Europe en 1999. Les obligations contractées par la Géorgie à son entrée au Conseil constituent une base qui permet d'évaluer les travaux à effectuer en ce qui concerne le système judiciaire et les minorités, en particulier la question meskhète.

13.2 Organisation des Nations Unies

La Mission de l'OSCE appuie l'action du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour négocier un règlement du conflit en Géorgie/Abkhazie. L'OSCE participe au « processus de Genève » dirigé par l'ONU pour faciliter un règlement de paix.

Conformément aux recommandations du Sommet d'Istanbul, la Mission s'est engagée à organiser une mission d'enquête OSCE/ONU dans la région de Gali pour évaluer notamment la situation des personnes qui sont rentrées dans cette région. Ces travaux sont menés en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies et son Représentant spécial à Tbilissi.

La Mission échange régulièrement des informations sur les questions de sécurité avec les autres organisations internationales comme le HCR et la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG).

13.2.1 Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme à Soukhomi (Géorgie)

La Mission a détaché un membre du personnel recruté sur le plan international comme spécialiste des droits de l'homme auprès du Bureau de l'ONU. Les activités de ce spécialiste sont définies par un mémorandum d'accord, signé le 29 avril 1997, spécifiant qu'une personne sera détachée par l'OSCE et placée sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit donc d'un bureau de l'ONU, dirigé par un fonctionnaire de l'ONU,

soumis aux règles et règlements de l'ONU auxquels le personnel détaché par l'OSCE doit se conformer. Il se dégage toutefois l'impression générale, même parmi les hauts fonctionnaires géorgiens, que le Bureau de Soukhomi est un bureau de l'OSCE pour les droits de l'homme. Étant donné que les activités du Bureau de l'ONU pour les droits de l'homme font régulièrement l'objet de critiques, la Mission a essayé à plusieurs reprises de préciser le rôle qu'elle y joue.

13.2.2 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le HCR est présent en Géorgie depuis 1993. Ses activités visent à créer des conditions propices au retour des réfugiés d'Ossétie-du-Nord en Géorgie et au retour des personnes déplacées dans leur pays vers leur région d'origine en Ossétie-du-Sud. La Mission coopère étroitement avec le HCR à cet égard, tant dans le cadre de la Commission mixte de contrôle du règlement du conflit en Géorgie/Ossétie que sur une base bilatérale.

L'OSCE mène des activités d'observation militaire et sociale dans la zone du conflit, alors que le HCR surveille des projets de relèvement et des projets communautaires, organise le rapatriement, surveille la protection des droits des réfugiés et des personnes déplacées et donne des conseils d'ordre juridique. Les bureaux des deux organisations à Tbilissi coordonnent leurs activités sur une base régulière. La présence du Bureau extérieur de la Mission à Tchkinvali et de l'équipe mobile du HCR dans la région du conflit ainsi que le dialogue qu'elles ont chaque jour avec les autorités locales géorgiennes et ossètes revêtent une grande importance pour favoriser sur place un meilleur accueil aux familles qui rentrent.

Vers la fin de l'année 1999 et au début de l'an 2000, la Mission et le HCR ont entrepris plusieurs missions d'enquête communes afin d'évaluer la situation des réfugiés tchéthènes qui vivent dans la région d'Akhmeta.

En bref, la Mission a établi de bonnes relations de travail avec le bureau du HCR.

13.3 OSCE/BIDDH, HCR et Conseil de l'Europe

En 1999, un effort concerté de l'OSCE/BIDDH, du HCR et du Conseil de l'Europe a réussi à appeler l'attention de la communauté internationale sur un aspect fondamental du règlement du conflit en Géorgie/Ossétie : à savoir le problème fâcheux de la restitution de logements urbains et de droits de propriété aux réfugiés et aux déplacés rentrant en Géorgie. Cette coopération a intensifié les moyens de pression exercés en vue d'un règlement de cette question.

La Mission de l'OSCE et le bureau du HCR à Tbilissi font également partie d'un groupe de travail établi par les autorités géorgiennes en 1999 dans le but d'élaborer des projets de loi correspondants. Le groupe de travail n'a pas réussi à respecter le calendrier des réunions et il en résulte une inertie considérable, ce qui pourrait donner l'impression que l'OSCE et le HCR sont de connivence dans ces manœuvres retardatrices. La Mission et le bureau du HCR à Tbilissi ont donc instamment prié les autorités géorgiennes d'accélérer les travaux du groupe.

13.4 Union européenne

13.4.1 Commission européenne

La Mission continue à coopérer activement avec la Commission européenne à l'exécution d'un programme de relèvement dans les zones touchées par le conflit osséto-géorgien.

En juillet, les parties géorgienne et ossète, la délégation de la Commission européenne en Géorgie et la Mission ont signé une « plate-forme de l'Union européenne » sur les projets de redressement économique à exécuter dans la zone du conflit. Ce projet, dont le coût total sera de 1,5 millions d'euros, sera exécuté sous les auspices de la Mission de l'OSCE en Géorgie.

Sur la suggestion de la Mission, la Commission mixte de contrôle du règlement du conflit osséto-géorgien a décidé en 1999 d'inclure la Commission européenne dans cette commission à titre d'observateur pour les questions économiques, ce qui devrait contribuer à concentrer les efforts sur le redressement économique, la Commission européenne étant l'un des principaux donateurs internationaux.

13.5 Coopération avec les autres organisations

Depuis 1999, la Mission joue le rôle de centre de coordination pour les questions de sécurité dans la zone du conflit en Ossétie-du-Sud. A cet égard, la Mission travaille étroitement avec les trois grandes organisations présentes en Ossétie-du-Sud, à savoir l'équipe mobile du HCR, le Norwegian Refugee Council et le Hilfswerk Austria, de même qu'avec d'autres ONG, qui s'occupent essentiellement de travaux de reconstruction dans la zone du conflit.

En 1999, la Mission a renforcé sa propre présence en Abkhazie en lançant un certain nombre de projets dans les domaines des droits de l'homme et des médias. En l'an 2000, la Mission a poursuivi cette démarche et établi des relations durables avec les principales ONG locales, en particulier dans la région de Soukhoumi.

La Mission maintient des contacts réguliers avec les ONG installées à Tbilissi en ce qui concerne la situation des droits de l'homme.

13.6 Coopération avec les institutions de l'OSCE

13.6.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

La Mission a affecté deux de ses membres respectivement à l'équipe d'assistance technique du BIDDH et à la Mission d'observation des élections du BIDDH.

Au cours de l'élection présidentielle d'avril 2000, la Mission a aussi détaché pour une longue durée deux de ses membres comme observateurs auprès de la Mission d'observation des élections du BIDDH.

Le bureau de la Mission pour les droits de l'homme définit actuellement son rôle dans le domaine des questions de parité entre les sexes. Un projet portant essentiellement sur la formation à l'encadrement est actuellement mis au point en étroite coopération avec le

BIDDH et des ONG travaillant déjà dans ce domaine. La Mission élabore aussi pour l'année prochaine un projet qui sera axé sur le renforcement des capacités à l'intention des femmes des zones rurales.

Ces deux projets impliquent une large coopération avec d'autres organisations internationales comme le PNUD de même qu'avec des ONG locales.

14. MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Plusieurs organisations et institutions internationales mènent des activités en Moldavie. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale disposent respectivement d'une mission à Chisinau qui est chargée du suivi et de l'exécution des programmes d'assistance financière en cours. Le bureau local du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) représente les Nations Unies en Moldavie et supervise une vaste gamme de programmes d'assistance. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont aussi respectivement un représentant résident et un administrateur de programmes résident. Le Programme d'assistance technique à la Communauté d'Etats indépendants (programme TACIS de la Commission européenne) dispose d'une unité de coordination à Chisinau. Par ailleurs, la Commission de Venise du Conseil de l'Europe a officiellement participé aux efforts actuellement déployés pour réviser la Constitution moldave.

14.1 Conseil de l'Europe

La Commission européenne du Conseil de l'Europe pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) du Conseil de l'Europe a été invitée par le Gouvernement moldave à participer à une commission Parlement/Présidence sur la réforme constitutionnelle. Le Parlement moldave ayant adopté en juillet 2000 des amendements constitutionnels, qui ont transformé le système moldave d'un système présidentiel en un système parlementaire, il est difficile de prévoir ce qu'il adviendra de cette opération. La Mission de l'OSCE a eu des contacts réguliers et a échangé des informations avec les représentants de la Commission de Venise qui ont participé à cette entreprise ainsi qu'avec les représentants du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe suit de près les événements en Moldavie dans le but d'évaluer si la Moldavie a satisfait aux conditions d'admission au Conseil de l'Europe. La Mission de l'OSCE entretient des contacts réguliers avec les représentants du Conseil de l'Europe qui participent à cet effort, et en particulier avec les représentants de la Direction des affaires politiques. La Mission de l'OSCE a bénéficié du concours d'experts internationaux mis à disposition par le Conseil de l'Europe pour des manifestations organisées par la Mission de l'OSCE qui joue le rôle de médiateur dans le conflit transnistrien. Le Président italien du Comité des ministres du Conseil de l'Europe a effectué une visite de haut niveau en Moldavie à la fin du mois de juillet 2000, visite au cours de laquelle la Mission a aidé à établir des contacts et à organiser des rencontres dans la région transnistrienne.

14.2 Organisation des Nations Unies

14.2.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le Représentant du HCR en Moldavie s'emploie à organiser le rapatriement des personnes déplacées dans le pays et à empêcher des flux involontaires de population. La Mission de l'OSCE a coparrainé avec le Bureau du HCR des manifestations culturelles, comme par exemple de grands concerts organisés dans un but caritatif pour sensibiliser un plus grand public aux questions concernant les réfugiés et les droits de l'homme et le familiariser avec ces questions. La Mission de l'OSCE et le HCR coopèrent aussi étroitement à la protection et au développement des droits de la population de Transnistrie parlant le roumain en matière de langue et d'éducation (environ 40 pour cent de la population totale vivant sur la rive gauche du Dniestr). La Mission de l'OSCE et le HCR ont demandé aux autorités transnistriennes l'autorisation d'ouvrir une école expérimentale à Rybnita, école qui accueillerait des élèves venant d'établissements de l'enseignement public (russe) ou privé (roumain). Les deux missions ont également demandé à des institutions financières internationales d'apporter une contribution financière à ce projet.

14.2.2 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

La Mission coopère étroitement avec le représentant du PNUD pour trouver et obtenir un appui international pour un certain nombre de projets entraînant des contacts et des activités en Transnistrie ou en Gagaouzie. La Mission a par exemple coparrainé avec le PNUD certains projets impliquant des contacts entre représentants des médias ou d'organisations non gouvernementales sur la rive gauche et sur la rive droite du Dniestr, ou cherché à obtenir à cette fin un appui financier. L'un des plus connus est le « projet d'éducation civique », qui favorisera des relations de travail et le renforcement des capacités entre les ONG de Transnistrie et du reste de la Moldavie et qui se servira du bureau de la Mission de l'OSCE à Tiraspol comme point d'appui pour les activités entreprises sur la rive gauche.

La Mission de l'OSCE a réussi à appeler l'attention du PNUD sur l'importance d'une aide matérielle aux dirigeants nouvellement élus de la région autonome de Gagaouzie. Le PNUD a commencé à examiner l'un des projets visant à promouvoir la création d'installations touristiques et le tourisme et aurait l'intention d'envisager d'autres projets visant le secteur agro-industriel, qui est le pilier de l'économie de la région. Cette aide permettra d'appuyer les efforts faits par les dirigeants gagaouzes pour conclure un accord d'autonomie régionale entre la Gagaouzie et Chisinau.

14.3 Union européenne

14.3.1 Commission européenne

La Mission de l'OSCE et l'Union européenne ont négocié conjointement avec les parties au conflit et ont lancé un projet commun pour réparer et réouvrir le pont de Gura-Bicului, sur la principale artère reliant Brest à Odessa. Le bureau du Programme TACIS à Chisinau est actuellement chargé de l'exécution du projet, qui devrait être terminé d'ici l'automne 2000.

14.4 Banque mondiale, Fond monétaire international (FMI)

La Mission prend part à des réunions mensuelles régulières de donateurs, auxquelles assistent des représentants du FMI et de la Banque mondiale. L'objectif de ces réunions est d'échanger des informations et de coordonner les activités en cours. La contribution de la Mission à ces réunions consiste à donner des informations sur l'évolution de la situation en Transnistrie. La Mission facilite aussi, le cas échéant, les contacts entre les institutions financières internationales et les autorités locales de la rive gauche.

14.5 Coopération avec les institutions de l'OSCE

14.5.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

En 2000, la Mission a collaboré avec le BIDDH dans plusieurs domaines. Dans le cadre du plan d'action 2000 pour la lutte contre la traite des êtres humains, elle a contribué à recueillir des informations sur les mesures prises par les autorités moldaves et les institutions non gouvernementales pour faire face à la traite des êtres humains. Au cours de l'été, la Mission de l'OSCE a également eu des entretiens avec les organismes d'Etat, les organisations internationales et les ONG afin d'obtenir leur appui en vue de la création d'un conseil de coordination national pour la prévention de la traite des êtres humains. Le BIDDH a demandé à la Mission d'étudier la possibilité d'organiser un atelier d'information ou une table ronde, qui réunirait divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pour examiner le problème de la traite des êtres humains et les moyens de coopérer dans ce domaine.

En janvier 2000, le BIDDH a appuyé un séminaire de journalistes moldaves, gagaouzes et transnistriens. Organisé par un groupe de journalistes moldaves avec l'approbation des responsables locaux, ce séminaire devait avoir lieu les 20 et 21 avril à Tiraspol. Il devait avoir pour thème la coopération en matière d'échange d'informations entre les deux parties au conflit. Toutefois, moins d'une heure après le début du séminaire, les responsables transnistriens de la sécurité ont dispersé les journalistes.

En février 2000, le BIDDH a contribué à faire établir la version russe (requis par le règlement du Parlement) du projet de code de procédure pénale moldave.

La section des élections du BIDDH a terminé en temps voulu une analyse de la législation électorale de Transnistrie, avant les élections locales qui se sont déroulées le 26 mars et le 9 avril 2000.

Le 27 mars 2000, le bureau de la Mission chargé de la dimension humaine a participé à la réunion supplémentaire sur la dimension humaine relative aux droits de l'homme et aux peines ou traitements inhumains qui s'est tenue à Vienne, sous l'égide de la présidence autrichienne et du BIDDH. Cette réunion a été l'occasion pour les représentants du BIDDH et d'autres participants d'évoquer les possibilités de coordination informelle, en particulier concernant la mise en place d'un système de visites dans les prisons moldaves, les établissements de détention provisoire et les commissariats de police.

En avril 2000, à la demande du Point de contact du BIDDH pour les questions concernant les Roms et les Sintis, la Mission s'est mise en rapport avec le département des relations nationales et du bon usage des langues en République de Moldavie afin d'obtenir des renseignements sur les activités prévues à l'occasion de la journée internationale des

Roms, le 8 avril. C'est ainsi que la Mission a été à l'origine de la première célébration de la journée internationale des Roms en Moldavie.

14.5.2 Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)

Le Haut Commissariat pour les minorités nationales a, lui aussi, intensifié son engagement et ses activités en Moldavie au cours de l'an 2000. A la suite d'un échange de correspondance entre de hauts responsables moldaves et le Bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales à la fin de 1999 concernant l'emploi et la promotion de la langue d'Etat et des langues minoritaires, un représentant du HLMN s'est rendu en Moldavie, au début de 2000. Le Gouvernement moldave a ensuite invité le Haut Commissaire à se rendre en Moldavie, ce que ce dernier a fait, en mai 2000. En liaison avec cette visite, le Bureau du Haut Commissaire a contribué à organiser un séminaire à Chisinau sur les questions de minorités et de langues, auquel ont assisté des représentants des principaux groupes nationaux et ethniques ainsi que des représentants des régions situées de part et d'autre du Dniestr. Le Haut Commissaire van der Stoep, a assisté à ce séminaire et a passé une journée supplémentaire pour rencontrer divers responsables moldaves s'occupant des questions des minorités nationales et de langues. Le Haut Commissaire a effectué une visite de suivi au début de septembre 2000.

14.5.3 Assemblée parlementaire de l'OSCE

A la suite du Sommet d'Istanbul, en 2000, la Mission a intensifié sa coopération avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, qui a par la suite constitué une équipe spéciale pour la Moldavie. Cette équipe a pour tâche d'encourager le dialogue entre parlementaires de Chisinau et de Tiraspol et d'appuyer les efforts entrepris par l'OSCE pour aboutir à une solution politique globale du conflit en Moldavie. Le chef de l'équipe, M. Kimmo Kiljunen (Finlande), s'est rendu à Chisinau et Tiraspol en janvier 2000 afin de voir comment les parlementaires locaux envisagent une coopération accrue avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. S'étant assurés que les représentants de l'une et l'autre rive du Dniestr étaient favorables à une telle initiative, l'équipe de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour la Moldavie s'est rendue sur place en mars et en juin 2000. Ces visites et réunions ont abouti à l'examen puis à l'adoption d'une résolution spéciale sur la Moldavie lors de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE qui s'est tenue à Bucarest en juillet 2000.

15. COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

15.1 Organisations et institutions internationales actives en Ukraine

Le tableau qui suit donne une vue d'ensemble des organisations et des institutions internationales actives en Ukraine. Il dresse la liste des organisations et institutions qui sont accréditées auprès du Ministère ukrainien des affaires étrangères ou dont le champ d'activité a un rapport avec le mandat de l'OSCE en Ukraine.

	Représentation permanente	Accréditée auprès du Ministère	Domaine d'activité
Commission de l'Union européenne	+	+	Assistance dans les domaines politique, économique, technique
Fonds monétaire international (FMI)	+	+	Assistance financière
Banque mondiale	+	+	Assistance financière
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	+	+	Assistance financière
Organisation des Nations Unies (ONU) /Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	+ 1)	+	Assistance technique
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	+	+	Réfugiés
Organisation internationale pour les migrations (OIM)	+	+	Migrations
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)	+	+	Défense
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	+	+	Droit international humanitaire
Conseil de l'Europe	-	-	Droits de l'homme Etat de droit

- 1) Fait fonction à la fois de Coordonnateur résident de l'ONU et de représentant résident du PNUD.

15.2 Coopération avec les organisations et institutions internationales

La fonction de Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a été établie dans le but de mener à bien des tâches en rapport avec l'activité de coopération de l'OSCE et de ses institutions avec les autorités ukrainiennes. Ces activités de coopération se fondent sur la planification, la mise en oeuvre et le suivi de projets spécifiques.

A l'heure actuelle, quatre projets (sur un total de neuf) sont mis en oeuvre en collaboration avec d'autres organisations internationales : l'un avec une institution de l'ONU, deux autres avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le dernier en coordination avec le Conseil de l'Europe.

15.2.1 Organisation d'une Conférence de donateurs en faveur de la Crimée

La Mission de l'OSCE en Ukraine travaille à ce projet en collaboration avec les partenaires suivants :

- Ukraine : Comité d'Etat pour les minorités nationales et les migrations ;
- OSCE : Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) ;
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ;
- Organisation internationale pour les migrations (OIM).

L'objet de cette conférence des donateurs, qui doit se tenir en décembre 2000 à Kiev, est de collecter des fonds pour d'anciens déportés, qui ont été rapatriés en Crimée, et leurs descendants. La conférence est organisée conjointement avec les partenaires mentionnés plus haut.

15.2.2 Appui au Conseil national de lutte contre la traite des êtres humains

Les partenaires de la Mission dans le cadre de ce projet sont :

- Ukraine : représentant officiel pour les droits de l'homme de la *Verkhovna Rada* (Parlement ukrainien) ;
- OSCE : Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ;
- Organisation internationale pour les migrations.

Le projet a pour objet de fournir une assistance technique au Conseil national de lutte contre la traite des êtres humains, placé sous l'autorité du représentant officiel des droits de l'homme de la *Verkhovna Rada*. Il vise à sensibiliser et à intéresser davantage à ces questions les organismes gouvernementaux compétents et les responsables au niveau régional. A cette fin, des visites ont été organisées, dans le cadre de ce projet, à l'intention des membres du Conseil pour leur permettre d'établir des contacts. Jusqu'à présent trois visites ont eu lieu : du 29 novembre au 4 décembre 1999 en Turquie, du 13 au 17 décembre 1999 en Belgique et du 29 mai au 2 juin 2000 en Italie. Des séminaires sur ce thème ont également été organisés dans les régions, le premier s'étant déroulé le 29 mars 2000 à Kharkiv.

15.2.3 Réforme des services de contrôle des frontières

Les partenaires qui ont collaboré à ce projet avec le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine sont :

- Ukraine : Comité d'Etat des services ukrainiens de contrôle des frontières ;
- OSCE : Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ;
- Organisation internationale pour les migrations.

Ce projet a pour objet la réforme des services de contrôle des frontières. Il cherche à encourager cette réforme en augmentant la coopération institutionnelle entre les services ukrainiens et polonais de contrôle des frontières. Dans un premier temps, deux visites de responsables ukrainiens des gardes frontière sont prévues pour septembre 2000.

15.2.4 Examen approfondi de la législation relative aux droits de l'homme

Ce projet est mis en oeuvre en coordination avec le Conseil de l'Europe. Les partenaires qui collaborent avec le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine sont :

- Ukraine : Ministère de la justice, administration présidentielle, *Verkhovna Rada* ;
- OSCE : Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme.

Ce projet a pour objet d'examiner de manière approfondie la législation ukrainienne en matière de droits de l'homme et d'aider le pays à mettre la législation actuelle en conformité avec les normes européennes. Afin d'éviter les doubles emplois, la mise en oeuvre du projet est réalisée en contact permanent avec le Conseil de l'Europe.

Les 25 et 26 novembre 1999, une conférence internationale des secrétaires des cours constitutionnelles - la première de ce type - a été organisée conjointement avec le Conseil de l'Europe et la Fondation allemande de droit dans le cadre du projet d'assistance à la cour constitutionnelle.

Les 23 et 24 octobre 2000, l'OSCE/BIDDH, le Conseil de l'Europe et le Ministère ukrainien de la justice ont tenu un séminaire commun à Kiev intitulé « protection des données personnelles dans les registres officiels en Ukraine ». Ce séminaire a été l'occasion d'examiner des normes européennes en matière de protection des données personnelles et de se pencher sur les problèmes liés au projet de création d'un nouveau registre d'état civil en Ukraine.

15.2.5 Evaluation

Il serait en principe dans l'intérêt de l'OSCE que le plus grand nombre de projets possibles relevant du mandat du Coordonnateur des projets soit entrepris en collaboration avec d'autres organisations et institutions internationales, cela parce que les ressources financières, humaines et institutionnelles de l'OSCE dans ce domaine sont limitées. D'autres organisations internationales disposent d'un savoir-faire technique plus spécialisé et ont une meilleure expérience de la résolution de certains problèmes. L'OSCE quant à elle possède un atout qui tient à l'autorité politique dont elle jouit. En conséquence, il devrait être mutuellement avantageux pour l'OSCE et les organisations et agences internationales spécialisées d'unir leurs forces et cette association devrait être génératrice de valeur ajoutée.

Or, dans la pratique, il est très difficile de concevoir des projets communs ou d'associer des projets, pour les raisons suivantes :

- a) Aider un pays à mener à bien un processus de transformation est une très vaste entreprise, même lorsqu'on se limite à la « dimension humaine » (qui est le domaine où l'OSCE dispose d'une masse critique de ressources et de savoir-faire). Dans la pratique, il y a bien moins de double emploi entre les activités des différents acteurs internationaux qu'on pourrait le croire a priori.
- b) Les objectifs et les buts des organisations et institutions internationales peuvent différer considérablement. L'une des différences fondamentales tient à l'orientation donnée aux activités. En vertu du mandat de l'OSCE, le Coordonnateur des projets de l'OSCE coopère avec les organes d'Etat et les aide à entreprendre des réformes.

D'autres intervenants, tels que l'Union européenne, privilégient les projets menés en collaboration avec des ONG et visant à renforcer la société civile.

- c) La conception, la mise en oeuvre et le financement de projets diffèrent grandement selon les organisations et institutions internationales. Il est donc difficile, par exemple, d'associer des projets du BIDDH et de l'Union européenne.

Dans le cas des projets de l'OSCE, la conception d'un projet est réalisée par le BIDDH en coopération étroite avec le Coordonnateur des projets et les partenaires ukrainiens. Le projet est ensuite exécuté conjointement par les trois, à l'aide des fonds recueillis par le BIDDH auprès des Etats participants de l'OSCE sous la forme de contributions volontaires en faveur de ce projet particulier.

Dans le cas de l'Union européenne, c'est la Commission européenne qui assure la conception d'un projet, les fonds nécessaires étant réservés dans le budget de l'Union européenne. Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, on désigne un sous-traitant qui sera ensuite chargé d'exécuter le projet conformément aux dispositions du contrat.

Au vu de ces conditions, il serait théoriquement possible au BIDDH (ou a un consortium auquel le BIDDH participerait) de répondre à un appel d'offres et, sous réserve qu'il soit retenu, d'exécuter le projet avec l'aide du Coordonnateur des projets. Pour des raisons évidentes, toutefois, ce type de formule serait difficilement acceptable.

D'autres organisations prévoient des conditions semblables à celles de l'Union européenne, à savoir l'exécution de projets par des sous-traitants.

Pour les raisons susmentionnées, la coopération avec d'autres organisations internationales se limite à un échange régulier d'informations et à une coordination des activités.

15.3 Coopération avec les institutions de l'OSCE

Le mandat de l'OSCE en Ukraine est sans équivalent parce que l'exécution des projets des institutions de l'OSCE y occupe une place centrale. La plupart des projets sont parrainés par le BIDDH (six projets), les autres, par le Haut Commissaire pour les minorités nationales (un projet) et par le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias (un projet). Un autre projet est mené sans la participation des institutions de l'OSCE. Le Coordonnateur des projets coopère donc journallement avec les institutions de l'OSCE.

16. MISSION DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

La Mission de l'OSCE au Tadjikistan comprend le bureau principal à Douchanbé et cinq bureaux extérieurs situés dans les villes de Dousti, Garm, Khoudjand, Kourga-Tioube et Shahrítouz. Depuis sa création, la Mission s'est employée à renforcer ses activités de coopération avec les organisations internationales œuvrant au Tadjikistan. Elle privilégie, en particulier, la coopération avec la Mission des Nations Unies et les institutions spécialisées de l'ONU ainsi qu'avec des organismes de développement bilatéraux, tels que l'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC).

Durant la période considérée, la Mission de l'OSCE a étroitement coopéré avec la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), qui a été son principal

partenaire dans l'application de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan (Accord général). La coopération s'est poursuivie avec le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, qui a succédé à la MONUT, en mai 2000. Dans le domaine des droits de l'homme, la Mission a établi une coopération étroite avec d'autres institutions de l'ONU.

16.1 Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT, jusqu'en mai 2000) et Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan (à partir de mai 2000)

Au cours de la période considérée, la Mission de l'OSCE a collaboré étroitement avec la MONUT à l'application de l'Accord général ainsi que dans d'autres domaines relevant de son mandat. La coopération avec la MONUT a principalement porté sur les domaines directement liés au mandat de la Mission de l'OSCE : dimension humaine, état de droit, préparation et observation des élections, observation de l'application de l'Accord général et échange d'informations à ce sujet.

La Mission de l'OSCE et la MONUT ont été des éléments moteurs dans l'exécution des tâches du Groupe de contact des Etats garants et des organisations internationales. Les efforts déployés en commun par les deux missions ont permis de surmonter des moments difficiles dans les négociations entre le Gouvernement tadjik et l'opposition tadjike unie.

La MONUT a joué un rôle de premier plan dans l'application du protocole militaire et d'autres dispositions clés de l'Accord général, telle que la loi d'amnistie et la loi de pardon mutuel. La Mission de l'OSCE a appuyé les initiatives et les efforts de la MONUT. La Mission de l'OSCE a, de son côté, pris l'initiative en ce qui concerne l'application d'autres dispositions clés de l'Accord général relatives à la levée de l'interdiction des partis politiques et à la reprise du dialogue entre différentes forces politiques sur les questions ayant trait aux droits de l'homme, à la démocratisation et à l'état de droit. La Mission de l'OSCE a bénéficié dans ses efforts de l'appui de la MONUT. Des démarches concertées ont été effectuées régulièrement auprès des parties tadjikes au processus de paix.

Les mandats des deux missions étaient complémentaires car ils portaient sur des parties différentes de l'Accord général. La MONUT a assuré le suivi de l'application de l'accord militaire tandis que la Mission de l'OSCE a mené des activités ayant trait à la démocratisation, aux droits de l'homme et aux élections.

Conformément à une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies, du 12 mai 2000, le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan a été mis en place pour succéder à la MONUT. Ce bureau dispose d'effectifs et d'équipements bien plus restreints que n'en avait la MONUT. Il est également moins important que la Mission de l'OSCE et ne dispose pas de bureaux extérieurs. La Mission de l'OSCE a donc assumé une part plus importante des activités sur le terrain.

16.2 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Les quelques 5 000 réfugiés qui ont été rapatriés au Tadjikistan en 1999 et les 5 000 autres qui étaient attendus en 2000 ont reçu du HCR une assistance matérielle visant à faciliter leur réintégration dans la société tadjike. La Mission de l'OSCE a coordonné ses activités avec les activités du HCR consacrées au retour des réfugiés, auxquels elle a fourni

des conseils et une assistance juridique pour faciliter le processus de réintégration. La Mission de l'OSCE a mis en oeuvre, avec des fonds du HCR, une série de projets visant à fournir des conseils et une aide juridique aux réfugiés. Ces activités ont été exécutées par l'intermédiaire des bureaux extérieurs de l'OSCE à Shahritouz, Dousti et Kourga-Tioube, dans le sud du Tadjikistan.

Bien que les activités de l'OSCE et du HCR se chevauchent dans certains domaines, la coopération a permis d'éviter les activités redondantes. D'une manière générale, l'OSCE fournit un appui juridique aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, tandis que le HCR concentre ses efforts sur l'assistance matérielle et les activités de financement.

16.3 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

La Mission de l'OSCE et le PNUD ont mené une série d'activités communes concernant l'éducation civique, la parité entre les sexes, l'indépendance du système judiciaire et la protection des droits de l'homme. C'est ainsi qu'en 1999 la Mission de l'OSCE a organisé, en coopération avec le PNUD, une table ronde internationale sur le renforcement des droits de l'homme au Tadjikistan, notamment sur le rôle et les activités d'une institution de médiateur (22 et 23 juin), ainsi qu'une conférence internationale sur le renforcement de l'indépendance du système judiciaire comme importante contribution à la promotion de l'état de droit au Tadjikistan (7 et 8 octobre). Des conférences de suivi sur ces deux thèmes devraient être organisées d'ici à la fin de l'an 2000, sous réserve que des fonds soient disponibles.

Cette année, la Mission de l'OSCE a mis en oeuvre un programme d'appui de grande envergure, financé par le PNUD, en faveur de la société civile. Ce programme porte sur les domaines suivants : formation juridique des représentants politiques locaux, campagne d'information dans la presse et les médias électroniques sur les droits civiques et politiques, séminaire sur la parité entre les sexes et l'éducation civique des jeunes.

Le programme d'éducation civique, mené conjointement par le PNUD et l'OSCE, fournit un appui pour l'instauration d'une culture de société civile, dans le but de renforcer le processus de paix et la réconciliation sociale. Dans ce cadre, la Mission de l'OSCE a notamment organisé une série de séminaires de formation, de forums pour les partis politiques et d'activités relatives à l'éducation intégrant la notion d'égalité entre les sexes.

16.4 Bureau des services d'appui aux projets (ONU)

Au Tadjikistan, la transition entre la période de mise en application de l'Accord général et celle de la reconstruction après le conflit s'est traduite par une extension des activités du Bureau des services d'appui aux projets et des autres organismes de l'ONU œuvrant pour le développement. C'est ainsi que la Mission de l'OSCE élabore, en collaboration avec le Bureau des services d'appui aux projets, divers projets dans les domaines de l'état de droit, de l'éducation civique et des questions d'égalité entre les sexes, à l'intention des anciens combattants, de leur famille et de leur communauté. Un projet commun de formation des anciens combattants devant être réintégrés à la vie civile est à l'étude.

Les cinq bureaux extérieurs de la Mission de l'OSCE et les installations du Bureau des services d'appui aux projets à Garm, Khoudjand, Koulyab et Shahritouz étudient actuellement les domaines dans lesquels ils pourraient mener des activités communes.

Ayant une structure et un mandat différents, la Mission de l'OSCE et le Bureau des services d'appui aux projets ont assez peu coopéré jusqu'ici. Le Bureau des services d'appui aux projets, qui administre un programme d'emploi et un programme de réintégration des anciens combattants, a invité la Mission de l'OSCE à prendre part à ce dernier programme en organisant des séminaires sur les droits politiques, civiques et économiques.

16.5 Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC)

La Mission coopère avec le l'OCDPC à définir une approche commune au problème posé par le trafic de drogues, la criminalité organisée et le terrorisme.

16.6 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

La Mission de l'OSCE a collaboré avec l'OIM en participant à des réunions de coordination sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. La Mission de l'OSCE et l'OIM ont commencé d'examiner les possibilités de mener en commun des programmes ayant trait à ce problème.

16.7 Organisations non gouvernementales (ONG)

Au cours de la période considérée, la Mission de l'OSCE au Tadjikistan a collaboré avec un certain nombre d'ONG, parmi lesquelles la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES), Counterpart Consortium, Open Society Institute et l'Agence suisse pour le développement et la coopération.

16.7.1 Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES)

La Mission de l'OSCE et l'IFES ont mené des activités communes en rapport avec les élections. Avant le scrutin, les deux organisations ont assuré la formation de citoyens tadjiks appelés à être des observateurs nationaux. Par ailleurs, des tables rondes ont été organisées, à Douchanbé et dans les régions, pour les représentants de l'ensemble des partis politiques.

16.7.2 Counterpart Consortium

Cette année, des séminaires s'inspirant du module mis au point par Counterpart Consortium pour la formation d'instructeurs à l'emploi de méthodes interactives pour traiter des questions relevant de la parité entre les sexes ont été organisés à Dousti et Shahritouz (11-13 août 2000), Garm (15-17 août 2000) et Khoudjand (26-28 juin 2000).

16.7.3 Open Society Institute

L'Open Society Institute a fourni un appui pour les activités de la Mission de l'OSCE relatives à la démocratisation des médias. L'organisation de la conférence sur le processus électoral et les médias au Tadjikistan (du 1er au 3 février 2000, à Douchanbé) ainsi que la création d'un nouveau magazine féminin indépendant (dont la phase préparatoire vient

de s'achever) comptent parmi les projets entrepris en coopération avec l'Open Society Institute. Pour ces activités, l'Open Society Institute est intervenu à la fois comme coorganisateur et comme donateur.

16.7.4 Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC)

En 1999, la Mission a coopéré avec l'Agence suisse pour le développement et la coopération à l'organisation d'une table ronde internationale sur le renforcement des droits de l'homme au Tadjikistan, notamment sur le rôle et les activités d'une institution de médiateur (les 22 et 23 juin à Douchanbé) ainsi qu'à l'organisation d'une conférence, à l'intention des juges tadjiks, sur le renforcement de l'indépendance du système judiciaire comme importante contribution à la promotion de l'état de droit (les 7 et 8 octobre 1999, à Douchanbé). La SDC a parrainé ces conférences. La Mission et la SDC ont également coopéré au projet visant à faire reparaitre le journal *Navidi Dusti*, à Kumsangir et le journal *Bishkenty* dans le district de Bishkent.

17. BUREAU DE LIAISON DE L'OSCE EN ASIE CENTRALE

Le dialogue et la coopération avec les organisations internationales sont deux des éléments les plus importants du travail du Bureau de liaison dans le cadre de l'exécution de son mandat. Depuis qu'il a commencé ses activités, en 1995, le Bureau de liaison a maintenu une coopération étroite avec d'autres acteurs internationaux intervenant en Ouzbékistan, dans le but de coordonner l'action des organisations internationales présentes sur le terrain et d'en augmenter l'efficacité.

Outre sa nécessité et son utilité pour augmenter la sécurité globale et améliorer les conditions politiques dans le pays d'accueil, cette coopération mutuellement bénéfique entre les organisations concernées débouche également sur des programmes et des projets spécifiques, en particulier pour ce qui concerne la dimension humaine et les questions économiques et environnementales.

Toutes les trois semaines, le Bureau de liaison organise une réunion du groupe de coordination pour les droits de l'homme avec les ambassades des Etats participants de l'OSCE et les organisations internationales traitant des questions de droits de l'homme, telles que le PNUD, le CICR, le Programme TACIS/CE, le HCR et Human Rights Watch. Lors de ces réunions, le chef du Bureau de liaison informe les participants des visites effectuées par des représentants de haut niveau de l'OSCE, sur les activités des institutions de l'OSCE dans le domaine considéré, les activités du Bureau en matière de droits de l'homme et, le cas échéant, les débats du Conseil permanent. Après quoi, le spécialiste de la dimension humaine et des questions juridiques présente les questions d'actualité en matière de droits de l'homme. Souvent, s'ensuit une discussion sur ces questions avec le personnel des ambassades et des organisations internationales qui font part de leurs propres informations et de leurs suggestions. Ces réunions ont permis d'établir un consensus entre les organisations internationales sur la manière d'aborder les problèmes à résoudre au niveau national en matière de droits de l'homme.

17.1 Organisation des Nations Unies

Le Bureau de liaison de l'OSCE participe à des réunions de coordination organisées chaque trimestre par le représentant résident de l'ONU, ainsi qu'à des réunions de groupe de travail en rapport avec le mandat du Bureau. Ces réunions portent sur des questions telles que

la démocratisation, l'environnement, le développement des petites et moyennes entreprises et la parité entre les sexes.

17.1.1 Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC)

En étroite coopération avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC), le Bureau de liaison a pris part à la conduite de deux réunions préparatoires et de la conférence internationale sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale ayant pour thème une approche intégrée à la lutte contre la drogue, la criminalité organisée et le terrorisme, qui s'est déroulée les 19 et 20 octobre 2000 à Tachkent, sous les auspices de l'OCDPC et sous la présidence de l'OSCE.

Cette conférence internationale a permis de continuer de renforcer la coopération et la coordination des efforts entre les organisations internationales intéressées et les pays concernés, dans le but de faire face aux obstacles à la sécurité et la stabilité en Asie centrale et une grande partie de la région.

La coopération entre le Bureau de liaison et l'OCDPC se poursuivra sur la base de programmes communs et d'activités de coordination se renforçant mutuellement.

17.2 Banque mondiale

En étroite collaboration avec d'autres bureaux de l'OSCE dans la région et la Banque mondiale, le Bureau de liaison contribue activement à organiser le programme de travail de la mission d'enquête dirigée par le Royaume-Uni, que l'OSCE mène sur la question de l'eau en Asie centrale. Le rôle du Bureau de liaison a notamment consisté à faciliter les réunions et à établir des contacts avec des spécialistes nationaux et internationaux de cette question.

17.3 Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Le Bureau de liaison de l'OSCE en Asie centrale, de même que d'autres représentations diplomatiques, a sollicité des autorités ouzbèques des informations sur les prisons et les prisonniers ainsi qu'un accès aux prisons pour l'OSCE et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

17.4 Coopération avec d'autres organisations

Dans le cadre de la mise en oeuvre des projets du BIDDH, le Bureau de liaison s'efforce de coopérer aussi étroitement que possible avec d'autres organisations internationales présentes en Ouzbékistan, considérant que, pour éviter les doubles emplois et les chevauchements inutiles, il importe particulièrement d'échanger des informations sur les projets. Lorsqu'il envisage de lancer un projet, soit à l'initiative de la Mission ou par l'intermédiaire d'une institution de l'OSCE, le Bureau de liaison en informe les autres organisations et s'assure que celles-ci ne sont pas engagées dans des activités similaires. En fin de projet, le Bureau de liaison communique aux organisations internationales intéressées les rapports qu'il a produit sur l'exécution du projet. Durant la phase d'exécution du projet, en particulier s'il s'agit d'un cours de formation ou d'une conférence, le Bureau de liaison invite fréquemment des membres d'autres organisations à participer en temps qu'observateur. Le Bureau de liaison coopère le plus souvent à ce type d'activités avec le PNUD, le

Programme TACIS de la Commission européenne, l'Open Society Institute (Fondation Soros), l'USAID et ses partenaires sur le terrain tels que la Central and East European Law Initiative (CEELI) de l'American Bar Association, le Counterpart Consortium, la Fondation Eurasia, etc.

Dans certains cas, le Bureau de liaison collabore directement avec d'autres organisations internationales et partage les coûts de mise en oeuvre des projets. En 2000, le Bureau de liaison, en collaboration avec l'Open Society Institute, a organisé une réunion de stratégie s'adressant à des femmes assumant des responsabilités, à Samarkand. Chaque organisation a pris à sa charge la moitié des coûts. Deux réunions supplémentaires de ce type sont prévues pour l'année à venir. Dans le cadre d'un projet du BIDDH visant à former des procureurs, des avocats et des juges, le Bureau de liaison travaille également en étroite collaboration avec la Central and East European Law Initiative (CEELI) de l'American Bar Association.

Outre cette coopération avec les institutions financières internationales susmentionnées, le Bureau de liaison est en relation et coopère avec un certain nombre d'autres organisations internationales s'occupant des problèmes de développement économique et des problèmes environnementaux, tels que l'USAID, le centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA), et l'Open Society Institute (Fondation Soros). Il échange des informations avec ces organisations sur des questions économiques et environnementales. Il communique à ces partenaires des informations concises sur les ateliers de formation en cours organisés dans différentes parties d'Ouzbékistan dans le domaine du développement des entreprises et de l'environnement.

18. CENTRE DE L'OSCE A ALMATY

Le Centre de l'OSCE à Almaty travaille en étroite coopération avec toutes les organisations internationales installées sur place dans le domaine des dimensions humaine, économique et environnementale. Le Centre a pris l'initiative d'organiser un certain nombre de rencontres avec des représentants de la communauté internationale. Il tient en particulier des consultations périodiques concernant la coopération avec les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Ces consultations permettent un échange d'informations sur les activités et projets de chaque organisation de même qu'une coopération mutuellement bénéfique.

18.1 Organisation des Nations Unies

18.1.1 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le renforcement des capacités et des institutions dans le domaine des réfugiés, des migrations et des droits de l'homme constitue une partie importante des activités du HCR au Kazakhstan. Dans ce contexte, le HCR s'emploie à fournir une assistance technique et à donner des conseils visant : 1) à rendre la législation nationale du Kazakhstan conforme aux normes internationales, et 2) à dispenser une formation aux structures et agents gouvernementaux ou non gouvernementaux et à promouvoir ainsi la création et la mise au point de procédures et pratiques appropriées en matière d'asile. Les services du HCR au Kazakhstan s'emploient activement à fournir une protection et/ou une aide à environ 18 000 réfugiés. Le troisième domaine dont s'occupe depuis peu le HCR a pour objectif de réduire le nombre d'apatrides parmi les quelque 170 000 rapatriés d'origine kazakhe.

Le Centre échange régulièrement des informations avec le HCR sur les activités et faits nouveaux à prendre en considération. Il va de soi que le Centre assiste aux séminaires du HCR l'intéressant et vice versa (par exemple, en mars 2000, le Centre de l'OSCE a organisé un séminaire sur la liberté de circulation au cours duquel les questions de réfugiés ont été examinées et le HCR a joué un rôle prépondérant).

18.1.2 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Les activités du PNUD au Kazakhstan s'inspirent du cadre de coopération de pays de 1994, qui énonce les priorités suivantes : a) gouvernance et gestion économique ; b) développement social et lutte contre la pauvreté ; c) gestion de l'environnement et développement durable. Le renforcement des capacités et la promotion de la femme ont servi d'éléments de liaison entre les activités du programme du PNUD. Au cours des consultations de 1999 entre le Gouvernement et le PNUD, le premier cadre de coopération de pays a été revu afin de préparer la prochaine phase dudit cadre de coopération (2000-2004).

Le Centre a maintenu une étroite coopération avec le PNUD en ce qui concerne la création d'une institution nationale des droits de l'homme, ce qui a donné lieu à l'organisation d'un séminaire commun (en septembre 1999) et à un atelier commun (en novembre 1999). Le PNUD et le Centre de l'OSCE à Almaty ont revu en commun un projet de loi sur l'institution de médiateur. Récemment, la corruption a été retenue comme un autre domaine où le Centre pourrait coopérer avec le PNUD.

18.1.3 Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

L'OIT, l'UNESCO, l'UNICEF, l'UNIFEM et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA fournissent régulièrement de la documentation à distribuer à l'occasion des séminaires de l'OSCE et vice versa. La documentation fournie par ces organisations couvre une vaste gamme de questions, dont la parité entre les sexes, les prisons et les tribunaux pour enfants.

Le Centre échange régulièrement avec l'UNICEF des informations sur les questions concernant les tribunaux pour enfants et a étroitement coordonné les travaux relatifs à l'élaboration d'une loi sur les droits de l'enfant.

Un expert de l'OIT parlera à la conférence de l'OSCE en novembre 2000 de la manière d'incorporer les normes de l'OIT dans la législation nationale.

L'étude de la conformité de la législation kazakhe avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, effectuée sous les auspices de l'OSCE, a été à plusieurs reprises utilisée par l'UNIFEM dans les séminaires qu'il a organisés sur les questions de parité entre les sexes.

18.2 Union européenne

18.2.1 Commission européenne

L'Union européenne fournit une assistance au Kazakhstan par l'intermédiaire de son programme TACIS, en se fondant sur l'accord de partenariat et de coopération qui recouvre des domaines très divers et prévoit des normes agréées sur le plan international en matière de droits de l'homme et de démocratie. Le Programme d'action de 1998-1999 pour le Kazakhstan portait sur un certain nombre d'activités à entreprendre dans trois secteurs de l'économie : réforme structurelle et institutionnelle, agriculture/secteur agro-industriel et infrastructure pour le développement.

Conformément au mémorandum d'accord signé entre le BIDDH et le Gouvernement kazakh, en 1999, la Commission européenne a cofinancé les projets suivants au Kazakhstan :

- Assistance à la société civile (en réunissant des structures gouvernementales ou non gouvernementales pour examiner des sujets tels que la liberté de religion et la réforme du système pénitentiaire) ;
- Examen de la conformité de la législation nationale avec les instruments internationaux ratifiés (par exemple la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants) ;
- Appui apporté à la création d'une institution nationale des droits de l'homme ;
- Assistance en ce qui concerne l'application d'une procédure de recours électoral équitable et transparente ;
- Formation à l'organisation d'ateliers locaux sur les femmes dans la politique.

Dans le contexte du mémorandum d'accord, les activités suivantes ont été entreprises :

- Séminaires régionaux sur la réforme du système pénitentiaire et les droits de l'homme dans le cadre des normes internationales (juillet, novembre 1999) ;
- Elaboration d'un rapport sur la conformité de la législation du Kazakhstan avec la Convention de l'ONU contre la torture (août - novembre 1999) ;
- Réunion d'un groupe de travail et séminaire sur l'assistance technique en vue de la création d'un bureau de médiateur dans la République du Kazakhstan (septembre, novembre 1999) ;
- Table ronde sur l'Etat, la société et la religion (décembre 1999).

18.3 Banque mondiale

La Banque mondiale est une source importante d'assistance extérieure officielle pour le développement au Kazakhstan (en 1999, 315,5 millions de dollars EU ont été engagés et 206 millions ont été versés). La coopération est fondée sur la Stratégie d'assistance aux pays établie par la Banque. En 1999, cinq projets traitant de questions d'infrastructure ont été approuvés. Ces projets ne seront pas achevés avant la fin de l'an 2000.

L'un des projets qui a démarré en 1999 (et devrait se terminer en 2003) traite de la réforme juridique. Certains éléments de ce projet (notamment l'établissement d'un centre de formation pour juges) offrent une occasion de coopération entre la Banque mondiale et le Centre de l'OSCE/BIDDH. Le projet en question est en cours d'exécution.

18.4 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'OIM aide le Kazakhstan à formuler une politique de migration en ce qui concerne les migrations intérieures et les mouvements transfrontières.

Le Centre échange régulièrement des informations avec le bureau de l'OIM au sujet des activités et des faits nouveaux survenus dans ce domaine et assiste à des séminaires. Les activités concernant la lutte contre la traite des êtres humains sont coordonnées de manière permanente (une conférence sur ce sujet est par exemple prévue pour novembre 2000, conférence pour laquelle le Centre et le BIDDH fourniront une assistance).

18.5 Coopération avec d'autres organisations

En novembre 1999, le Centre a organisé à Almaty, avec l'USAID, un séminaire régional sur les ressources transfrontières en eau.

Le Centre organise, en coopération avec la Fondation SOROS à Almaty, une série de séminaires locaux sur l'application de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. En outre, la Fondation SOROS à Almaty a aidé trois représentants d'ONG kazakhes à participer à la huitième Réunion du Forum économique de l'OSCE, qui s'est tenue à Prague du 11 au 14 avril 2000, en leur apportant une aide financière.

18.6 Coopération avec d'autres institutions

18.6.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

La coopération avec le BIDDH est axée sur l'application du mémorandum d'accord qui a été signé en décembre 1998 entre le Gouvernement de la République du Kazakhstan et l'OSCE/BIDDH. A côté des projets mentionnés dans le mémorandum d'accord, le BIDDH a aussi participé au projet sur l'éducation des électeurs par les médias électroniques.

- Les projets mentionnés dans le mémorandum d'accord ont été complétés par des projets dits d'intérêt local, mécanisme établi par le BIDDH pour encourager la mise en train et l'exécution d'initiatives locales et nationales visant à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie. Les fonds alloués à ce genre de projets ne dépassent généralement pas 5 000 dollars EU.

Dans le cadre du mémorandum d'accord, le Centre a exécuté, en l'an 2000, les projets ci-après en coopération avec le BIDDH (en recourant à différentes sources de financement) :

- Formation des agents des services pénitentiaires ;
- Assistance en vue de la création d'une institution nationale des droits de l'homme ;

- Projet d'assistance à la société civile ;
- Assistance en matière de réforme législative ;
- Prise de conscience des droits de la femme ;
- Asie centrale régionale : programme de vigilance et d'assistance juridiques ;
- Autres projets (exécutés avec des fonds d'origine locale et d'autres fonds du BIDDH) ;
- Aide juridique gratuite ;
- Table ronde sur la corruption ;
- Projet pilote sur l'autonomie locale ;
- Sensibilisation à la traite des êtres humains.

18.6.2 Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)

Le Centre a fourni un appui en matière de logistique et d'information pour les projets exécutés par le HCMN (séminaire sur la politique linguistique et les minorités en octobre 1999, séminaire sur les recommandations de Lund et les minorités sans « Etat parent » en avril 2000 et séminaire sur les questions religieuses en octobre 2000).

Le Haut Commissaire et le Centre de l'OSCE à Almaty se concertent également sur d'éventuelles questions d'intérêt commun et les activités à envisager.

18.6.3 Assemblée parlementaire de l'OSCE

Le Centre, le BIDDH et l'Assemblée parlementaire organisent conjointement des tables rondes sur la législation et les procédures électorales, devant commencer en septembre 2000.

19. CENTRE DE L'OSCE A ACHKHABAD

Le Centre d'Achkhabad a établi une étroite coopération avec les organisations internationales. La plupart de celles qui entreprennent des programmes d'assistance au Turkménistan ont accusé une diminution, ou tout au moins aucune augmentation, de leur financement pour l'an 2000. Leurs représentants tiennent absolument à coordonner les projets afin de réduire ou d'éliminer le chevauchement d'activités. Il n'est guère possible d'envisager des projets communs avec certains organismes de l'ONU qui ne disposent, dans leur bureau d'Achkhabad, que de personnel local. C'est pour cette même raison que les contacts avec la représentation de la Banque mondiale au Turkménistan sont très restreints.

Le Centre maintient des contacts avec le personnel international du PNUD, du HCR et de l'UNICEF, du Programme TACIS, de la BERD, de l'USAID et avec certains sous-traitants de cet organisme, en particulier le projet CEELI de l'American Bar Association. Des informations et des idées de projets sont échangées dans le cadre de réunions périodiques avec des organisations donatrices internationales ou de rencontres informelles.

Les autorités turkmènes comme les autres organisations internationales perçoivent l'OSCE avant tout comme une entité politique, censée soulever des questions difficiles comme la situation de prisonniers politiques et des problèmes liés au processus de démocratisation. La plupart des organisations internationales apprécient grandement le rôle que l'OSCE joue dans ce domaine, tout en essayant de se consacrer elles-mêmes à des activités d'assistance. C'est pour cette raison qu'elles sont mieux accueillies par les autorités turkmènes que l'OSCE, bien que les dirigeants turkmènes comprennent fort bien le genre de différences qui existent entre l'OSCE et les autres organisations internationales.

Il y a maintes possibilités de coopération avec les autres organisations internationales travaillant au Turkménistan. Le fait de réduire les risques de doubles emplois par des consultations et des échanges d'informations constants peut se traduire pour tous les intéressés par des économies notables et une efficacité accrue.

19.1 Organisation des Nations Unies

C'est l'Organisation des Nations Unies qui a le programme le plus vaste au Turkménistan. La représentation de l'ONU au Turkménistan est dirigée par le Représentant résident du PNUD.

19.1.1 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le PNUD a des programmes suivis visant à améliorer l'enseignement secondaire, en particulier la formation d'enseignants et l'élaboration de manuels. Il apporte également son concours aux travaux de l'Agence nationale d'investissements étrangers et du Trésor public en les aidant à y moderniser la technologie de l'information. Le bureau du PNUD contribue également aux efforts d'amélioration des services municipaux et du système postal.

Le Programme sur la participation des femmes au développement finance la création d'un centre pour les femmes à Achkhabad. Ce centre leur offrira des possibilités de recyclage et leur donnera des conseils dans le domaine juridique et sanitaire.

A côté de ces projets, le PNUD appuie de grands projets écologiques, à savoir le Plan national d'action pour l'environnement et le Programme d'appui à la mise en oeuvre du processus Action 21 au Turkménistan.

Le Plan national d'action pour l'environnement qui est multidimensionnel vise à consolider les bases mêmes de la protection et de la gestion à long terme de l'environnement en créant un cadre institutionnel plus efficace après examen et amélioration des dispositions existant en la matière. Les principaux domaines visés sont les lois sur l'environnement, l'évaluation de l'impact sur l'environnement, l'information et les programmes concernant l'environnement, la gestion de zones et espèces protégées et le renforcement des capacités au Ministère de l'environnement.

L'objectif de ce dernier projet au Turkménistan est de tenir compte des préoccupations écologiques dans les stratégies et programmes nationaux de développement, et pour cela de créer une commission nationale pour l'application des conventions de l'ONU en matière d'environnement, d'appuyer le développement communautaire local et la participation du public aux processus de prise de décisions, et de rendre les ONG à même d'exécuter des projets de développement durable du point de vue écologique.

19.1.2 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Achkhabad a coopéré avec succès avec les organismes de l'Etat appelés à fournir une assistance aux réfugiés, tant au niveau national que dans les régions. Les organismes publics turkmènes ont été d'un grand secours pour le rapatriement de réfugiés du Tadjikistan, opération qui est toutefois interrompue depuis mai 1999, l'Ouzbékistan n'autorisant plus le transit, par son territoire, de réfugiés venant du Turkménistan.

Le bureau du HCR à Achkhabad espère reprendre les opérations de rapatriement à l'automne 2000. Les représentants de l'Organisation au Turkménistan ont convaincu le Gouvernement et le Parlement de créer un groupe de travail sur l'application des accords internationaux relatifs au traitement à réserver aux réfugiés, que le pays a signés. Le groupe de travail a formulé au HCR des recommandations que les experts juridiques de l'Organisation analysent actuellement. Un certain nombre de délégations de haut niveau du Turkménistan ont pris part à des manifestations organisées par le HCR à l'étranger, y compris à des séminaires régionaux. Dans le contexte de la campagne du HCR sur l'adhésion à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie, le Turkménistan était représenté à la Conférence européenne sur la nationalité organisée par le Conseil de l'Europe en octobre 1999. Le bureau du HCR à Achkhabad appuie également les ONG qui apportent une aide aux réfugiés. Etant donné que certaines de ces ONG ne peuvent s'inscrire auprès des autorités locales, le bureau du HCR a pris l'initiative de promouvoir une nouvelle législation sur les organisations non gouvernementales. Le Centre de l'OSCE à Achkhabad s'est joint activement aux efforts du HCR et de l'USAID à cet effet.

En 1999, le Centre d'Achkhabad a coparrainé avec le HCR un stage d'une semaine sur le droit international relatif aux droits de l'homme à l'intention de fonctionnaires turkmènes. Ce stage a suscité une réaction favorable parmi les participants, dont un grand nombre ont demandé qu'un cours de perfectionnement soit organisé ultérieurement sur le même sujet. En réponse à cette demande, deux cours analogues de premier niveau et de niveau supérieur, qui seront donnés par le même instructeur, seront organisés conjointement en janvier 2001 par l'OSCE et le HCR avec des crédits britanniques.

Le Centre participe régulièrement à des séminaires et à des tables rondes organisés par le HCR sur des sujets présentant de l'intérêt pour le Centre en vertu de son mandat. En outre, le personnel du Centre est en contact permanent avec le personnel international du HCR pour échanger des informations, des idées et des propositions de coopération future.

19.1.3 Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC)

Le bureau de l'OCDPC au Turkménistan est dirigé par un membre du personnel local qui veille à l'exécution d'un petit programme d'enseignement à l'intention des élèves des écoles sur les dangers de la toxicomanie. Le bureau régional de l'OCDPC installé à Tachkent (Ouzbékistan) a organisé fin septembre, à Achkhabad, une réunion préparatoire de la conférence régionale OCPDC/OSCE qui a eu lieu les 19 et 20 octobre à Tachkent. Le Centre a apporté son concours à la préparation de la conférence. A l'occasion de la réunion préparatoire, le directeur régional de l'OCDPC a fait un exposé détaillé sur les activités de formation organisées par l'OCDPC en Asie centrale à l'intention des spécialistes des questions politiques des présences de l'OSCE sur le terrain dans la région.

19.1.4 Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance exécute des programmes de sensibilisation aux questions concernant la santé des enfants. Certains de ces programmes ont aussi pour but de promouvoir la création de petites entreprises pour les parents. En mars 2000, le bureau de l'UNICEF à Achkhabad a signé avec le Gouvernement turkmène un accord portant sur un programme quinquennal qui prévoit l'exécution de projets relatifs à la santé des femmes et des enfants. L'UNICEF participe également aux programmes d'enseignement du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA.

L'UNICEF organise actuellement une série de tables rondes sur les effets de la sécheresse actuelle au Turkménistan ; le Centre participera à ces réunions d'échange d'informations, qui offrent en outre à l'OSCE des possibilités de coopérer avec l'UNICEF dans le cadre de projets axés sur le rôle des femmes dans la société.

19.1.5 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU/CEE)

Un atelier régional sur la Convention d'Aarhus s'est tenu à Achkhabad en mai 2000. Cette réunion était coparrainée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la CEE (ONU) et les gouvernements autrichien, norvégien et danois. Le Centre a fourni une assistance logistique pour organiser cet atelier qui a contribué à familiariser les autorités turkmènes avec ce sujet. La Convention porte sur le rôle que joue la société civile pour résoudre les questions d'environnement et l'atelier a contribué à favoriser une attitude tolérante et une meilleure compréhension des autorités publiques pour les activités de la société civile. Le fait que la population participe davantage à la prise de décisions relatives à l'environnement et que les organisations tant gouvernementales que non gouvernementales de la région ont pris l'engagement de poursuivre ce processus illustre bien les résultats obtenus par le Centre.

19.2 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'Organisation internationale pour les migrations aide le Gouvernement et le Parlement turkmène à élaborer des projets de lois concernant les migrations, les procédures de passage à la frontière et le tourisme. Si un mémorandum d'accord est signé entre le BIDDH et le Gouvernement turkmène, on peut s'attendre à l'établissement d'une coopération plus étroite avec l'OIM, étant donné que l'un des projets faisant l'objet du mémorandum d'accord porte sur la formation des responsables du service des frontières.

En 1999, le bureau de l'OIM à Achkhabad a parrainé un séminaire sur la traite des êtres humains. Bien que les autorités turkmènes aient déclaré que la traite des êtres humains n'était pas considérée comme un problème au Turkménistan, nombre de personnes de fonctionnaires de différents ministères ont assisté au séminaire.

19.3 Union européenne

Dans le cadre de son Programme TACIS, l'Union européenne a aidé le Turkménistan à élaborer un nouveau code fiscal et assure la formation aux pratique bancaires internationales. L'un des principaux programmes TACIS porte sur la création d'associations d'agriculteurs dans les zones rurales ; le succès de ce programme a été tel que les responsables du Programme TACIS envisagent d'étendre ce programme à d'autres secteurs

économiques dans les petites agglomérations et les villages. Un programme TACIS favorisant la création de petites et moyennes entreprises a été interrompu par le Gouvernement turkmène, dont l'intention est de transformer le bureau qui exécutait ce programme en un organisme d'Etat. A l'heure actuelle, le Programme TACIS est axé sur des projets intéressant le secteur privé. Les consultants internationaux faisant partie de l'effectif du Programme TACIS au Turkménistan se concertent régulièrement avec le Centre sur une vaste gamme de sujets.

19.4 Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Depuis peu de temps, la BERD ne finance des projets au Turkménistan que si les actions antérieures du Gouvernement ont donné lieu à des progrès en matière de réformes politiques ou économiques. En termes concrets, la signature d'un mémorandum d'accord avec le BIDDH est considérée par la Banque comme un point de repère qui permet de mesurer l'engagement du pays à l'égard de réformes politiques, d'une réforme fiscale, de la libéralisation des échanges ou de la participation du secteur privé. La BERD est la seule organisation internationale qui ait rattaché l'octroi d'une assistance économique à des liens politiques aussi stricts.

Le Centre a fréquemment des consultations avec les fonctionnaires de la BERD au Turkménistan et d'autres fonctionnaires du siège de la BERD à Londres.

19.5 Coopération avec d'autres organisations

A côté des organisations internationales susmentionnées, le Centre se concerta régulièrement avec l'USAID et prévoit de mettre au point un projet commun avec le bureau CEELI de l'American Bar Association à Achkhabad à l'intention d'étudiants en droit. La Fondation SOROS et le Fonds Eurasia s'efforcent essentiellement d'offrir à des étudiants turkmènes des possibilités d'étudier à l'étranger. L'USAID cherche de son côté à promouvoir la démocratisation.

20. CENTRE DE L'OSCE A BICHKEK

Depuis son ouverture, en janvier 1999, le Centre de l'OSCE à Bichkek a concentré son activité sur l'instauration de bonnes relations de travail avec les organisations internationales partenaires, dans le but de coordonner les efforts et l'emploi des ressources, afin d'éviter le chevauchement inutile des activités. Depuis sa création en avril 2000, le bureau extérieur de l'OSCE à Och s'est efforcé d'adopter un mode de fonctionnement analogue.

Dans le cadre du mandat du Centre de Bichkek et du mémorandum d'accord signé avec le gouvernement hôte, le Centre maintient des relations étroites avec dans l'ordre de priorité, le PNUD, le HCR, l'OIM, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAD), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), le Bureau suisse de coordination, USAID, la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) et l'Institut national démocratique.

Le bureau extérieur de l'OSCE à Och s'est employé activement à établir des relations avec les organisations internationales présentes sur le terrain et, au cours de la

période considérée, a coopéré avec le PNUD, le HCR, le CICR, Internews et l'Institut national démocratique.

Le Centre de l'OSCE à Bichkek entretient des relations avec l'ensemble des organisations internationales présentes à Bichkek et sur le terrain. Pour les questions relevant de son mandat, le Centre a établi des relations étroites avec un certain nombre d'organisations internationales, avec lesquelles il échange des informations et organise des consultations sur des questions d'intérêt commun. Il participe également aux réunions de coordination des donateurs que le PNUD organise chaque mois.

20.1 Organisation des Nations Unies

20.1.1 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Le Centre de l'OSCE à Bichkek continue de suivre de près la situation dans le sud du Kirghizistan et participe régulièrement à des réunions spéciales de coordination et d'échange d'informations sur la nouvelle province de Batken. Ces réunions sont organisées par le PNUD.

Lors de la visite au Kirghizistan d'une délégation de l'OSCE conduite par un représentant du Royaume-Uni, en mars 2000, les possibilités de coopération dans les domaines de l'environnement, de l'eau et de l'énergie ont été examinées avec le PNUD, la Banque mondiale et l'Union européenne.

Le 9 mars 2000, le Centre de l'OSCE à Bichkek a organisé, avec l'aide des services du PNUD pour l'intégration des femmes au développement, la deuxième réunion de coordination des donateurs pour les questions relatives à l'égalité des sexes. Trente quatre organisations internationales et ONG ont examiné le rapport du PNUD sur le statut des femmes et le projet commun OSCE/OIM sur la traite des femmes ; elles ont par ailleurs étudié de nouveaux moyens de sensibiliser le public à ces questions de parité entre les sexes. L'objet de ces réunions trimestrielles est d'échanger des informations, de recenser les domaines de coopération et de fixer les priorités respectives de ces organisations. Ces réunions facilitent la coordination entre organisations participantes.

Le Centre partage avec le PNUD un rôle de coordonnateur pour la mise en oeuvre du projet d'aide à l'instauration d'une charge de médiateur au Kirghizistan. Le BIDDH (OSCE) assure la mise en oeuvre de ce projet en collaboration avec le bureau sous-régional du PNUD à Bratislava (Slovaquie).

Le bureau extérieur de l'OSCE à Och a été invité par le PNUD à participer au réseau d'alerte précoce pour la région de Batken, l'une des composantes du projet du PNUD consacré au développement préventif dans le sud du pays. Les forums relatifs au développement préventif, organisés chaque trimestre, sont placés sous la présidence du Gouverneur de la région de Batken.

20.1.2 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le Centre de l'OSCE à Bichkek et le HCR ont organisé conjointement en août 2000 un stage régional sur les droits de l'homme et le droit international. Dans le cadre de ce stage, des spécialistes internationaux ont dispensé à des étudiants en droit des cinq pays d'Asie

centrale une formation visant à approfondir et à enrichir leurs connaissances en la matière. Cette coopération concrète est le fruit d'une relation suivie entre les deux organisations.

Le BIDDH (OSCE) et le HCR ont poursuivi, avec l'aide du Centre de l'OSCE à Bichkek, la mise en oeuvre d'un projet relatif au recensement des résidents permanents.

20.2 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'OIM et l'OSCE entretiennent une collaboration étroite dans des domaines d'intérêt commun. Le 10 février, l'OIM a accueilli une réunion de coordination au cours de laquelle l'Organisation, le Centre de l'OSCE à Bichkek et des représentants du Gouvernement se sont entretenus des activités et des domaines de coopération futurs, et ont pris connaissance du plan d'action 2000 de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains et du programme de formation des gardes frontière aux droits de l'homme.

Le Centre, l'OIM et le BIDDH (OSCE) ont lancé, à la fin de 1999, un projet commun, toujours en cours, sur lutte contre la traite des femmes. Durant la phase initiale de ce projet, des informations de source primaire ont été recueillies sur la traite des femmes organisée à partir et à destination du Kirghizistan.

En mai 2000, l'OSCE a organisé, en collaboration avec l'OIM et avec l'appui du HCR et d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, une conférence sur « la politique en matière de migration » pour les pays d'Asie centrale, du Caucase et les Etats voisins. Un représentant de la Présidence en exercice a assisté à cette conférence au côté des représentants du Centre de Bichkek.

20.3 Coopération avec d'autres organisations

Les préparatifs des élections législatives, qui ont eu lieu en février et mars 2000, ont commencé il y a un an. Dans le cadre de ces préparatifs, le Centre de l'OSCE à Bichkek a coopéré étroitement avec les organisations non gouvernementales comme la Fondation internationale pour les systèmes électoraux et l'Institut démocratique national, qui ont organisé conjointement la formation de responsables politiques, de directeurs de campagne et de commissions électorales afin d'améliorer l'efficacité du système électoral et de renforcer l'application des lois électorales. Le Centre a également participé à l'élaboration de manuels à l'intention des électeurs et des membres des commissions électorales, de même qu'à la création de spots télévisés sur les élections. Ces spots télévisés ont été financés conjointement par l'USAID, la Fondation Konrad-Adenauer, l'Ambassade d'Allemagne et le Centre de l'OSCE à Bichkek.

Le Centre a organisé avec la Fondation internationale pour les systèmes électoraux et Internews, à l'intention de juges, de journalistes et de membres de la Commission électorale centrale, un séminaire sur les médias et l'expérience tirée d'élections antérieures en matière de jurisprudence. On estime que ce séminaire est un exemple tout à fait réussi d'une approche thématique de la coopération entre organisations internationales.

La première conférence d'ONG nationales, qui a eu lieu les 10 et 11 juillet, a été financée par l'OSCE/BIDDH, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, le Counterpart Consortium et la Fondation Soros au Kirghizistan. Des représentants de plus de 170 organisations locales ont pris part au séminaire et examiné des questions concernant le travail des ONG, les relations entre l'Etat et les ONG et leur rôle durant les élections. Le

Centre a présenté aux participants au séminaire les recommandations formulées par l'OSCE/BIDDH au sujet des élections. Ces recommandations ont été incorporées dans les recommandations du séminaire et distribuées aux organisations y ayant participé.

Le Centre a apporté son appui, en coopération avec la Fondation Soros et avec l'Open Society Institute, à la Fondation publique « Assistance au développement de l'infrastructure juridique et de l'enseignement du droit » et à la Commission kirghize pour la réforme de l'enseignement, qui relève du Ministère de l'éducation, de la science et de la culture, en ce qui concerne l'élaboration et l'impression d'un manuel de 32 leçons intitulé *We and the Law*. Ce manuel traite de questions constitutionnelles, juridiques et autres questions relatives aux droits de l'homme dans la République kirghize.

Le Centre a poursuivi ses entretiens avec l'USAID, l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, le Gouvernement finlandais, la *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* et le Bureau suisse de coordination, sur la possibilité de financer de petits projets sélectionnés dans le domaine économique et environnemental. Ces entretiens, qui ont commencé vers le milieu de l'année 1999, ont eu lieu en fonction des besoins, alors qu'un échange de vues plus structuré s'est établi avec les représentants des gouvernements finlandais et suisse.

20.4 Coopération avec les institutions de l'OSCE

20.4.1 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Le Centre de l'OSCE à Bichkek a été le partenaire d'exécution de plusieurs projets de l'OSCE/BIDDH au Kirghizistan, en plus de ceux qui ont été exécutés dans le cadre d'un partenariat avec d'autres organisations internationales. Au cours des préparatifs des élections législatives au Kirghizistan, le Centre a organisé dans les provinces de Chui et de Talas dix séminaires d'une journée sur le code électoral et les droits des électeurs, ce qui a permis à environ 500 citoyens des zones rurales d'acquérir des notions sur les modalités de scrutin et le rôle des femmes dans la politique.

L'OSCE/BIDDH a continué d'aider le Gouvernement kirghiz à revoir la législation nationale et à la rendre conforme aux normes internationales, surtout en ce qui concerne les obligations contractées par le Gouvernement kirghiz dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui ont été ratifiées par le Kirghizistan. En l'an 2000, des spécialistes des deux conventions se sont rendus au Kirghizistan pour évaluer dans quelle mesure la législation nationale est conforme aux normes internationales, et pour évaluer les mécanismes d'application des lois et la politique du Gouvernement dans ces domaines. En mai 2000, le spécialiste de la Convention contre la torture a présidé une table ronde sur les moyens d'assurer le respect de ladite Convention dans la législation kirghize. A la suite de leurs travaux, des rapports ont été élaborés et distribués aux participants à la réunion.

Le Centre a contribué au projet en établissant des contacts avec les autorités locales, la société civile et le milieu universitaire, de même qu'en en prévoyant l'appui logistique.

20.4.2 Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)

Le Bureau extérieur à Och fait fonction d'agence d'exécution du projet du Haut Commissaire pour les minorités nationales sur l'observation des relations interethniques dans le sud du Kirghizistan et a coordonné un réseau de 12 observateurs et de trois coordonnateurs dans les provinces d'Och, de Jalal-Abad et de Batken, qui établissent des rapports mensuels sur les diverses situations qui peuvent revêtir des aspects ethniques. Ces rapports sont ensuite compilés par les coordonnateurs et distribués en russe et en anglais par le Centre de Bichkek et le bureau extérieur d'Och à 35 bénéficiaires au sein des pouvoirs publics, à des organisations internationales et à des responsables locaux. Au cours de la deuxième phase du projet, le bureau extérieur organisera un séminaire de formation et travaillera avec les observateurs et coordonnateurs qui continueront à faire partie du réseau.

20.4.3 Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias

Le Centre a coopéré avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias à l'examen de questions concernant les médias au Kirghizistan. Il a maintenu une liaison avec le bureau du Représentant en ce qui concerne plusieurs interventions au nom des médias indépendants du Kirghizistan. En outre, le bureau du Représentant a accepté d'appuyer deux projets concernant les médias au Kirghizistan, projets qui devraient être financés à partir du Fonds d'Asie centrale pour les médias, dont il dispose.

DOCUMENT OPERATIONNEL - PLATE-FORME POUR LA SECURITE COOPERATIVE

I. LA PLATE-FORME

1. L'objectif de la Plate-forme pour la sécurité coopérative consiste à raffermir la nature se renforçant mutuellement des rapports entre organisations et institutions s'occupant de la promotion de la sécurité globale dans l'espace de l'OSCE.

2. L'OSCE travaillera en coopération avec ces organisations et institutions dont les membres, à titre individuel et collectif, d'une manière compatible avec les modalités propres à chaque organisation ou institution, à présent et à l'avenir :

- adhèrent aux principes de la Charte des Nations Unies et aux principes et engagements de l'OSCE énoncés dans l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris, le Document de Helsinki 1992, le Document de Budapest 1994, le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et la Déclaration de Lisbonne sur un Modèle de sécurité commun et global pour l'Europe du XXI^e siècle ;
- souscrivent aux principes de transparence et de prévisibilité dans leurs actions dans l'esprit du Document de Vienne 1999 des Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité ;
- s'acquittent intégralement des obligations qu'ils ont contractées en matière de maîtrise des armements, notamment en ce qui concerne le désarmement et les mesures de confiance et de sécurité ;
- prennent pour fondement de leur action que les organisations et institutions dont ils sont membres adhèrent au principe de transparence en ce qui concerne leur évolution ;
- veillent à ce que leur appartenance à ces organisations et institutions soit fondée sur une décision ouverte et libre ;
- soutiennent activement le concept de sécurité commune, globale et indivisible et d'espace commun de sécurité exempt de lignes de division, propre à l'OSCE ;
- apportent une contribution pleine et appropriée au développement des relations entre institutions de sécurité se renforçant mutuellement dans l'espace de l'OSCE ;
- sont prêts, en principe, à déployer les ressources institutionnelles des organisations et institutions internationales dont ils sont membres pour appuyer les activités de l'OSCE, sous réserve des décisions de principe qui pourraient être nécessaires dans chaque cas. A cet égard, les Etats participants relèvent l'intérêt particulier de la coopération dans les domaines de la prévention des conflits et de la gestion des crises.

3. Ensemble, ces principes et engagements constituent la Plate-forme pour la sécurité coopérative.

II. MODALITES DE COOPERATION

1. Au sein des organisations et institutions compétentes dont ils sont membres, les Etats participants œuvreront pour faire en sorte que ces organisations et institutions donnent leur adhésion à la Plate-forme pour la sécurité coopérative. L'adhésion, sur la base des décisions prises par chaque Etat membre au sein des organisations et institutions intéressées, se fera d'une manière compatible avec les modalités propres à chaque organisation ou institution. Les contacts et la coopération de l'OSCE avec les autres organisations et institutions seront transparents pour les Etats participants et se dérouleront d'une manière compatible avec les modalités propres à l'OSCE et aux dites organisations et institutions.

2. A la Réunion du Conseil ministériel de 1997 à Copenhague, une décision a été prise sur le concept commun pour le développement de la coopération entre institutions se renforçant mutuellement. Nous prenons note du vaste réseau de contacts mis en place depuis lors, en particulier de la coopération accrue avec des organisations et institutions actives à la fois dans le domaine politico-militaire et dans celui des dimensions humaine et économique de la sécurité, et du renforcement de la coopération entre l'OSCE et les différents organismes et institutions des Nations Unies, rappelant le rôle joué par l'OSCE en tant qu'accord régional au sens de la Charte des Nations Unies. Nous sommes résolu à intensifier encore cette coopération.

3. L'importance croissante des groupements sous-régionaux dans les activités de l'OSCE constitue un autre domaine important et nous sommes favorables au développement d'une coopération avec ces groupes, sur la base de la présente Plate-forme.

4. Il est possible de renforcer encore la coopération en faisant un usage extensif des instruments et mécanismes suivants :

- contacts réguliers, y compris des réunions ; cadre continu de dialogue ; transparence accrue et coopération pratique, y compris la désignation d'agents de liaison ou de points de contact ; représentation réciproque aux réunions appropriées ; et autres contacts destinés à faire mieux connaître les outils de prévention des conflits dont chaque organisation est dotée.

5. En outre, l'OSCE peut participer à des réunions spéciales avec d'autres organisations, institutions et structures actives dans l'espace de l'OSCE. Ces réunions peuvent avoir lieu au niveau politique et/ou exécutif (pour coordonner les politiques ou déterminer des domaines de coopération) et au niveau opérationnel (pour définir les modalités de coopération).

6. Le développement d'opérations de l'OSCE sur le terrain ces dernières années a représenté une transformation majeure de l'Organisation. Compte tenu de l'adoption de la Plate-forme pour la sécurité coopérative, la coopération qui existe déjà entre l'OSCE et d'autres organismes, organisations et institutions internationaux compétents dans le cadre des opérations sur le terrain devrait être développée et consolidée conformément à leur mandat respectif. Les modalités de cette forme de coopération pourraient inclure des échanges d'information et des réunions réguliers, des missions conjointes d'évaluation des besoins, la mise à disposition d'experts d'autres organisations auprès de l'OSCE, la nomination d'agents de liaison, la mise sur pied de projets et d'opérations sur le terrain en commun et des activités conjointes de formation.

7. Coopération pour réagir à des crises spécifiques :
 - L'OSCE, agissant par l'intermédiaire de son Président en exercice et avec l'appui du Secrétaire général, et les organisations et institutions compétentes sont encouragées à se tenir informées les unes les autres des actions qu'elles entreprennent ou envisagent d'entreprendre pour faire face à une situation particulière ;
 - A cette fin, les Etats participants encouragent le Président en exercice, agissant avec le soutien du Secrétaire général, à coopérer avec d'autres organisations et institutions pour promouvoir des démarches coordonnées qui évitent tout double emploi et garantissent l'utilisation efficace des ressources disponibles. Le cas échéant, l'OSCE peut proposer de servir de cadre souple pour la coordination des différents efforts se renforçant mutuellement. Le Président en exercice consultera les Etats participants au sujet de ce processus et agira conformément aux résultats de ces consultations.
8. Le Secrétaire général établit, à l'intention du Conseil permanent, un rapport annuel sur l'interaction entre organisations et institutions dans l'espace de l'OSCE.

ABBREVIATIONS

ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
CCDH	Centre de coordination pour les droits de l'homme
CE	Commission européenne
CEI	Communauté d'Etats indépendants
CEE	Commission économique pour l'Europe (ONU)
CEELI	Central and East European Law Initiative
CIRC	Comité international de la Croix-Rouge
EMCP	Elément multinational de conseil en matière de police
ENUT	Centre estonien d'étude et de documentation sur la condition féminine
FMI	Fonds monétaire international
GIP	Groupe international de police
HCMN	Haut Commissaire pour les minorités nationales
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFES	Fondation internationale pour les systèmes électoraux
KFOR	Force au Kosovo
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCDP	Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSI	Open Society Institute /Fondation Soros
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
REACT	Equipes d'assistance et de coopération rapides
RTK	Radiotélévision Kosovo
SDC	Agence suisse pour le développement et la coopération
SFI	Société financière internationale
SFOR	Force de stabilisation
TACIS	Programme d'assistance technique [de l'Union européenne] à la Communauté d'Etats indépendants
TPI	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
UEO	Union de l'Europe occidentale
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds des Nations Unies pour la femme
USAID	United States Agency for International Development